SÉANCE DU JEUDI 17 AOUT 1950

VERGADERING VAN DONDERDAG 17 AUGUSTUS 1950

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 2.

MESSAGES :

SÉNAT :

1. Transmission et adoption de projets de loi, p. 2.
2. Transmission d'un projet de loi amendé, p. 2.

CABINET DU PREMIER MINISTRE :

Arrêtés relatifs à la démission et à la nomination des membres du gouvernement, p. 2.

CRÉDIT PROFESSIONNEL :

Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1949 de la Caisse nationale du Crédit professionnel, p. 2.

COLONIES :

Transmission de projets de décret, p. 3.

PROPOSITIONS DE LOI :

1. IMPRESSION ET DISTRIBUTION :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de quatre proposition de loi, p. 3.

2. PRISE EN CONSIDÉRATION :

La Chambre prend deux propositions de loi en considération, p. 5.

DEMISSION :

De **M. Descampe**, député de l'arrondissement de Nivelles, p. 3.

NOMINATION :

De **M. Junion** en qualité de membre de la Chambre des représentants, p. 3.

PRESTATION DE SERMENT :

M. **Junion** prête serment, p. 3.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT :

1. **M. Pholien,** premier ministre, donne lecture dans les deux langues nationales, de la déclaration du gouvernement, p. 3.
2. Suspension de séance, p. 5.
3. Discussion de la déclaration du gouvernement. *Orateurs :* **MM. Collard, R. Lefebvre, Verbist,** p. 5. — **MM. Terfve, Paque,** p. 12. — **MM. Gilson, Tielemans,** p. 14. — **MM. Van der Schueren, Charpentier, Spaak,** p. 18. — **M. Pholien,** premier ministre, **M. Dejace,** p. 23.
4. Dépôt d'un ordre du jour motivé, p. 23.
5. Dépôt d'un ordre du jour de confiance, p. 23.
6. Vote par appel nominal sur l'ordre du jour de confiance, p. 26.

PROJETS DE LOI (Dépôt) :

1. **M. Moyersoen,** ministre de la justice, dépose un projet de loi concernant la sanction et la promulgation des lois. *Orateur :* **M. Moyersoen,** ministre de la justice, p. 12.
2. **M. Van Houtte,** ministre des finances, dépose un projet de loi autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1950 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1949 et antérieurs, p. 13.

INHOUDSOPGAVE :

VERHINDERD :

Berichten van verhindering, bladzijde 2.

BOODSCHAPPEN :

SENAAT :

1. Overmaking en aanneming van wetsontwerpen, blz. 2.
2. Overmaking van een gewijzigd wetsontwerp, blz. 2.

KABINET VAN DE EERSTE-MINISTER :

Besluiten betreffende het ontslag en de benoeming van de leden van de regering, blz. 2.

BEROEPSKREDIET :

Balans en winst- en verliesrekening op 31 December 1949 van de Nationale Kas voor Beroepskrediet, blz. 2.

KOLONIËN :

Overmaking van ontwerpen van decreet, blz. 3.

WETSVOORSTELLEN :

1. DRUKKEN EN RONDDELEN :

Het bureau heeft toelating verleend tot het drukken en rondelen van vier wetsvoorstellen, blz. 3.

2. INOVERWEGINGNEMING :

De Kamer neemt twee wetsvoorstellen in overweging, blz. 5.

ONTSLAG :

Van de **heer Descampe,** volksvertegenwoordiger van het arrondissement Nijvel, blz. 3.

BENOEMING :

Van de **heer Junion** als lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers, blz. 3.

EEDAFLEGGING :

De **heer Junion** legt de eed af, blz. 3.

VERKLARING VAN DE REGERING :

1. De **heer Pholien,** eerste-minister, geeft lezing, in de twee landstalen, van de verklaring van de regering, blz. 3.
2. Schorsing van de zitting, blz. 5.
3. Bespreking van de regeringsverklaring. *Sprekers :* de **heren Collard, R. Lefebvre, Verbist,** blz. 5. — De **heren Terfve, Paque,** blz. 12. — De **heren Gilson, Tielemans,** blz. 14. — De **heren Van der Schueren, Charpentier, Spaak,** blz. 18. — De **heer Pholien,** eerste minister, de **heer Dejace,** blz. 23.
4. Indiening van een met redenen omklede motie, blz. 23.
5. Indiening van een vertrouwensmotie, blz. 23.
6. Hoofdelijke stemming over de vertrouwensmotie, blz. 26.

WETSONTWERPEN (Indiening) :

1. De **heer Moyersoen,** minister van justitie, legt ter tafel een wetsontwerp betreffende de bekrachtiging en de afkondiging der wetten. *Spreker :* de **heer Moyersoen,** minister van justitie, blz. 12.
2. De **heer Van Houtte,** minister van financiën, legt ter tafel een wetsontwerp houdende machtiging tot regularisatiën, verhoging en vermindering van sommige voor het dienstjaar 1950 uitgetrokken kredieten zomede toekenning van bijkredieten voor de uitgaven met betrekking tot 1949 en de vorige dienstjaren, blz. 13.

ORDRE DES TRAVAUX :

COMMUNICATIONS DU BUREAU :

1. **M. le président** demande à la commission de la justice de se réunir immédiatement pour examiner le projet de loi qui a été déposé en séance par M. le ministre de la justice, p. 13.

2. **M. le président** fait une communication concernant la séance de demain, p. 26.

RAPPORT (Dépôt) :

De **M. Fimmers,** sur le projet de loi concernant la sanction et de la promulgation des lois, p. 18.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. De Paepe, Dieudonné, Eneman, F. Hermans, Mellaerts, Parisis, Philippart, Roppe, Vanden Boeynants** et **Verroken,** p. 26.

REGELING DER WERKZAAMHEDEN :

MEDEDELING VAN HET BUREAU :

1. De **heer voorzitter** verzoekt de commissie voor de justitie onmiddellijk bijeen te komen om tot het onderzoek over te gaan van het wetsontwerp dat door de minister van justitie in de vergadering van heden werd ingediend, blz. 13.
2. De **heer voorzitter** doet een mededeling betreffende de vergadering van morgen, blz. 26.

VERSLAG (Indiening) :

Van de **heer Fimmers,** over het wetsontwerp betreffende de bekrachtiging en de afkondiging der wetten, blz. 18.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heren De Paepe, Dieudonné, Eneman, F. Hermans, Mellaerts, Parisis, Philippart, Roppe, Vanden Boeynants en Verroken,** blz. 26.

PRESIDENCE DE **M. VAN CAUWELAERT,** PRESIDENT.
VOORZITTERSCHAP VAN DE **HEER VAN CAUWELAERT,** VOORZITTER.

MM. Juste et **Maes,** secrétaires, prennent place au bureau.
De heren Juste en **Maes,** secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.
De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSES. — VERONTSCHULDIGINGEN.

M. Demuyter, souffrant, et M. Messinne, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence aux séances de cette semaine.
M. Kronacker, pour un mois à l'étranger, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances.

Voor deze week : de heren Demuyter, ongesteld, en Messinne, belet.
Voor een maand : de heer Kronacker, naar het buitenland.

— Pris pour information.
Voor kennisneming.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par message en date du 10 août 1950, le Sénat transmet, tel qu'il l'a adopté en séance de cette date, le projet de loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1950.

Par message en date du 10 août 1950, le Sénat renvoie, tel qu'il l'a amendé en séance de cette date, le projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1950.

Bij brieve in datum van 10 Augustus 1950 maakt de Senaat over, zoals hij het in vergadering van die datum heeft aangenomen, het wetsontwerp houdende de begroting van het ministerie van financiën voor het dienstjaar 1950.

Bij brieve in datum van 10 Augustus 1950 zendt de Senaat terug, zoals hij het in vergadering van die datum heeft gewijzigd, het wetsontwerp houdende de rijksmiddelenbegroting voor het dienstjaar 1950.

— Impression, distribution et renvoi à la commission des finances.
Drukken, ronddelen en verwijzen naar de commissie voor de financiën.

Par message en date du 10 août 1950, le Sénat transmet, tel qu'il l'a adopté en séance de cette date, le projet de loi contenant le budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1950.

Bij brieve in datum van 10 Augustus 1950 maakt de Senaat over, zoals hij het in vergadering van die datum heeft aangenomen, het wetsontwerp houdende de begroting van het ministerie van openbare werken voor het dienstjaar 1950.

— Impression, distribution et renvoi à la commission des travaux publics.
Drukken, ronddelen en verwijzen naar de commissie voor de openbare werken.

Par messages en date du 10 août 1950, le Sénat fait connaître qu'il a adopté en séance de cette date :

1° Le projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne;

2° Le projet de loi attribuant à l'Etat le produit de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque Nationale de Belgique;

3° Le projet de loi autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1949 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1948 et antérieurs.

Par dépêche en date du 16 août 1950, M. le premier ministre transmet la copie de quatre arrêtés royaux relatifs à la démission et à la nomination des membres du gouvernement.

Bij brieven in datum van 10 Augustus 1950 laat de Senaat weten dat hij in vergadering van die datum heeft aangenomen :

1° Het wetsontwerp waarbij de uitoefening van de grondwettelijke macht van de Koning wordt opgedragen aan de vermoedelijke troonopvolger;

2° Het wetsontwerp houdende toekenning aan de Staat van het provenu der herschatting van de goud- en deviezenvoorraad van de Nationale Bank van België;

3° Het wetsontwerp houdende machtiging tot regularisatiën, verhoging en vermindering van sommige voor het dienstjaar 1949 uitgetrokken kredieten zomede toekenning van bijkredieten voor de uitgaven met betrekking tot 1948 en de vorige dienstjaren.

Bij brieve in datum van 16 Augustus 1950 zendt de heer eersteminister een afschrift van vier koninklijke besluiten houdende ontslag en benoeming van de leden der regering.

— Pour information.
Voor kennisgeving.

Par lettre en date du 2 août 1950, M. le président du conseil administratif de la Caisse nationale du Crédit professionnel transmet, en vertu de l'article 2 de l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, un exemplaire du bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1949 de la dite Caisse nationale.

Bij brieve in datum van 2 Augustus 1950 zendt de heer voorzitter van de beheerraad van de Nationale Kas voor Beroepskrediet, overeenkomstig artikel 2 van de besluitwet van 23 December 1946, een exemplaar van de balans en winst- en verliesrekening op 31 December 1949 van gezegde Nationale Kas.

— Dépôt au greffe.
Neerlegging ter griffie.

Par lettre en date du 11 août 1950, M. le ministre des colonies transmet deux projets de décret :

1° Octroyant un permis d'exploitation à la société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour le polygone dénommé « Kaliba »;

2° Octroyant deux permis d'exploitation à la société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour les polygones dénommés « Itamu-Ouest » et « Lubinga ».

Par lettre en date du 11 août 1950, M. le ministre des colonies transmet un projet de décret approuvant une convention conclue le 21 mars 1950 entre le Comité spécial du Katanga et la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, ayant pour objet la concession d'un terrain de 6 hectares, situé à Mulongo (district du Tanganika).

Bij brieve in datum van 11 Augustus 1950 zendt de heer minister van koloniën twee ontwerpen van decreet :

1° Tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor) voor de veelhoek genaamd « Kaliba »;

2° Tot toekenning van twee mijnbouwvergunningen aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor) voor de veelhoeken genaamd « Itamu-West » en « Lubinga ».

Bij brieve in datum van 11 Augustus 1950 zendt de heer minister van koloniën een ontwerp van decreet houdende goedkeuring van een overeenkomst welke op 21 Maart 1950 tussen het Bijzonder Comité van Katanga en de « Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains » werd gesloten en hebbende als doel de concessie van een stuk grond, groot 6 hectaren en gelegen te Mulongo (Tanganikadistrict).

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ces documents seront déposés sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Luidens artikel 15 der wet van 18 October 1908 op het gouvernement van Belgisch Congo worden deze stukken gedurende dertig dagen op het bureau van de Kamer neergelegd.

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVOORSTELLEN.

Impression et distribution. — Drukken en ronddelen.

Le bureau a autorisé l'impression des propositions de loi :

1° De M. Van Royen, modifiant la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service, modifiée par les arrêtés royaux des 15 février et 29 juillet 1937, et la loi du 20 août 1947.

2° De M. Demuyter, étendant l'application du régime transitoire réglementé par l'arrêté royal du 1er juillet 1929 pour l'obtention du diplôme de dentiste en faveur des mécaniciens-dentistes prisonniers de guerre, prisonniers politiques, résistants armés et assimilés 1940-1945.

3° De M. Roppe, portant modification des articles 21, 22 et 23 du Code pénal, de l'article 7 de la loi du 31 mai 1888 et de l'article 214, *i*, du Code civil, concernant l'interdiction légale.

4° De M. De Gryse, tendant à autoriser le ministre des finances à accorder, en certains cas, remise totale ou partielle du montant des dommages-intérêts dus à l'Etat du chef d'infraction aux prescriptions du chapitre II, titre I, livre II, du Code pénal.

Het bureau heeft het drukken toegelaten van de wetsvoorstellen :

1° Van de heer Van Royen, tot wijziging van de wet op de militie, de werving en de dienstverplichtingen, gewijzigd bij de koninklijke besluiten van 15 Februari en 29 Juli 1937 en de wet van 20 Augustus 1947.

2° Van de heer Demuyter, tot verlenging van de toepassing van het overgangsregime geregeld door het koninklijk besluit van 1 Juli 1929 voor het verkrijgen van het tandartsdiploma ten gunste van de tandsarts-technici, krijgsgevangenen, politieke gevangenen, gewapende weerstanders en gelijkgestelden van 1940-1945.

3° Van de heer Roppe, tot wijziging van artikelen 21, 22 en 23 van het Wetboek van strafrecht, van artikel 7 der wet van 31 Mei 1888 en van artikel 214, *i*, van het Burgerlijk Wetboek, betreffende de wettelijke ontzetting.

4° Van de heer De Gryse, strekkende tot machtiging van de minister van justitie om, in sommige gevallen, kwijtschelding of vermindering te verlenen van het bedrag der schadevergoeding toegekend aan de Staat wegens inbreuken tegen de bepalingen van hoofdstuk II, titel I, boek II, van het Wetboek van strafrecht.

DÉMISSION DE M. DESCAMPE, JULES, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

ONTSLAG VAN DE HEER DESCAMPE, JULES, LID VAN DE KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS.

Par lettre en date du 12 août 1950, M. Descampe, Jules, déclare donner sa démission de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Nivelles.

Bij brieve in datum van 12 Augustus 1950 verklaart de heer Descampe, Jules, ontslag te nemen als lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers voor het arrondissement Nijvel.

VÉRIFICATION COMPLÉMENTAIRE DES POURVOIRS DE M. JUNION, JEAN-BAPTISTE, PREMIER SUPPLÉANT.

AANVULLEND ONDERZOEK DER GELOOFSBRIEVEN VAN DE HEER JUNION, JEAN-BAPTISTE, EERSTE OPVOLGER.

M. le président. — Mesdames, messieurs, le premier suppléant de la liste sur laquelle figurait M. Descampe et qui vient en ordre utile pour remplacer ce dernier est M. Junion, Jean-Baptiste.

L'élection de celui-ci comme membre suppléant de la Chambre a été validée dans la séance du 20 juin dernier. Comme la vérification complémentaire prévue par l'article 235 du Code électoral ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc, mesdames, messieurs, de passer aussitôt à l'admission de M. Junion comme membre de la Chambre, sans renvoi à une commission de vérification des pouvoirs.

Sommes-nous d'accord, mesdames, messieurs? (*Adhésion.*)

Je proclame M. Junion membre de la Chambre des représentants, et je le prie de prêter le serment constitutionnel.

Mevrouwen, mijne heren, de eerste opvolger van de lijst waarop de heer Descampe stond en die in aanmerking komt om deze laatstgenoemde te vervangen, is de heer Junion.

De verkiezing van deze laatste tot opvolger werd in de vergadering van 20 Juni ll. goedgekeurd. Daar het aanvullend onderzoek door artikel 235 van het Kieswetboek voorzien, uitsluitend slaat op het behoud van de verkiesbaarheidsvereisten, is dit onderzoek, in de huidige omstandigheden, slechts van zuiver vormelijke aard.

Ik stel u dan ook voor, mevrouwen, mijne heren, de heer Junion onmiddellijk op te nemen als lid van de Kamer, zonder verzending naar een commissie tot onderzoek der geloofsbrieven.

Zijn wij het eens, mevrouwen, mijne heren? (*Aanneming.*)

Ik roep de heer Junion tot lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers uit en verzoek hem de grondwettelijke eed af te leggen.

— **M. Junion** prête serment en français.

De heer Junion legt de eed af in het Frans.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

M. le président. — Mesdames, messieurs, vous allez entendre maintenant la déclaration du gouvernement.

Mevrouwen, mijne heren, wij zijn thans bijeen gekomen om de verklaring van de regering te horen.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Pholien, premier ministre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, deux mois se sont écoulés depuis que la Chambre des représentants et le Sénat ont soumis à une discussion approfondie la déclaration faite par le précédent gouvernement.

Des circonstances politiques exceptionnelles n'ont pas permis à ce gouvernement la réalisation de l'excellente politique qu'il avait annoncée. La déclaration du précédent gouvernement, qui est encore présente à la mémoire de tous, avait tracé un très large programme d'action que nous faisons nôtre et dont nous nous bornons à rappeler les principaux objectifs.

Il s'agissait, entre autres, de développer la prospérité nationale, tant dans les domaines industriels qu'agricoles, comme aussi de défendre les intérêts légitimes des classes moyennes.

On définissait l'aide à donner au commerce intérieur et au commerce extérieur du pays.

Une politique intéressant les communications, les travaux publics et la reconstruction était annoncée; le gouvernement avait tracé sa ligne de conduite au point de vue de nos finances et de notre monnaie.

La volonté de progrès dans le domaine social et moral était soulignée par la résolution de pousser davantage l'organisation de l'économie et de la sécurité sociale; c'est en se tournant vers la jeunesse et son éducation que le gouvernement poursuivra la politique précédemment décrétée en matière de santé, de famille et d'enseignement.

Des mesures étaient annoncées pour payer aux citoyens ayant bien mérité de la patrie la dette de la reconnaissance de la Belgique.

La politique à suivre au point de vue culturel et linguistique était tracée. Les intentions du gouvernement en ce qui concerne le problème de la répression et l'administration de la justice étaient exposées.

La déclaration affirmait la fidélité du gouvernement à la politique internationale suivie par les précédents gouvernements, comme aussi une volonté absolue de mettre tout en œuvre pour que la Belgique jouisse de la sécurité et, par voie de conséquence, se voie organiser une defense nationale conforme aux graves exigences de l'heure.

La consolidation des liens entre nos territoires d'outre-mer et la métropole était un des grands objectifs à réaliser.

Il y avait aussi la volonté de promouvoir le progrès moral, économique et social des populations confiées à la protection morale ou à la tutelle de la Belgique.

Ce programme, qui a recueilli l'approbation du parlement, sera celui de l'actuel gouvernement, qui entend le réaliser.

Mais il tient cependant à réaffirmer avec force que sa toute spéciale attention sera orientée non seulement vers la consolidation des légitimes progrès sociaux obtenus jusqu'ores par tous les travailleurs, mais encore qu'il mettra tout en œuvre pour parfaire l'épanouissement et l'élévation dans tous les domaines de ceux qu'il considère avec sollicitude comme étant au premier chef les forces vives et créatrices de la nation.

Depuis la dernière déclaration gouvernementale, trois événements importants se sont produits, sur lesquels le gouvernement actuel se doit de prendre position :

1° A l'intérieur du pays, un accord, auquel le Roi adhère, est intervenu entre les trois partis nationaux pour mettre un terme à la crise qui a divisé les Belges dans la question royale;

2° A l'intérieur du pays encore, le recours à la violence a ébranlé la confiance dans les institutions de la démocratie parlementaire;

3° En dehors de nos frontières, un bouleversement profond est intervenu dans la situation internationale : l'agression contre la Corée du Sud a, en effet, gravement mis en péril la paix internationale et l'espoir des peuples dans le règlement pacifique des conflits entre nations.

Le gouvernement est convaincu que ces trois points de vue, qui intéressent la vie nationale et internationale, dictent au pays de nouveaux devoirs.

1. En matière royale, le gouvernement déclare solennellement apporter au Prince royal, conformément au désir exprimé par S. M. le Roi, le concours d'une fidélité absolue.

Le gouvernement se doit de rendre hommage à la grandeur d'âme du souverain, dont le geste, qui a tant ému la nation, a démontré, au regard de l'histoire, une volonté de ne songer en toutes choses qu'au bien supérieur de la patrie belge.

Le gouvernement a la ferme volonté de tout mettre en œuvre pour grouper les forces morales du pays, afin de consolider le ralliement qui s'est manifesté de façon si émouvante autour du Prince royal dès sa prestation de serment.

2. Pour ce qui concerne l'ordre intérieur, gravement compromis au cours des dernières semaines, le gouvernement renforcera la protection de l'ordre légal et demande, à cette fin, le concours de tous ceux qui ont le souci de la paix intérieure et le respect des droits légitimes de chacun.

Dès lors :

a) Le gouvernement prendra les dispositions nécessaires en vue de maintenir, en toutes circonstances, l'ordre public;

b) Des mesures seront prises pour garantir efficacement la liberté du travail;

c) Le fonctionnement des services publics et la protection de l'outillage économique seront assurés en tout temps. Les mesures législatives adéquates seront soumises incessamment au parlement.

3. Enfin, la situation internationale commandera un très important effort de réarmement moral, économique et militaire du pays.

M. De Sweemer. — Avec les gros collaborateurs.

M. Pholien, premier ministre. — Les Belges ont toujours consenti les plus grands sacrifices pour la défense de leurs foyers et de leurs libres institutions.

Dans le cadre des engagements internationaux, le gouvernement revisera sa politique de travaux publics et invitera le parlement à prendre toutes les mesures qui s'imposent en matière financière et militaire.

Cet effort sera réalisé dans la voie qui a été tracée par le précédent gouvernement dans les déclarations faites récemment devant les Chambres par le premier ministre M. Duvieusart.

Le gouvernement est décidé à protéger le libre fonctionnement des règles de la démocratie parlementaire. Les devoirs de la majorité — et d'un gouvernement issu de celle-ci — sont de maintenir toujours leurs préoccupations au niveau des intérêts de la collectivité nationale tout entière. La minorité, de son côté, doit pouvoir assumer librement sa part de direction de la vie politique en exerçant minitieusement ses droits de contrôle et de critique du gouvernement.

Tous ensemble, majorité et minorité, doivent répudier les méthodes insurrectionnelles; tous ensemble doivent s'associer pour la réalisation des points du programme gouvernemental qui ont trait à la sauvegarde de la patrie et des intérêts nationaux.

C'est autour de ces pensées communes que le gouvernement fait appel à l'unité et à l'unanimité des bons citoyens. (*Vifs applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Mevrouwen, mijne heren, twee maanden zijn verlopen sedert de Kamer der volksvertegenwoordigers en de Senaat de door de vorige regering afgelegde verklaring aan een grondige bespreking hebben onderworpen.

Uitzonderlijke politieke omstandigheden hebben die regering niet toegelaten de aangekondigde en voortreffelijke politiek te verwezenlijken. De verklaring van de vorige regering, die nog vers in het geheugen van ieder ligt, had een ruim werkprogramma uitgestippeld, dat wij tot het onze maken en waarvan de voornaamste doeleinden hier even zullen herinnerd worden.

Het ging er onder meer om 's lands welvaart te ontwikkelen, zowel op landbouw- als op nijverheidsgebied, en tevens om de rechtmatige belangen van de middenstand te verdedigen.

Men omschreef er de aan 's lands binnenlandse en buitenlandse handel te verstrekken steun.

Een politiek in verband met het verkeerswezen, de openbare werken en de wederopbouw werd aangekondigd; de regering had haar gedragslijn uitgestippeld ten aanzien van onze financiën en onze munt.

De wil tot sociale en zedelijke opgang werd onderstreept door de beslissing de organisatie van het bedrijfsleven en van de maatschappelijke zekerheid verder uit te bouwen; bekommerd om de jeugd en haar opvoeding, zal de regering de vroeger aangekondigde politiek op het stuk van volksgezondheid, gezin en onderwijs voortzetten.

Maatregelen werden aangekondigd om de burgers die zich jegens het vaderland verdienstelijk hebben gemaakt, de schuld van 's lands erkentelijkheid uit te keren.

De te volgen politiek, op cultureel en taalkundig gebied, werd aangeduid.

De inzichten van de regering ten aanzien van het vraagstuk der repressie en der rechtsbedeling werden uiteengezet.

De verklaring bevestigde de trouw van de regering aan de internationale politiek die gevolgd werd door de vorige regeringen, alsmede haar vaste wil om alles in het werk te stellen voor de veiligheid van het land en derhalve voor de inrichting van onze landsverdediging, overeenkomstig de ernstige vereisten van het ogenblik.

De versteviging van de banden tussen onze overzeese grondgebieden en het moederland was ook een der grote nagestreefde doeleinden.

Daar was ook nog de wil om de zedelijke, economische en maatschappelijke opgang te bevorderen van de volken die onder de zedelijke bescherming en de voogdij van België werden geplaatst.

De huidige regering neemt dit programma, dat de goedkeuring van het parlement mocht wegdragen, over en zal zich beijveren het te verwezenlijken.

Zij stelt er evenwel prijs op andermaal krachtdadig te bevestigen dat haar gans bijzondere aandacht zal gaan niet alleen naar de versteviging van de tot op heden door de werknemers bereikte gewettigde maatschappelijke vooruitgang, maar dat zij daarenboven alles in het werk zal stellen om, op alle gebied, de ontvoogding en de verheffing te voltooien van hen die zij terecht erkent als de meest levende en scheppende krachten van de natie.

De huidige regering rekent het zich tot plicht stelling te kiezen in drie belangrijke gebeurtenissen die zich sedert de jongste regeringsverklaring hebben voorgedaan :

1° Binnen het land zelf is, met de instemming van de Koning, een accoord tot stand gekomen tussen de drie nationale partijen om een einde te maken aan de crisis die de Belgen in de koningskwestie heeft verdeeld;

2° Nog in het land zelf heeft de toevlucht tot het geweld het vertrouwen in de instellingen der parlementaire democratie geschokt;

3° Buiten onze grenzen heeft zich een grondige omwenteling voorgedaan in de internationale toestand : inderdaad, de aanval op Zuid-Korea heeft de internationale vrede en de hoop der volkeren op een vreedzame regeling van de internationale conflicten ten zeerste in het gedrang gebracht.

De regering is overtuigd dat deze drie uitzichten, die het nationale en het internationale leven van het land aanbelangen, ons nieuwe plichten opleggen.

1. Wat de koningskwestie betreft, verklaart de regering plechtig dat zij, overeenkomstig de door Z. M. de Koning uitgedrukte wens, aan de Koninklijke Prins haar meest loyale en getrouwe medewerking toezegt.

De regering rekent het haar tot plicht hulde te brengen aan de grootmoedigheid van de vorst, wiens gebaar, dat zo zeer de natie heeft getroffen, ten aanzien van de geschiedenis, het bewijs heeft geleverd van de wil, in alle omstandigheden, slechts het hoge welzijn van het vaderland op het oog te hebben.

De regering is vast besloten alles in het werk te stellen om 's lands zedelijke krachten samen te bundelen met het oog op de versteviging van de verzoening die op zo roerende wijze tot uiting is gekomen ten overstaan van de Koninklijke Prins bij zijn eedaflegging.

2. In verband met de binnenlandse orde, zo ernstig in het gedrang gekomen tijdens de jongste weken, zal de regering de bescherming van de wettelijke orde verstevigen en vraagt daartoe de medewerking van al degenen die bezorgd zijn om de binnenlandse vrede en de eerbiediging van eenieders rechtmatige rechten.

Daarom ook :

a) Zal de regering de nodige schikkingen treffen om, in alle omstandigheden, de openbare orde te verzekeren;

b) Zullen maatregelen genomen worden om de vrijheid van arbeid daadwerkelijk te waarborgen;

c) Zullen de werking van de openbare diensten en de bescherming van de economische uitrusting te allen tijde verzekerd worden. Doeltreffende maatregelen van wetgevende aard zullen onverwijld aan het parlement voorgelegd worden.

3. Ten slotte vereist de internationale toestand een belangrijke inspanning met het oog op de zedelijke, economische en militaire weerbaarheid van het land.

De Belgen hebben steeds de nodige offers willen brengen ter verdediging van hun haarden en hun vrije instellingen.

De regering zal, in het kader der internationale verbintenissen, haar politiek van openbare werken herzien en het parlement uitnodigen alle maatregelen te nemen die zich op militair en financieel gebied opdringen.

Deze inspanning zal verwezenlijkt worden volgens de wijze die uitgestippeld werd door de vorige regering in de onlangs vóór de Kamers afgelegde verklaringen van de heer eerste-minister Duvieusart.

De regering is vast besloten de vrije werking van de regels der parlementaire democratie te beschermen. De meerderheid — en een regering gesproten uit deze meerderheid — heeft tot plicht haar bezorgdheid steeds af te stemmen op de belangen van de ganse volksgemeenschap. De minderheid, van haar kant, moet vrij haar aandeel in de leiding van het politiek leven kunnen opnemen door stipt haar recht van toezicht en critiek op de regering uit te oefenen.

Allen samen — meerderheid en minderheid — moeten de oproerige methodes verwerpen; allen moeten samenijveren ter verwezenlijking van de punten van het regeringsprogramma die de vrijwaring van het vaderland en van de nationale belangen beogen.

Verenigd rond dit gemeenschappelijk streven, doet de regering beroep op de eendracht en de eensgezindheid van de goede burgers. (*Levendig handgeklap op de banken van de C. V. P.*)

M. Piérard. — Aux voix! Aux voix!.

M. le président. — Mesdames, messieurs, la Chambre est certainement désireuse de discuter cette après-midi la déclaration que vient de faire le gouvernement. Mais afin de permettre à M. le premier ministre de faire maintenant la lecture de la déclaration ministérielle au Sénat, je vous propose de suspendre nos délibérations jusqu'à 15 h. 15 m., dès que nous aurons adopté la prise en considération de deux propositions de loi. (*Assentiment.*)

Mevrouwen, mijne heren, de Kamer zal zeker verlangen onmiddellijk tot de bespreking over te gaan van de regeringsverklaring. Maar ten einde de heer eerste-minister toe te laten ook lezing van de verklaring te geven in de Senaat, stel ik voor de vergadering te onderbreken tot 15 u. 15 m. (*Instemming.*)

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVOORSTELLEN.

Prise en considération. — Inoverwegingneming.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de loi due à l'initiative de M. Charpentier, modifiant la législation sur la sécurité sociale.

De agenda voorziet de inverwegingneming van het wetsvoorstel uitgaande van de heer Charpentier tot wijziging van de wetgeving betreffende de maatschappelijke zekerheid.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, je mets la prise en considération aux voix.

De bespreking is open. Daar niemand het woord vraagt, leg ik de inoverwegingneming ter stemming.

— La prise en considération est mise aux voix et adoptée.

De inoverwegingneming wordt ter stemming gelegd en aangenomen.

La proposition sera renvoyée à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Het voorstel zal worden verzonden naar de commissie van arbeid en sociale voorzorg.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de loi due à l'initiative de M. Janssens, modifiant les articles 5, 7, 12, 18 et 20 de la loi du 14 juillet 1932 concernant le régime linguistique de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen.

De agenda voorziet de inoverwegingneming van het wetsvoorstel uitgaande van de heer Janssens tot wijziging van artikelen 5, 7, 12, 18 en 20 der wet van 14 Juli 1932 houdende de taalregeling in het lager en in het middelbaar onderwijs.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, je mets la prise en considération aux voix.

De bespreking is open. Daar niemand het woord vraagt, leg ik inoverwegingneming ter stemming.

— La prise en considération est mise aux voix et adoptée.

De inoverwegingneming wordt ter stemming gelegd en aangenomen.

La proposition sera renvoyée à la commission de l'instruction publique.

Het voorstel zal worden verzonden naar de commissie van openbaar onderwijs.

M. le président. — Nous allons donc suspendre nos travaux pendant une demi-heure et nous les reprendrons à 15 h. 15 m.

Wij zullen dus onze werkzaamheden hier schorsen, om ze te hernemen te 15 u. 15 m.

— La séance est suspendue à 14 h. 45 m.

De zitting wordt geschorst te 14 u. 45 m.

Elle est reprise à 15 h. 25 m.

Ze wordt hervat te 15 u. 25 m.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

M. le président. — Nous abordons le débat sur la déclaration du gouvernement.

Wij gaan over tot de bespreking over de regeringsverklaring.

La parole est à M. Collard.

M. Collard (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le gouvernement qui se présente aujourd'hui devant les Chambres ne s'attend certainement pas à ce que, prenant la parole au nom du groupe socialiste, je lui annonce un vote de confiance.

Nous sommes, depuis quelque temps déjà, dans l'opposition. Nous avons entendu y rester après les dernières élections, malgré l'incontestable succès que nous avons remporté. Nous n'avons pas voulu davantage sortir de l'opposition à l'occasion de la récente solution de la question royale.

La raison d'être de cette attitude continue est simple. Nous pensons que la preuve doit être faite qu'un gouvernement homogène P. S. C. est incapable d'apporter au pays une solution rationnelle des problèmes qu'il va devoir affronter, après les avoir jusqu'à présent évités.

Le gouvernement sait donc — et je suis ici pour le lui rappeler — qu'il va être surveillé, harcelé, combattu par une opposition vigilante et tenace, dont la force parlementaire, dans les deux Chambres, est considérable. Et pour tout dire en une phrase, le gouvernement doit savoir qu'il aura la vie dure.

Cela étant rappelé, je pourrais retourner à mon banc, si je n'avais pour mission de situer exactement le terrain sur lequel s'exercera l'opposition que je viens de définir et de poser, à cette occasion, différentes questions au gouvernement.

Dans la déclaration qu'il a lue à la presse mardi, à 16 h. 30 m. exactement, M. van Zeeland, qui était le formateur, s'exprimait comme suit : « C'est fait », disait-il. « Le problème pour moi était de constituer une équipe qui, dans les circonstances actuelles, pût favoriser l'apaisement et le ralliement autour du Prince royal, dans l'esprit des messages du Roi. »

Une première précision s'impose pour éviter, immédiatement et dans l'avenir, toute possibilité d'équivoque. M. van Zeeland a parlé « des messages » du Roi. De quels messages s'agit-il?

Il ne peut plus être question du message du 15 avril, qui appartient à l'histoire, mais plus à la réalité politique.

A notre connaissance, il n'y a, et il ne peut plus y avoir, que les trois messages suivants du Roi : le message du 1er août, lu au Palais de Laeken en réponse aux délégués des trois partis traditionnels, et les deux messages du vendredi 11 août : le message radiodiffusé à la nation et le message lu par le Roi en réponse aux délégations des trois groupes parlementaires qui sont allés au château de Laeken, à l'issue de la cérémonie de la prestation de serment du Prince royal.

Il n'entre pas dans mes intentions de relire le texte de ces trois messages. Je me permets simplement de relever dans chacun les points qui me paraissent indispensables pour préciser ce que je suis chargé de dire à cette tribune.

Le message du 1er août est, je le rappelle, adressé par le Roi en réponse aux représentants des trois partis traditionnels, qui, dit-il, « lui ont fait savoir qu'ils espéraient qu'on pourrait mettre fin à la crise que traverse le pays dans le respect de la monarchie et de la dynastie et avec le souci primordial d'assurer l'union des Belges ». Il termine en souhaitant « qu'au moment où une solution d'apaisement intervient, après les graves difficultés de ces derniers temps, les importants problèmes sociaux, culturels et régionaux qui se posent au pays trouvent bientôt leur solution par les voies normales de notre régime démocratique ».

Dans le message radiodiffusé à la nation, le vendredi 11 août, après avoir rappelé que, selon ses propres termes, « ce n'est pas le moment de se laisser aller au ressentiment », s'adressant surtout à ceux de ses concitoyens qui, au cours des dernières années, lui ont témoigné une fidélité persistante, le Roi leur demande de reporter cet attachement sur son fils. S'adressant alors à la nation entière, il ajoute : « Il faut que l'union de la nation se fasse autour de lui, — c'est-à-dire du Prince royal, — dans l'oubli du passé et avec le seul souci de l'avenir. » « Mon plus ardent désir », termine le Roi, « est que tous les Belges, à quelque parti qu'ils appartiennent, se groupent, réconciliés, autour du Prince royal, qui doit incarner l'unité de la patrie et les institutions traditionnelles. »

Enfin, dans le message lu le même jour au Palais de Laeken, en réponse aux déclarations faites par les délégués des trois partis constitutionnels, après la prestation de serment du Prince royal, le Roi s'adresse cette fois non seulement aux présidents de la Chambre et du Sénat, qui étaient présents, mais, à travers les délégations parlementaires, aux représentants de la nation eux-mêmes. Après leur avoir dit que « l'accueil qui vient d'être fait à son fils par le parlement l'a profondément touché », il ajoute : « J'apprécie votre promesse et votre volonté de vous grouper autour du Prince royal, afin de lui permettre de remplir sa haute mission. »

Mesdames, messieurs, je m'excuse de cette lecture. Je l'ai faite aussi brève que possible et dans le seul souci de dégager clairement l'idée qui, à notre sens, domine ces trois messages et à laquelle nous nous sommes ralliés. La transmission des pouvoirs au Prince royal est la préparation nécessaire à son accession au trône lorsqu'il aura atteint la majorité civile. Ceci implique que les Belges se réconcilient, sur la querelle royale, autour de la personne du prince Baudouin. Le Roi précise qu'il a reçu à ce sujet — c'est ce qu'il dit dans son second mesage — l'assurance des personnalités ayant qualité pour engager les trois partis nationaux.

Le parti socialiste et le parti libéral, par leurs organes compétents et responsables, ont couvert leurs délégués qui ont donné au Roi cette assurance.

Le 9 août, à la Chambre, M. van der Straten-Waillet, parlant, si j'ai bien compris, en sa qualité de président du parti social-chrétien, disait, d'après le *Compte rendu analytique* : « Le parti social-chrétien accepte le message du 1er août », et il ajouta : « tout le message ». Nous prenons acte de cette déclaration.

M. van der Straten-Waillet ajoutait : « Nous espérons que le parti socialiste belge mettra aussi un terme à ses attaques contre le Roi. » M. Buset, dans le discours prononcé à cette tribune le même jour, avait donné par avance à cette question une réponse claire. J'ai mission de la rappeler. Elle est affirmative. Nous estimons qu'il n'est, dans ce pays, de l'intérêt de personne de rouvrir une querelle qui a été la plus pénible de notre histoire.

Parlant toujours dans le même débat à la Chambre, M. Charpentier disait : « Nous espérons que la réconciliation nationale pourra se faire. Nous avons le devoir de rechercher les éléments nécessaires à une cohabitation pacifique. »

Ces paroles sont excellentes. Vous avez eu le tort seulement, monsieur Charpentier, de les faire précéder d'une réserve : « Nous prendrons — disiez-vous — une attitude d'attente. »

Je pose une question : Pourquoi une attitude d'attente? Que voulez-vous dire par là? La politique d'attente est toujours une mauvaise politique. Je sais que vous pourriez me répondre que vous avez à notre égard, légitimement, selon vous, des suspicions. Croyez-vous que nous n'en ayons pas également envers vous? Ecoutez-moi bien. Nous pouvons, en quelques mots, avoir, sur les événements qui nous ont si cruellement divisés et opposés les uns aux autres, une explication franche. Et je souhaite très sincèrement qu'elle soit réellement la dernière.

Nous avons, au cours des débats précédents, soutenu, les uns contre les autres, des thèses qui, je dois le dire, me paraissent, dans l'état actuel des choses tout au moins, difficilement conciliables. Votre thèse était la suivante, et je crois ne pas la trahir en la résumant. Vous l'avez défendue dès le lendemain de la consultation populaire : « Nous sommes en démocratie parlementaire; la majorité s'est exprimée, la minorité doit s'incliner. ».

A cette thèse, nous en avons opposé une autre, que je vous demande la permission d'exprimer en quelques mots, en vous priant de ne pas m'interrompre, même si elle doit vous heurter.

La démocratie parlementaire ne permet jamais à une majorité, en usant de ruse, manœuvres ou subterfuges, de faire violence, sur une question essentielle qui dépasse le cadre politique et empiète sur le terrain moral, à la conscience de la minorité. De faire en sorte que la loi s'impose non plus, selon la parole d'Henri Pirenne, — que rappelait M. Spaak, — « comme mesure de souveraineté nationale », mais qu'elle ne soit plus que « la violence d'un parti ».

Qu'il en est ainsi plus particulièrement lorsque, comme c'était le cas, la majorité est celle d'un seul parti contre tous les autres.

Et — ne vous froissez pas encore si je vous le rappelle — que cette majorité ne représente pas en fait la majorité réelle du pays.

Je viens donc de vous rappeler les deux thèses et j'ai eu la loyauté de reconnaître que dans l'état actuel des choses, elles me paraissaient inconciliables. Mais nous est-il permis de vous demander de laisser là, de commun accord, une controverse qui, pour le moment, est insolubie?

Remettons-nous-en au jugement de l'histoire. Vous êtes convaincus que vous avez raison et nous sommes convaincus que nous avons raison.

Pourquoi, je le répète, poursuivre une controverse née d'une situation vraiment exceptionnelle? Il dépend de nous comme de vous qu'elle reste dans l'histoire de notre pays une situation unique.

Je reviens à la question qu'à travers l'intervention de M. Charpentier j'ai posée au parti de la majorité.

Qu'attendez-vous exactement de nous? Qu'attendez-vous en plus des déclarations précises et sans équivoque que nous avons faites et que j'ai tenu à reproduire à cette tribune, au nom de mon parti?

Des actes? En voici, qui se sont succédé coup sur coup et qui sont tellements nets, qu'ils vous enlèvent le droit d'avoir encore — à supposer que vous l'ayez eu avant — toute espèce de suspicion.

Le premier a été, je le rappelle, l'adhésion de nos représentants au message du 1er août, adhésion que notre parti a ratifiée. Je tiens à préciser que cette adhésion couvre tout le message, et plus particulièrement cette partie que j'ai lue tout à l'heure et que je tiens encore à relire, soucieux que dans les temps à venir, il n'y ait plus possibilité d'équivoque : « Que les importants problèmes sociaux, culturels et régionaux qui se posent au pays trouvent bientôt leur solution par les voies normales de notre régime démocratique. »

Non seulement nous avons donné notre approbation au message, mais nous avons apporté un vote unanime à la loi qui le consacrait. Alors que cette unanimité n'existait pas de votre côté.

Notre attitude lors de la prestation de serment du Prince royal a été, et j'espère que vous en conviendrez, digne et absolument irréprochable.

Les termes de l'adresse lue au Roi par nos délégués, après cette cérémonie, le sont également. Enfin, notre déclaration d'aujourd'hui à cette tribune est sans équivoque.

Nous avons donc tenu à ce que nos actes fussent dans la ligne honnête et logique de notre attitude. Mais si nous voulions ouvrir une querelle, ne serait-ce pas plutôt nous qui aurions le droit de vous demander, à vous du parti social-chrétien, des actes identiques et parallèles?

A l'unanimité de nos votes s'oppose la division des vôtres. Il n'est pas à ma connaissance que jusqu'à présent, vos délégués qui ont apporté l'accord du P. S. C. au message du 1er août aient reçu l'approbation sans réserves de votre parti. Nous espérons que votre congrès, — je ne sais comment s'appelle exactement cette instance du parti social-chrétien, — qui doit se réunir au début de septembre, dissipera de façon définitive toute équivoque à ce sujet et apportera à l'apaisement et au ralliement que vous déclarez souhaiter cette contribution que, sans tarder, nous avons, depuis quinze jours, apportée de notre côté.

Nous avons, enfin, le droit d'être inquiets lorsque nous voyons écartés du gouvernement qui se présente à nous aujourd'hui ceux qui ont, tardivement il est vrai, — mais mieux valait tard que jamais, — donné au Roi les bons conseils qu'ils avaient eu le tort de ne pas lui donner plus tôt.

Puisque, par ce détour, qui m'a paru nécessaire, nous revenons au gouvernement, c'est à lui que je m'adresse maintenant.

Ce gouvernement se prétend celui de l'apaisement et du ralliement. Il se présente dans des conditions bizarres, à ce point qu'un journaliste irrévérencieux l'a baptisé « un veau à deux têtes ». (*Interruption de M. le premier ministre.*)

M. van Zeeland, qui a été le formateur, n'a certainement pas été, jusqu'à présent, l'homme de l'apaisement. Je m'en voudrais d'apporter à cette tribune, à son égard, des appréciations excessives. Je préfère me référer à une presse généralement modérée, le *Standaard* (*rires ironiques sur les bancs socialistes*), qui, parlant de M. van Zeeland, dit qu'il « ne semble pas jouir d'une sympathie excessive dans les divers milieux. » « Chez les Flamands », dit-il, « il a une réputation exécrable. » Pourrais-je ajouter qu'elle ne me paraît guère meilleure chez les Wallons? « Chez les démocrates », — continue le *Standaard*, — « il n'est pas en odeur de sainteté non plus. Il y a quantité de gens dont la mémoire est désagréablement fidèle et qui se souviennent de pas mal de choses des jours d'antan. » Fâcheux handicap, vraiment, pour un formateur-candidat premier ministre! Et comme on conçoit qu'après réflexion, M. van Zeeland ait préféré mettre comme figure de proue du nouveau vaisseau de l'Etat l'honorable M. Pholien!

Celui-ci n'est pas non plus, à ma connaissance, un ange de l'apaisement; il représente au sein du gouvernement la revanche momentanée des extrémistes sur les conciliateurs, des durs sur les mous, des partisans de l'aventure sur ceux qui ont eu la préoccupation de l'intérêt national.

Dans sa déclaration à la presse, M. van Zeeland disait que son souci avait été de faire une équipe nouvelle et de se détacher du passé. Singulière façon de se détacher du passé que d'aller rechercher M. Pholien!

Il semble bien — en fin de compte — que la composition de ce tendem réponde à un calcul de M. van Zeeland, qui sait que M. Pholien va bientôt connaître les pires difficultés économiques et financières; que lui, M. van Zeeland, pourra alors déclarer une fois de plus « qu'il ne l'a point voulu » et dégager ses responsabilités. De sorte que, en fin de compte, il se pourrait que M. Pholien fût réduit au rôle peu agréable — qu'il m'excuse — de « tête de Turc ». (*Hilarité.*)

Comment est composée cette nouvelle équipe? Nous y revoyons certains ministres qui, s'y trouvant — à l'exception de M. Behogne, qui devient une « institution nationale » (*hilarité*), — depuis deux mois, nous donnent l'impression de vieux routiers gouvernementaux! Je songe à MM. Coppé, Harmel, à l'honorable M. Segers. Les autres sont encore trop jeunes pour nous avoir donné la mesure et de leurs qualités et de leurs défauts, car je suppose qu'ils en ont et nous allons essayer de leur en trouver quelques-uns. Quels sont dans ce gouvernement ainsi composé les modérateurs et les conciliateurs qui vont faire contrepoids aux deux chefs de file? Mais comment d'abord ce gouvernement a-t-il été composé? C'est selon une méthode nouvelle dans notre vie politique : le hasard. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'honorable M. van Zeeland lui-même, lorsqu'il déclara aux journalistes en annonçant la composition de l'équipe : « Certaines personnalités qui étaient dans l'équipe antérieure ne s'y retrouvent plus; d'autres se retrouvent dans les deux équipes. C'est un effet du hasard. » (*Hilarité sur les bancs socialistes.*)

M. Hossey. — Le hasard fait parfois bien les choses!

M. Collard. — Oui, le hasard fait bien les choses pour certains, mais pas pour d'autres. Je crois que la plaisanterie a dû être amère à tout le monde, monsieur van Zeeland. A ces nouveaux ministres d'abord qui croyaient avoir été choisis pour leurs mérites. (*Nouvelle hilarité sur les bancs socialistes.*) Elle ne doit pas être du goût de ceux — que M. Carton de Wiart me pardonne l'expression un peu vulgaire — qui ont été éjectés, dont certains, encore frappés de stupeur, restent plongés dans le mutisme, tandis que d'autres, comme M. Wigny, se révèlent déjà récalcitrants. (*Sourires et interruptions sur les bancs socialistes.*)

Et la plaisanterie ne doit pas être davantage goûtée de ceux qui devaient être de la formation qui n'a pas vu le jour. Je ne citerai pas de noms, pour ne rouvrir aucune plaie et ne décourager aucune espérance.

Nous sommes finalement réduits, lorsque nous apprécions la méthode de formation du gouvernement, à une cruelle alternative, celle de croire M. van Zeeland ou la *Libre Belgique*. Parlant de la constitution du gouvernement, celle-ci écrit que « le lecteur quelque peu averti aura immédiatement le sentiment que la formation de ce gouvernement est le résultat d'une transaction. L'évolution de la crise à certain moment si difficile devait aboutir à un arrangement en vue de remettre le pays P. S. C. en accord avec le parti et les groupes parlementaires avec les chefs du parti. Conclusion », ajoute la *Libre Belgique*, « acquise non sans peine. » Et elle termine : « L'équipe gouvernementale n'est pas tout à fait celle que MM. van Zeeland et Pholien eussent voulu qu'elle fût. L'un et l'autre avaient songé à introduire dans le gouvernement des individualités plus fortes par leur préparation aux affaires et de plus d'autorité sur le plan parlementaire. La transaction les a contraints à prendre des députés et des sénateurs qui ne se sont pas révélés jusqu'ici des croiseurs de bataille. »

La *Nation belge* émet une appréciation plus directe : « Le souci du ralliement national », écrit-elle, « ne se manifeste pas dans la structure de cette équipe gouvernementale. » On le croit sans peine. Et alors je pose à nouveau la question : Quels sont les éléments modérateurs qui vont faire contrepoids aux deux chefs de file? Serait-ce par hasard M. Meurice?

M. De Sweemer. — Où est-il, l'inconnu?

M. Collard. — Serait-ce M. De Boodt, que je ne vois pas à son banc? Je le regrette, parce que j'ai quelque chose à lui dire et que je vais devoir le dire en son absence. Dans son discours au Sénat, justifiant le vote des représentants au dit Sénat de l'arrondissement de Turnhout et parlant des grévistes, il les appelle « la populace et la canaille la plus vulgaire ».

M. Piérard. — C'est plein de modération!

M. De Sweemer. — Songeons à l'affaire Cardyn des titres non déclarés.

M. Collard. — Voyez-vous, monsieur De Boodt, nous vous reconnaissons le droit d'apprécier comme vous l'entendez et la grève et ceux qui y ont participé; mais nous ne pouvons pas vous reconnaître le droit de les insulter. Je ne sais pas ce que M. De Boodt, représentant de Turnhout, a vu dans son arrondissement; mais je veux lui dire ce que j'ai vu dans mon arrondissement de Mons et ma région boraine. Ce que j'ai vu d'abord pendant la grève. Toute grève, même non politique, entraîne toujours inévitablement des phénomènes tels que la constitution de piquets de grève. Je comprends qu'avec votre conception, vous ne puisseiz pas admettre cela. Mais c'est un fait.

Une masse en grève est, comme toute armée, suivie d'un certain pourcentage, minime d'ailleurs, de gens peu intéressants et de provocateurs; nous ne le savons que trop bien. Mais ce que j'ai vu dans mon Borinage et ce que mes autres collègues des régions industrielles ou urbaines ont vu dans leur région, et ce que M. De Boodt aurait vu, s'il y avait été, c'est une masse composée d'au moins 99 p. c. de gens que nous connaissons, qui sont de braves gens et des gens braves. De ceux auxquels, après chaque catastrophe minière, on rend hommage. De ceux auxquels à plusieurs reprises, pendant la bataille du charbon, la Chambre tout entière a rendu hommage. Voilà ce que j'ai vu, monsieur De Boodt.

M. Meysmans. — Nulle part, il n'y a eu du pillage.

M. Collard. — Et maintenant, je tiens à vous dire aussi ce que j'ai vu dans cette même région lors de la campagne pour la consultation populaire. Nous avons vu circuler la nuit des brigades de choc armées et motorisées.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : A Liège aussi! (*Approbation sur les bancs socialistes.*)

M. Collard. — Nous avons vu ces « commandos », composés de gens que nous connaissons, dont certains étaient des repris de justice. Il en est venu aussi qui étaient étrangers à notre région. Ils sont venus brimer nos militants et endommager nos biens. Et je voudrais demander à M. De Boodt comment il qualifie ces gens-là. Je voudrais lui demander quand et où il les a désavoués. J'aurais attendu ce désaveu avant que M. De Boodt se jugeât autorisé d'appliquer des épithètes insultantes de « racaille » et de « populace » à une classe ouvrière, qui dans la discipline et consciente de son bon droit, s'était mise en grève. Mais j'ai l'impression que M. De Boodt oublie un peu trop facilement ce passé récent. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Ce n'est certes pas avec des hommes animés de cet esprit que le gouvernement va réaliser le rassemblement national et l'apaisement. Je ne sais pas si M. Pholien se rend compte de la politique qu'il veut entreprendre. Il veut sauver la démocratie; il le dit dans sa déclaration ministérielle, cette déclaration dont l'honorable M. Pholien me permettra de lui dire, en passant, qu'il l'a lue si mal qu'on

avait l'impression que le texte lui en était vraiment très peu familier, tellement peu familier, qu'il nous paraissait avoir été rédigé par d'autres. (*Rires sur les bancs socialistes.*)

Que dit la déclaration gouvernementale sur ce point? Le gouvernement « veut grouper les forces morales du pays ». Très bien! Et comment veut-il réaliser cela? Par « des mesures de renforcement de l'ordre intérieur ». Lesquelles? Le gouvernement annonce « des mesures législatives adéquates ».

Nous ne pouvons répondre pour le moment qu'une seule chose : Nous attendons vos mesures. Nous les discuterons. Disons seulement que le gouvernement peut être sûr de son échec si, entre d'autres conditions, il ne tient pas au moins compte des trois considérations suivantes, et c'est par là que je veux terminer :

La première, c'est que l'ordre véritable, le seul qui vaille et qui tienne en démocratie, n'est pas une affaire de force, de dispositions pénales, de mesures coercitives et policières.

Et puisque je vois à son banc notre nouveau ministre de la défense nationale, je voudrais lui dire un mot et lui demander que dans ses préoccupations immédiates il consacre le plus clair de son activité à l'armée et qu'il se préoccupe un peu moins de la gendarmerie. Nous avons assisté au défilé militaire du 21 juillet, sous les arcades du Cinquantenaire. Nous avons vu défiler — je suppose que c'était la méthode de M. De Vleeschauwer, mais ne revenons pas sur le passé — des forces imposantes de gendarmerie. Nous les avons vues défiler, pourvues du matériel le plus complet et le plus moderne. Alors que, un peu avant, avaient défilé quelques minables unités — ou plutôt quelques minables représentants de nos unités — de l'armée, équipées tout juste et dotées d'un matériel dont nous sommes suffisamment avertis pour avoir pu constater que c'est un matériel de remploi et vétuste.

Vous serez questionné; peut-être déjà tout à l'heure, mais dans un proche délai certainement, sur le problème de l'armée, sur l'utilisation des milliards alloués au gouvernement et dont nous avons la conviction qu'ils n'ont pas été, jusqu'à présent, employés à bon escient.

Voilà, messieurs du gouvernement, la première condition que vous devrez rencontrer si vous voulez éviter l'échec. Ne recommencez pas cette erreur de vouloir asseoir l'ordre sur des baïonnettes. Je vous le répète, l'ordre véritable et durable n'est pas là.

La concorde nationale exige en second lieu une solution, — comment dirais-je pour m'exprimer clairement sur un problème dont je sais qu'il est complexe : le problème wallon, — une solution rendant possible la cohabitation pacifique des communautés wallonne et flamande sur la base d'une égalité réelle, dans le cadre de la Belgique.

M. Merlot. — Très bien!

M. Collard. — Je répète ce que j'ai dit ici au cours du précédent débat. Ce serait une folie aveugle que de nier l'existence de ce problème. C'est, au contraire, l'un des plus urgents et des plus graves que nous devons, tous ensemble, essayer de résoudre. Je dis bien : tous ensemble. Parce que ce problème est un de ceux qui, comme le problème royal, est vraiment un problème national. Et qu'il ne faut pas que l'on commette la faute de vouloir le résoudre en employant les méthodes qui ont si mal réussi dans la solution du problème royal.

MM. Hoyaux et Merlot. — Très bien!

M. Collard. — Il est encore possible de résoudre ce problème « à froid » dans un esprit de concorde. Nous, socialistes, nous en avons fait l'expérience chez nous. Nous sommes sûrs, quant à nous, de pouvoir résoudre ce problème entre socialistes wallons et flamands, entre ouvriers flamands et wallons. Sur cette base et dans cet esprit, ce qui est possible dans notre parti doit être possible dans le pays.

Malheureusement, nous avons les plus graves et les plus légitimes appréhensions. Nous entendons, dans la Flandre catholique, parler de « revanche ». C'est un mauvais mot et c'est un mauvais esprit pour inaugurer la politique de concorde et d'apaisement.

Lorsqu'il justifiait son vote lors de la discussion de la transmission des pouvoirs, M. Van den Daele, qui n'était pas encore ministre, disait, en parlant des événements, que « cette secousse mettrait fin à l'engourdissement de la Flandre ».

Je vous adjure de le comprendre : ce n'est pas dans cet esprit que vous pouvez espérer aborder positivement et fructueusement le problème. Pouvons-nous compter au sein de ce gouvernement sur l'influence active de cinq ministres wallons sur huit ministres flamands? J'en doute.

Enfin, troisième condition. Dans la dernière partie de sa déclaration, le gouvernement fait allusion à la gravité de la situation internationale. « Les Belges », dit-il, « ont toujours consenti les plus grands sacrifices pour la défense de leurs foyers et de leurs institutions. » C'est vrai. Les travailleurs que nous sommes fiers de représenter ont toujours, en cette matière, fait leur devoir : ils n'ont certainement de leçons à recevoir de personne. Ils ont fait leur devoir non seulement durant la dernière guerre, mais aussi pendant la première, alors que la majorité absolue que vous déteniez avait été cruellement et longuement injuste à leur égard. Ce devoir que les travailleurs ont rempli en ces graves circonstances crée envers eux une double obligation. Tout d'abord à nous tous, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, l'obligation de nous rappeler, maintenant que la parenthèse tragique de la question royale est, espérons-le, définitivement fermée, que ces hommes ont des préoccupations sociales immédiates et légitimes auxquelles nous devons apporter d'urgence une réponse adéquate. Il y a des travaux législatifs qui n'ont que trop attendu et auxquels nous devons donner la priorité.

On réalisera beaucoup mieux l'apaisement et la concorde par des lois sociales que par ces lois de contrainte qu'avec beaucoup de légèreté vous semblez envisager.

J'ajouterai que ce n'est pas non plus la proportion des ministres considérés comme étant sociaux-chrétiens qui peut nous donner les illusions quant aux possibilités du gouvernement en la matière. Car vous, gouvernement, vous avez un devoir propre qui est de ne pas traiter ces hommes en citoyens « de seconde zone », pour employer l'expression de M. Buset.

Je ne veux pas en dire davantage que ce que j'ai écrit afin de ne pas dépasser ma pensée. Il n'est pas possible que ce puisse être en ce libre pays une tare, une cause de préjudices personnels pour un citoyen quel qu'il soit que d'avoir soutenu ou d'avoir fait une grève par conviction politique.

Ce n'est qu'à cet ensemble de conditions que sera réelle et durable l'œuvre d'apaisement à laquelle, en ce qui nous concerne, dans les termes précis que j'ai tenu à rappeler au début de mon discours, nous avons promis notre concours.

Ce gouvernement pourra-t-il y réussir? Certainement non, parce qu'il ne répond pas à l'intérêt du pays, mais au seul intérêt du P. S. C. « Remettre le pays P. S. C. en accord avec le parti et les groupes parlementaires avec les chefs du parti » : voilà exactement l'aboutissement de la manœuvre à laquelle nous assistons et exactement ce que représente votre gouvernement.

Quant à nous, notre position est bien nette. Nous ne cesserons de dire au pays deux choses : la première, c'est que le P. S. C. n'est qu'un bloc enfariné où les fissures sont déjà apparentes et où, dès maintenant, s'affrontent pêle-mêle démocrates et conservateurs réactionnaires, extrémistes flamingants, défenseurs du sens national.

La seconde, c'est que, de par ces contradictions internes, le P. S. C., dont le gouvernement est la manifestation, est incapable de résoudre dans le sens de l'intérêt général les problèmes graves et urgents qui se posent au pays.

Il ne faudra pas longtemps, je vous en fais la prédiction, pour que vous-mêmes, messieurs du gouvernement, en fassiez la démonstration. Et alors le pays jugera. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. René Lefebvre.

M. R. Lefebvre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, au moment où se présente devant le parlement le premier gouvernement du Prince royal, avant même de discuter sa déclaration, il nous sera permis de rappeler qu'au cours de la longue crise politique qui a déchiré la Belgique, les mandataires libéraux n'ont cessé de répéter que le rassemblement des Belges autour du trône ne pourrait se faire que sous l'égide d'un souverain réunissant autour de lui et au-dessus des partis le respect et l'adhésion de la très grande majorité de la population.

Le geste du Roi — qui a amené le parlement à faire de l'héritier du trône le chef de l'Etat — réalise cette espérance.

L'émotion que nous avons tous ressentie lors de la cérémonie de prestation de serment du Prince royal ne peut que renforcer notre volonté de tout mettre en œuvre pour lui faciliter l'accomplissement des lourdes tâches qui pèsent désormais sur ses jeunes épaules.

Lors de l'entrevue que les délégués des partis politiques ont eue avec le Roi, notre porte-parole disait notamment :

« Le parti libéral, qui n'a cessé d'affirmer son attachement à la monarchie constitutionnelle et à la dynastie, entend apporter son entier concours politique au nouveau chef de l'Etat. »

Et il ajoutait :

« Au moment où, tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur, se posent de graves problèmes qui conditionnent l'avenir de la patrie, il est essentiel que les Belges se serrent autour du chef de l'Etat pour permettre à celui-ci de remplir sa haute mission dans le fonctionnement normal de la démocratie parlementaire. »

Le Roi, dans sa réponse, s'exprimait ainsi :

« Au moment où je cesse d'exercer mes pouvoirs constitutionnels, je vous confie mon fils, certain que son jeune âge lui vaudra de votre part un surcroît de fidélité et d'appui.

» J'ai foi, messieurs les représentants de la nation, dans la destinée de la Belgique si, comme vous venez de me l'exprimer, vous vous employez entièrement à promouvoir l'apaisement et la concorde que mon geste a voulu rendre possible entre tous les Belges. »

Ces sentiments, le Roi les confirme quelques instants plus tard dans le message qu'il adresse à la nation :

« Mon plus ardent désir est que tous les Belges, à quelque parti qu'ils appartiennent, se groupent, réconciliés, autour du Prince royal, qui doit incarner l'unité de la patrie et les institutions traditionnelles, lesquelles depuis cent ans ont sauvegardé l'indépendance et assuré la prospérité de la patrie. »

Messieurs, les engagements que le parti libéral a pris en ces graves circonstances, il entend les tenir. Il est convaincu que l'apaisement et la concorde viendront uniquement de l'application scrupuleuse et loyale des principes qui sont énoncés dans la déclaration royale du 1er août, couverte par la responsabilité gouvernementale et qui traduit dans les faits l'accord réalisé entre les partis. Leur volonté commune doit s'exécuter dans la bonne foi : elle nous permettra, dans cette hypothèse, au moment où le Prince royal montera sur le trône, de considérer la question royale comme définitivement terminée. Pour y contribuer, nous souhaitons que le gouvernement — qui a actuellement la responsabilité des affaires — soumette sans tarder au parlement les propositions susceptibles de mettre au point les problèmes constitutionnels, juridiques et autres qu'il importe de régler d'urgence pour assurer, dans la pleine clarté, l'exercice normal de la fonction royale et d'assurer en même temps les droits légitimes de la famille royale. (*Très bien! sur quelques bancs socialistes.*)

Mesdames, messieurs, le concours loyal que nous entendons apporter au nouveau chef de l'Etat ne nous enlève pas le droit de défendre, comme nous en avons le devoir, les prérogatives de la minorité. Nous n'avons jamais entendu contester au parti qui dispose de la majorité parlementaire le droit de gouverner le pays. Bien qu'à différentes reprises nous ayons souligné les circonstances ou les moyens qui ont été employés pour conquérir cette majorité, nous entendons qu'il appartient au parti au pouvoir de faire actuellement la preuve qu'il est capable, sous un gouvernement homogène, d'administrer le pays et de résoudre les difficultés que l'agitation politique que nous avons vécue depuis plus d'un an n'aura certes pas contribué à réduire. Comme notre parti n'a cessé de le faire dans le passé, nous apporterons notre collaboration loyale et sincère chaque fois que seront en jeu, notamment sur le plan extérieur, les intérêts supérieurs du pays; mais nous mènerons une opposition décidée chaque fois que nous estimerons que sur le plan politique, financier, économique ou social, le programme adopté par le gouvernement réalise une politique de parti qui ne correspond pas à ce que nous croyons être l'intérêt général.

Après tant de mois perdus en lutte politique, il apparaît de façon indiscutable qu'il est grand temps que le parlement consacre tous ses efforts aux tâches administratives importantes, dont la solution n'a été que trop longtemps retardée.

On ne peut certes pas dire que le nouveau cabinet P. S. C. homogène aura été accueilli avec enthousiasme par l'opinion publique ni de gauche, ni même de droite. Tant par sa composition que par les conditions dans lesquelles il a été formé, il ne donne pas au départ les garanties que requièrent les circonstances dans lesquelles il est appelé à entamer son action.

Pour la première fois dans l'histoire parlementaire ,le formateur, M. van Zeeland, n'est pas le chef de ce gouvernement, mais ce qui est au moins aussi inquiétant, c'est qu'au moment où M. van Zeeland présente le gouvernement, celui-ci apparaît sous une forme et dans une composition absolument différentes de celles que le formateur avait lui-même annoncées la veille dans une communication officielle à la presse, ce qui montre que dans l'intervalle des influences ont joué au sujet desquelles — nous l'espérons — le parlement sera éclairé comme le furent hier — si nous en croyons des informations de presse — les groupes de la majorité.

Lundi, le formateur annonçait que nous aurions un gouvernement van Zeeland-Segers, dans lequel il y aurait une vice-présidence qui serait attribuée à M. Segers, ce qui — ajoutait-il — devait donner la signification de la politique qui serait suivie par ce gouvernement.

Le lendemain, M. van Zeeland n'est plus premier ministre : il est remplacé — sans doute dans un geste d'apaisement — par M. Pholien, qui a prononcé à cette tribune, lors de l'assemblée des Chambres réunies, le discours de combat que vous connaissez et qui dans la nuit du 1er août a essayé de mettre sur pied la combinaison ministérielle destinée à torpiller l'accord réalisé la veille entre les partis.

M. Segers n'est plus l'éminence grise de ce gouvernement. N'en serait-il pas, par hasard, le prisonnier? Il n'est plus question de lui en donner la vice-présidence : faut-il en conclure que le gouvernement prend une autre orientation?

M. Spaak. — Oui!

M. R. Lefebvre. — Est-ce pour cette raison que la déclaration ministérielle ne donne aucune indication au sujet des problèmes économiques et sociaux essentiels qui ont été soulevés au cours de la récente réunion du Conseil national paritaire?

M. Van Glabbeke. — C'est cela qui est grave! Le premier ministre ne comprend rien aux problèmes sociaux, économiques et financiers.

M. R. Lefebvre. — On nous annonce, d'autre part, que les nouveaux ministres ne sont plus tout à fait ceux dont il avait été question la veille.

Que s'est-il passé dans l'intervalle? Allez-vous nous le dire, ou bien, gardant le silence, nous obligerez-vous à conclure que le gouvernement actuel n'a pas été constitué en fonction des intérêts du pays, mais uniquement en raison des intérêts du P. S. C.?

Nous amènerez-vous à penser, pour être plus précis, qu'il est destiné non pas à réaliser l'apaisement dans le pays, mais uniquement l'apaisement dans le P. S. C.?

Lundi, des informations parues dans la presse de droite nous éclairaient sur les intentions de MM. Pholien et Harmel.

Aujourd'hui, nous comprenons moins pourquoi M. Pholien en est, puisque M. Eyskens ne'n est pas, et nous comprenons moins aussi pourquoi M. Harmel en est, puisque M. Duvieusart n'en est pas.

Comment expliquer le départ en corps de MM. Duvieusart, Carton de Wiart, Eyskens, Wigny, Orban, Moreau de Melen, De Vleeschauwer?

Ce dernier est sacrifié sans doute parce que sa présence est apparue comme un défi, mais les autres sont proprement éliminés parce qu'il importait de donner à certaine opinion P. S. C. la satisfaction de voir éloigner du pouvoir des hommes qui eurent, quand il était temps encore, la sagesse et le courage de comprendre.

Ces hommes, qui avaient l'expérience des affaires publiques, expérience indispensable au moment où se posent tant de problèmes difficiles, vous les avez remplacés par d'autres, dont, sans doute, nous ne voulons pas nier les qualités personnelles, mais qui devront pendant plusieurs mois consacrer le plus clair de leurs efforts à s'assimiler les tâches que vous leur confiez. Sur quinze ministres, vous en avez remplacé sept par des hommes qui n'ont jamais exercé la fonction gouvernementale; non contents de cela, vous avez changé les attributions de trois anciens, dont deux étaient à peine rodés, de telle sorte que si nous comprenons le département du commerce extérieur, dont au surplus nous ne contestons pas l'utilité, il y aura, sur les seize ministres du nouveau gouvernement, onze ministres qui auront un nouveau département à gérer.

M. De Sweemer. — Ministres-omnibus!

M. R. Lefebvre. — Si, d'autre part, nous constatons qu'il n'a guère été tenu compte, pour l'attribution des portefeuilles, de la compétence personnelle des intéressés, nous aurons acquis la conviction que ce sont les convenances politiques intérieures du P. S. C. qui ont guidé la formation du nouveau gouvernement. Nous nous demandons si le formateur ne s'est pas inspiré de ce vieux principe : « N'importe qui étant bon à n'importe quoi, on peut n'importe quand les mettre n'importe où »? (*Hilarité sur les bancs libéraux et sur divers autres bancs.*)

Ce n'est certes pas pour nous une raison d'avoir confiance en lui, car nous sommes en droit de vous demander si — tant par sa composition que par la personnalité de son chef — le gouvernement qui se présente devant nous ne doit pas être plutôt considéré comme une formation de combat que comme un gouvernement décidé à réaliser, dans une atmosphère de loyauté et de compréhension, la réconciliation nationale que, sur nos bancs, nous souhaitons tous.

Le gouvernement n'aura pas dû faire un grand effort d'imagination pour rédiger sa déclaration.

D'une façon générale, elle se réfère à la déclaration du précédent gouvernement. A l'époque, en exprimant le sentiment de notre groupe, nous avons souligné combien celle-ci était imprécise sur les moyens à employer pour promouvoir la prospérité dans les

différents secteurs de l'économie nationale. La présente déclaration est plus vague encore, car elle se borne à une énumération des activités qui requièrent l'attention du gouvernement.

Pas plus que la précédente, elle ne donne de précisions sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs envisagés.

Il nous sera, dès lors, permis de souligner les réserves que nous avions formulées en juin dernier sur la façon dont le gouvernement entendait traiter les différents problèmes relatifs au développement de la prospérité nationale, tant en ce qui concerne l'industrie, le commerce et l'agriculture, que de rappeler les observations que nous avons présentées concernant l'insuffisance de la politique en faveur des classes moyennes. Et nous ne sommes pas davantage fixés sur les moyens que le gouvernement compte mettre en œuvre pour promouvoir la lutte contre le chômage et assainir au profit de la classe ouvrière le fonctionnement des œuvres sociales.

Le gouvernement nous remet en mémoire qu'il y a une politique de reconstruction, de santé, de famille et d'enseignement; il nous parle de la consolidation de liens entre la métropole et les territoires d'outre-mer et de sa fidélité à la politique internationale suivie par les précédents gouvernements.

Il eût aussi été intéressant qu'il s'expliquât d'une façon plus précise au sujet de la situation financière, qui n'a certes pas évolué favorablement au cours de ces derniers mois, et également sur ses intentions en matière fiscale.

En fait : « Le rideau tombe sur la plus effroyable bouffonnerie dont un pays ait été la scène. » Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la *Libre Belgique*, du 3 août 1950. En vain les ministres libéraux avaient-ils, dans la nuit du 28 au 29 avril, multiplié leurs appels en vue de résoudre dans la concorde nationale le grand problème qui divisait les Belges. En vain, les ministres libéraux — et en particulier le ministre des finances, notre ami M. Liebaert — ont-ils attiré l'attention de leurs collègues sur les situations qui ne tarderaient pas à se développer et dont ils refusèrent d'endosser les responsabilités.

L'effroyable bouffonnerie, pour parler comme la *Libre Belgique*, s'est déroulée selon le plan des excités qui, au sein du P. S. C., ont imposé leur volonté à tout ce que ce grand parti compte tout de même d'hommes modérés ayant le sens de l'Etat, mais auxquels cependant le reproche doit être adressé d'avoir, en ces circonstances exceptionnelles, manqué de courage ou peut-être même de civisme. Les conséquences sur le plan financier se sont développées, ainsi qu'il était aisé de le prévoir : Impossibilité dès le mois d'avril de lancer encore, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les emprunts prévus Grignotage progressif, jusqu'à épuisement, de la marge des 2 milliards 800 millions laissée par M. Liebaert pour aboutir à dépasser le plafond de 10 milliards d'avances consenties par la Banque Nationale. A cette extrémité, recours de toute urgence à la plus-value de la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale, non pas, ainsi que le prédécesseur de l'honorable M. Van Houtte l'avait prévu, pour être versé à un compte spécial, dont il n'aurait été fait usage que pour des investissements d'intérêt national sous le contrôle permanent des Chambres et de l'opinion publique, pour employer les termes mêmes dont s'est servi l'honorable M. Liebaert, mais tout simplement pour couvrir les dépenses courantes de l'Etat, ainsi que le rapporteur de la commission des finances du Sénat le laisse clairement entendre.

M. Van Glabbeke. — On vit à la petite semaine avec cet argent.

M. R. Lefebvre. — Pendant ce temps, les robinets de nouveau sont ouverts. Rien n'a été tenté pour restaurer l'indispensable équilibre de la sécurité sociale et réorganiser son fonctionnement. Entraînés par une folle surenchère entre groupements politiques ennemis, les abus fleurissent et se multiplient. Les charges militaires accrues du fait de la tension internationale, la traite à honorer envers les fonctionnaires retraités, la revision du traitement des instituteurs, votre propre programme scolaire, vont poser à bref délai des problèmes de financement que vous ne serez pas capables de résoudre.

Entretemps, l'honorable ministre des finances a répondu par un prudent silence aux questions très nettes que M. Liebaert lui a posées quant à son programme en matière fiscale. Que deviendront les projets accordant aux classes moyennes, aux agriculteurs, industriels, commerçants, professions libérales et artisans, l'égalité fiscale dont sous le gouvernement dont ils faisaient partie les libéraux avaient, enfin, fait admettre le principe? Nous attendons la réponse à cette question, et ne croyez pas que vous nous donnerez le change en annonçant, par pure démagogie, une nouvelle majoration des exonérations, pourtant déjà substantielles, du projet Liebaert en faveur des familles comptant plus de quatre personnes à charge.

Des centaines de milliers de Belges attendent la réalisation de réformes autrement importantes et justifiées qui intéressent de larges couches, parmi lesquelles les plus industrieuses et les plus laborieuses de nos classes moyenns. Votre carence dans le domaine fiscal sera des conséquences de la néfaste politique que votre majorité a pratiqué depuis des mois. Et il n'est pas exclu de penser que la responsabilité que vous portez dans l'agitation sociale actuellement déclenchée dans le pays aura dans les mois qui viennent des conséquences redoutables à la fois pour notre situation financière et pour notre situation économique.

Il eût également été utile que le gouvernement nous dit comment il compte traiter les problèmes régionaux. Il n'est pas contestable que ceux-ci se présentent d'une façon toute différente depuis les derniers événements politiques. L'opinion wallonne, extrêmement sensible, est émue de voir qu'elle ne parvient pas à obtenir pratiquement la réalisation de ses revendications et que, jusqu'à présent, les travaux du Centre de recherche n'ont donné aucun résultat positif. La composition actuelle du gouvernement n'est pas de nature à la rassurer : le gouvernement n'a-t-il aucune déclaration à faire à ce sujet?

Et quelle sera la politique du gouvernement en matière de répression et d'incivisme?

Peut-on conclure qu'il accepte la position qui a été prise par M. le premier ministre Duvieusart, dans la réponse qu'il a faite à la question précise qui lui a été posée par M. Spaak ou bien la présence de certains ministres doit-elle nous amener à penser que la majorité est disposée à admettre une mesure d'amnistie qui aurait pour effet de calmer peut-être certaines récriminations à droite, mais qui aurait certainement pour résultat de heurter les sentiments patriotiques les plus sacrés?

Le silence du gouvernement sur l'ensemble de ces problèmes, le fait que l'énoncé de tout le programme financier et social tient en moins de 40 lignes, dans lesquelles n'apparaît pas la moindre initiative, nous laisse supposer que le gouvernement lui-même ne se fait aucune illusion sur sa longévité et qu'il se rend compte que le mélange de « durs et de mous » qui le compose est destiné à durer la période de vacances jusqu'à l'explication finale qui doit avoir lieu au sein du P. S. C. au cours du prochain mois.

Malgré son désir d'être discret, le gouvernement s'est néanmoins cru obligé de faire allusion aux événements politiques qui se sont passés récemment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Nous prenons acte que le gouvernement déclare solennellement apporter sa fidélité absolue au Prince royal : il n'aurait plus manqué qu'il en fût autrement!

Nous prenons acte aussi que le gouvernement mettra tout en œuvre pour consolider le ralliement autour du Prince royal; étant donné les déclarations formelles faites par l'opposition, nous supposons que c'est à sa propre majorité que M. le premier ministre adresse cet appel.

Le gouvernement nous annonce, d'autre part, qu'il soumettra incessamment au parlement des mesures législatives adéquates pour le renforcement de l'ordre légal. Tous ici nous sommes d'accord pour estimer que les règles essentielles de la démocratie parlementaire doivent être respectées et que tous les excès — quels qu'ils soient — doivent être regrettés sinon condamnés. Le meilleur moyen de les éviter est de pratiquer une politique de mesure et de sagesse; la modération n'a jamais engendré la violence; une majorité se grandit quand elle pratique une politique qui ne heurte pas les sentiments et ne vincule pas les droits de la majorité.

Avant de nous prononcer sur les mesures annoncées, nous attendrons que les intentions du gouvernement soient précisées et nous tiendrons surtout à voir si elles tiennent compte du respect des libertés qui figurent dans notre pacte fondamental.

Les libéraux ne ménageront pas leur concours chaque fois qu'il s'agira de promouvoir entre les peuples une politique de collaboration qui conduit, dans le cadre des traités, au maintien et à la défense de la paix.

Cela ne signifie aucunement que le gouvernement doit compter d'avance sur l'appui des libéraux pour soutenir toute sa politique étrangère.

Nous laisserons à notre collègue Van der Schueren le soin de traiter, au cours de ce débat, le problème de la politique extérieure. Nous voulons cependant demander au gouvernement de bien vouloir nous dire que signifie cette phrase de sa déclaration : « Dans le cadre des engagements internationaux, le gouvernement revisera sa politique de travaux publics et invitera le parlement à prendre toutes les mesures qui s'imposent en matière financière et militaire. »

Quels engagements internationaux avons-nous en matière de travaux publics? Il faudrait préciser.

M. Van Glabbeke. — C'est une sottise. Cela n'existe pas.

M. R. Lefebvre. — Quelles sont les mesures qui s'imposent en matière militaire? Cela veut-il dire que vous êtes décidés à majorer le contingent et à augmenter le temps du service militaire? Une réponse s'impose.

Quelles seront les charges financières? Seront-elles incluses dans un ensemble international qui aura pour conséquence de les rendre vraiment utiles? On aimerait à le savoir.

Tout, mesdames et messieurs, dans le programme gouvernemental est vague et imprécis. La politique que vous avez suivie depuis que vous possédez la majorité, et que vous entendez poursuivre, ne peut nous inspirer confiance.

Tel qu'il est composé, avec le programme que vous nous soumettez aujourd'hui, et s'appuyant sur une majorité dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est plus très unie, nous considérons que, même dans la paix intérieure retrouvée et qui — nous le souhaitons de tout cœur — s'affirmera autour du jeune prince dans le respect de la tradition démocratique, il est impossible à ce gouvernement de faire face aux grandes tâches qui l'attendent, et ce n'est pas seulement sur les bancs de l'opposition que se manifeste cette opinion. Les hommes qui dans vos rangs pouvaient le faire, messieurs de la droite, vous les avez écartés du pouvoir; vous les regretterez sans doute avant qu'il soit longtemps. (*Applaudissements sur les bancs libéraux et socialistes.*)

M. Van Glabbeke. — C'est un mauvais horoscope pour le gouvernement.

De heer voorzitter. — Het woord is aan de heer Verbist.

De heer Verbist (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heren, uit naam van mijn groep, zal ik u in 't kort enkele beschouwingen maken die van algemene aard zijn, in verband met de regeringsverklaring.

M. Meysmans. — Où sont vos amis, monsieur Verbist?

De heer Verbist. — Om deze regering in haar verklaring volkomen te begrijpen, moet men rekening houden met de omstandigheden waarin deze regering is tot stand gekomen. Het is de eerste regering die gevormd werd door de jonge prins. Het is een regering die tot stand kwam na een periode van revolutionnaire aard hier in dit land. Daarmee rekening houdende, zal mijn groep volkomen de regering steunen. Ik zeg het tot geruststelling van de beide collega's die mij zijn voorgegaan, opdat, wat ze menen in hun verbeelding te zien, de spleten « dans ce bloc enfariné », onmiddellijk bij de stemming zullen gecimenteerd zijn.

Het is goed dat een homogene C. V. P.-regering in deze omstandigheden het bewind in handen neemt en de volledige verantwoordelijkheid draagt, want juist die twee omstandigheden, waaraan ik zoëven heb herinnerd, maken het noodzakelijk dat een homogene regering tegemoet komt aan die speciale behoeften. Deze regering zal naar het verlangen van de Koning, het vertrouwen rondom de jonge prins in het land vestigen en deze regering — en zij alleen — is in staat om het land terug vertrouwen te schenken na de diepe schok, die het heeft ondergaan tegenover onze democratische instellingen.

De heer De Keuleneir. — De sociale kwesties moeten opgelost worden.

De heer Verbist. — Juist, deze groep zal het kunnen doen omdat zij niet is gemengd geworden bij de maatregelen ten opzichte van de bevolking. Daarom stellen wij volkomen vertrouwen in de regering.

We hebben met zeer veel aandacht, zowel de heer Collard als de heer Lefebvre, gevolgd in hun beschouwingen omtrent de samenstelling van deze regering.

Als men die samenstelling ulterlijk nagaat, bevredigt zij de Vlamingen niet helemaal. En ik geloof nooit dat in een democratisch land een regering zal tot stand komen die, in haar samenstelling, iedereen bevredigen zal; het hangt af van het standpunt dat men inneemt bij de beoordeling. Wat mij getroffen heeft — en ik zeg onmiddellijk : wat mij pijnlijk getroffen heeft — bij het aanhoren van de rede van de heer Collard, is dat bij hem het beoordelen van personen afhankelijk is van het feit of men al dan niet met die personen in de regering is. Een ernstig man als de achtbare heer Collard had niet dat gemakkelijk recept mogen gebruiken, dat we reeds lang kennen, en dat gemakkelijk succes wil oogsten door enkele personen in opspraak trachten te brengen. Mag ik u, te uwer inlichting, even verwijzen naar wat uw eigen bladen hebben geschreven over de heer van Zeeland in een periode dat de socialisten mee in de regering waren?

De heer De Keuleneir. — Dat is lang voorbij.

M. Buset. — Nous ne le connaissions pas bien à ce moment.

M. Merlot. — Beaucoup d'eau a passé sous les ponts depuis lors!

De heer Verbist. — Het is pijnlijk, mijnheer Merlot, u daaraan te herinneren, doch het is een feit dat hij toen zeer hoog bij u aangeschreven stond.

M. Merlot. — Ce n'est pas nous qui avons changé, c'est lui!

De heer Verbist. — Ik mag u verzekeren dat onze achting voor de heer van Zeeland niet is verminderd, omdat wij weten welke grote diensten hij heeft bewezen in sociaal en economisch opzicht en vooral in internationaal opzicht. (*Toejuichingen op de banken van de christelijke volkspartij.*)

M. Demoitelle. — Il a fait des dévaluations; il en fera encore, j'en suis certain.

De heer Verbist. — Het programma van deze regering is zeer duidelijk in twee delen omschreven.

In het eerste deel van haar verklaring, herinnert deze regering aan datgene wat de vorige regering op haar programma had.

Ik zou in verband daarmee uw aandacht willen vestigen op een deel uit die regeringsverklaring waar het gaat over de zorg aan de jeugd. Indien ik daar in het bijzonder de aandacht op vestigen wil, dan is het omdat men al te vaak de indruk heeft dat de passus uit die regeringsverklaring in te beperkte zin kan worden opgevat, namelijk waar staat : « Bekommerd over de jeugd, zal de regering de vroegere aangekondigde politiek op het stuk van volksgezondheid, gezin en onderwijs voortzetten. »

De vorige regering heeft daaromtrent een breedvoerige verklaring gedaan die zeker voor dezen, die objectief die verklaring lezen, naar de geest en het hart is gegaan. Ik heb mij getroost om in andere landen van Europa te pijlen, welk de toestand is van de jeugd. Ik versta niet zodanig door de jeugd de schoolgaande jeugd, maar meer nog de schoolverlatende jeugd, de adolescente jeugd.

Welnu ik zeg : Ons land zowel als andere landen van Europa dragen een zware wonde. Die jeugd, de adolescente jeugd van thans is niet in normale omstandigheden opgevoed. Indien men de statistieken, die voor de hand liggen, nagaat, dan ondervindt men dat die jeugd voor ons en voor de volgende generaties een zware hypotheek vormt, omdat er een verwildering in de jeugd, in de adolescente jeugd, vast te stellen is. En daarom vraag ik, dat een bijzondere aandacht aan die zedelijke verwildering van de jeugd worde gewijd om in de mate van het mogelijke deze zedelijke verwildering te keer te gaan. Gij hebt de toekomst van het land voor te bereiden, gij hebt ook, mijne heren, het land voor verdere zedelijke verwildering te vrijwaren. Daarom wens ik, dat die uitdrukking niet worde opgevat in beperkte zin, maar dat, in verband met de opvoeding der jeugd, u een breder horizont zoudt openen voor die jeugd om haar een waardige opvatting van het leven te doen krijgen.

In het tweede gedeelte van deze regeringsverklaring staat te lezen : « Nog in het land zelf, heeft de toevlucht tot het geweld het vertrouwen in de instellingen der parlementaire democratie geschokt. » Daaromtrent zal ik kort zijn, maar ik vestig er de aandacht van de regering op, dat een ernstige inspanning zal moeten gedaan worden om dat vertrouwen te herwinnen. Dat is een gemeenschappelijk belang voor ons allen, ik zou durven zeggen, een gemeenschappelijk belang voor gans West-Europa. Indien het vertrouwen van de bevolking in de democratische instellingen wordt geschokt, dan wordt er iets gebroken in het gemoed waarvan wij slachtoffers kunnen worden. Wanneer in ons land met de hulp van vreemdelingen oproer kan worden gemaakt, dan lopen wij een gevaar. Daarom wens ik de regering geluk om die verklaring. Zij heeft een helder inzicht op de toekomst, omdat zij de maatregelen wil aanwenden om de bevolking daarvan te vrijwaren. Ik voeg er aan toe, mijne heren, dat u geen tijd zoudt verliezen om die maatregelen te treffen en alleszins de openbare orde zult weten te vrijwaren. Ik zal bijzonder aandringen om onze wettelijke democratische instellingen in het algemeen te vrijwaren, maar bijzonder nog voor het vrijwaren van de veiligheid van de burgers...

De heer De Sweemer. — De veiligheid van de Staatskas!

De heer Verbist. — ... en het vrijwaren van de orde in dit land.

En deze regering zal goed werk verrichten. Indien zij een uitzuiveringswerk verricht onder het administratief personeel, zuiveringswerk dat noodzakelijk is, wil de regering niet ondermijnd worden in de toekomst.

De heer De Sweemer. — En denkt aan de zwendelaars en de laat aangegeven effekten!

Mme Fontaine-Borguet. — Il fallait garder M. De Vleeschauwer; il avait fait ses preuves.

De heer De Keuleneir. — Wij zullen geen slachtoffers aanvaarden. (*Aanhoudende onderbrekingen. — Kruisgesprekken tussen de socialisten en de leden van de meerderheid.*)

De heer Develter. — Die onderbrekingen zijn onduldbaar. Wij hebben geen enkel maal de leden van de oppositie onderbroken wanneer zij op het spreekgestoelte stonden; waarom onderbreken zij onze woordvoerder? Die leden missen het elementair fatsoen om in een democratisch parlement te zetelen.

De heer Goffings. — Omdat hij de waarheid zegt.

De heer Verbist. — Als u dat persoonlijk hindert en als u dat pijn doet, des te erger voor uzelve.

Daarom ook, zegt de regering, zullen de nodige schikkingen worden getroffen om in alle omstandigheden de openbare orde te verzekeren; zullen maatregelen genomen worden om de vrijheid van arbeid daadwerkelijk te waarborgen; zullen de werking van de openbare diensten en de bescherming van de economische uitrusting te allen tijde verzekerd worden. Doeltreffende maatregelen van wetgevende aard zullen onverwijld aan het parlement onderworpen worden.

De heer De Sweemer. — Nu reeds 924 millioen voor de gendarmen.

De heer Verbist. — Welnu, het zal een test zijn op uw ware democratische opvatting, wanneer deze regering aan het parlement voorstellen zal doen, opdat werkelijk de orde, de rust en de veiligheid in het land zouden verzekerd worden.

Indien u daarmede instemt, des te beter voor het land. Indien u er niet mede instemt, een bewijs te meer dat de ware democratische instellingen bij u geen bescherming vinden. (*Toejuichingen op de banken der christelijke volkspartij.*)

M. Buset. — Au lieu de vouloir nous donner une leçon de démocratie, parlez-nous plutôt de votre accord avec les V. N. V.

De heer Verbist. — Men heeft hier een heel gevaarlijk spel gewaagd, wanneer over de duur van deze regering werd gesproken en, met een beetje jok, kan men in de omstandigheden waarin een regering zich in het parlement aanbiedt, zeer gemakkelijk een succes verzekeren. Indien men een regering in haar duur wil beoordelen, naarmate de lengte van de regeringsverklaring, dan zou men kunnen zeggen dat het een regering is voor enkele dagen. Ik heb juist de omgekeerde indruk en weleens ervaren dat de lengte van een regeringsverklaring in omgekeerde verhouding staat tot de duur van de regering, en zo staan wij dus vóór een regering, die zeer lang aan het bewind zal blijven. (*Gelach op zekere socialistische banken.*) Velen van mijn groep, en ik persoonlijk, wensen deze lange duur aan de nieuwe regering toe, opdat zij vruchtbaar werk zou kunnen leveren ten bate van het land en van het volk. (*Toejuichingen op de banken van de christelijke volkspartij.*)

INDIENING VAN EEN WETSONTWERP. — DÉPOT D'UN PROJET DE LOI.

De heer Moyersoen, minister van justitie. — Mevrouwen, mijne heren, op bevel van Z. K. H. de Koninklijke Prins, heb ik de eer een wetsontwerp ter tafel neer te leggen betreffende de bekrachtiging en de afkondiging der wetten.

D'après les ordres de S. A. R. le Prince royal, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant la sanction et la promulgation des lois.

Ik druk de wens uit dat de commissie van justitie dit ontwerp zo snel mogelijk zou willen in behandeling nemen, opdat deze wet morgen namiddag reeds in de Senaat zou kunnen gestemd worden.

De heer voorzitter. — Ik hoop dat ieder het redelijke van de uitgedrukte wens zal willen inzien, zodat de commissie van justitie reeds morgen voormiddag zal bijeenkomen, opdat 's namiddags hieraangaande reeds verslag zal kunnen uitgebracht worden.

Mesdames, messieurs, je suis persuadé que la Chambre sera unanime pour reconnaître le bien-fondé de cette demande.

La commission de la justice sera donc convoquée pour demain matin. J'espère qu'elle fera toute diligence et qu'elle pourra vous présenter son rapport au cours de la séance de demain après-midi.

Ce projet de loi ne donnera d'ailleurs pas lieu à une discussion d'ordre politique. (*Assentiment.*)

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

Reprise de la discussion. — Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Terfve.

M. Terfve (1). — Au lendemain des accords du 1er août, réalisés dans le cadre de l'atmosphère d'apaisement et de concorde autour de la personne du Prince royal, exerçant les pouvoirs royaux pour le compte et sous le contrôle de Léopold III, son père, certains auraient pu s'imaginer que le premier gouvernement du prince Baudouin aurait été un gouvernement de concorde nationale.

C'eût été mal connaître les habiletés de la politique. Manifestement, cette solution eût été prématurée. Il fallait d'abord obtenir la réalisation d'un certain nombre de conditions.

Il faut d'abord que les comptes soient réglés, que certaines blessures d'amour-propre soient cicatrisées et que l'opinion soit préparée.

En ce qui concerne le premier point, — le règlement des comptes, — le gouvernement s'est déjà attelé à la tâche en écartant ceux qui portaient, à ses yeux, une part de responsabilité dans la solution donnée au problème royal. Cela nous a valu de voir se présenter aujourd'hui le gouvernement le plus réactionnaire qui soit.

Nous en trouvons une série de signes non équivoques. D'abord dans le fait que nous voyons M. Pholien au poste de premier ministre, à qui M. van Zeeland, voulant sans doute imiter son auguste maître Léopold III, a délégué ses pouvoirs. A cette différence cependant, que si, il y a quelques jours, on a délégué les pouvoirs à un plus jeune, on les délègue cette fois-ci à un plus vieux.

Il y a la présence de M. van Zeeland, jugée inquiétante par ses propres amis, je ne vous ferai pas une fois de plus l'inventaire de ses ramifications avec les milieux financiers et de sa qualité d'homme de main de l'impérialisme américain. Il y a ensuite la présence de M. Meurice, grand commis des charbonnages, et celle de M. Dequae, bien en cour dans l'industrie métallurgique.

Il y a les cicatrisations des blessures d'amour-propre, et ceci nous vaut un gouvernement plus léopoldiste que le gouvernement de Léopold lui-même.

Troisième objectif : préparer l'opinion des électeurs. Il s'agit d'habituer les troupes léopoldistes à ne plus considérer les socialistes et les libéraux comme des émeutiers. En échange, les chefs de l'opposition s'efforceront, dans le même temps, de présenter les adversaires d'aujourd'hui comme des partenaires sortables et acceptables.

Tout cela, c'est du jeu politique, sans intérêt majeur, avec une signification secondaire. Car votre gouvernement doit faire face à des problèmes graves et immédiats.

Les solutions qu'il y donnera ne pourront être que mauvaises, car l'équipe Pholien-van Zeeland est marquée d'un sceau réactionnaire. Elle est le gouvernement d'une classe, d'un régime, décidés à employer n'importe quels moyens pour se survivre.

La Chambre n'a pas suffisamment mesuré la gravité et l'importance du message fait ici, il y a quelque temps, par M. Duvieusart.

Ce message, le gouvernement Pholien l'a repris à son compte, en y insistant. Il signifie que toute la politique belge dépend d'un réarmement intensif et immédiat, sous la pression des Etats-Unis. Déjà les 5 milliards annoncés apparaissent insuffisants, car le gouvernement américain réclame un effort plus grand encore. Sans nul doute, vous obéirez, et vous placez votre déclaration sous le signe du réarmement moral, économique et militaire. Vous vous trouvez devant une série de problèmes qui ont des conséquences redoutables pour les travailleurs et pour l'ensemble de la nation. Quand un pays consacre ses plus grands efforts à la préparation à la guerre, il s'ensuit un renchérissement des biens de consommation. Le problème des salaires est posé par les travailleurs en lutte. La Commission paritaire générale s'est réunie le 7 août.

Ce n'est pas cette équipe qui peut mieux faire dans ce domaine. Avec les engagements que vous avez acceptés, il est clair que la journée du 21 août ne peut être meilleure que celle du 7 août. Il est vrai que vous pouvez toujours vous en tirer par une dévaluation.

Vous laissez entendre que la construction de canaux et de routes doit permettre de donner du travail à ceux qui n'en ont pas; mais une politique de réarmement entraîne nécessairement du chômage dans un certain nombre de secteurs secondaires.

Ajoutons à cela quelque chose sur quoi vous êtes d'accord. Les perspectives créées par le plan Schuman, dont vous savez les risques qu'il fait courir aux travailleurs de chez nous. M. Motz, en donnant son accord à ce plan, disait, il y a quelques heures, que c'était pour les Belges une solution désastreuse dont il fallait étaler sur un long temps la réalisation.

Vous êtes pour le réarmement, mais où trouverez-vous les premiers 5 milliards annoncés? Dans une réduction des profits capitalistes? Nous ne le croyons pas. Selon un vieil usage, c'est aux travailleurs que vous endosserez le coût de votre politique de réarmement.

---

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique.* (Décision de la Ch. d. rep. du 11 mars 1896.)

Et en même temps d'ailleurs que vous accroissez les impôts financiers, vous vous apprêtez à accroître l'impôt du sang. Quelles sont vos intentions en ce qui concerne l'augmentation du service militaire? Vous êtes un gouvernement de transition, et les travailleurs ne peuvent faire autre chose que vous traiter en ennemis et vous combattre par tous les moyens.

En dépit des précautions que vous êtes tentés de prendre, de vos déclarations inspirées par la peur, de la présence d'un militaire de carrière à la défense nationale, à l'intérieur d'un homme peu connu, mais qu'on dit de caractère autoritaire, vous ne devez pas compter que vous aurez le dessus. Ceux qui se sont unis dans l'action contre Léopold III sont aptes à mener contre le gouvernement réactionnaire une lutte à outrance, et dans celle-ci les travailleurs peuvent compter sur le parti communiste, dont je suis ici le porte-parole. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Paque.

M. Paque (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, si je monte à cette tribune, ce n'est pas pour prononcer un discours, mais simplement pour vous faire une déclaration au nom de mon parti.

Dans la déclaration gouvernementale que nous discutons figure un paragraphe traitant de l'ordre intérieur.

Ce paragraphe me force immédiatement à évoquer les journées tumultueuses que nous avons vécues il y a quinze jours, et qui ont abouti, comme on le sait, à la tragédie de Grâce-Berleur.

Au lendemain de cette fusillade, nous avons adressé une demande d'interpellation à M. le premier ministre Duvieusart. Cette interpellation, nous l'avons déposée parce qu'ayant été présent à la bagarre qui s'est déroulée alors, il nous était apparu deux choses. Tout d'abord, la première, c'est que, dès leur arrivée, les gendarmes, qui étaient très excités, avaient immédiatement armé leur carabine et leur mitraillette, et que, sans aucune provocation quelconque des assistants, ils avaient foncé dans la foule, frappant à tort et à travers, à coups de crosse.

La deuxième chose que nous avons vue, c'est qu'il est nettement apparu que les coups de feu qui ont été tirés n'étaient aucunement justifiés. Comme vous le savez, ces coups de feu ont causé la mort de quatre hommes et en ont blessé huit.

Nous avons donc adressé cette interpellation à M. le premier ministre Duvieusart. Ce gouvernement est aujourd'hui disparu et est remplacé par le gouvernement de M. Pholien. Nous ne voulons pas aujourd'hui aborder le fond de l'affaire, mais cependant, étant donné qu'il y a entre ces deux gouvernements un lien de continuité, car ils sont tous deux soutenus par la même majorité politique, nous demandons à M. le premier ministre de réserver nos droits, d'accepter pour son compte cette interpellation et de fixer ultérieurement une date qui nous permettra de donner à la discussion qui aura lieu l'ampleur nécessaire.

Nous vous demandons cela, monsieur le premier ministre, parce que vous avez déclaré tantôt que votre gouvernement reprenait à son compte les problèmes inclus dans la déclaration gouvernementale de M. Duvieusart et parce que nous sommes extrêmement désireux de voir éclater la vérité et la justice.

Avant de terminer, je voudrais demander la permission à M. le président de relever quand même ici un aspect de cette affaire. Il n'est pas nécessaire, pour mettre au point la chose dont je vais parler, d'aborder le fond de l'affaire, ni d'être en possession de tous les éléments qui manquent à l'heure actuelle.

On a beaucoup épilogué sur cette tragédie. Nous savons que, de tous les coins du pays, de nombreux hommages ont été rendus aux victimes et qu'une forte émotion s'est emparée d'une grande partie de la population. Mais nous avons eu le regret de constater que, dans certaines sphères, on parlait de populace, de racaille, d'émeutiers et que, sans être véritablement au courant de l'affaire, on salissait la mémoire de ceux qui sont morts.

Je voudrais ici relever une déclaration qui a été faite par un homme occupant une situation très en vue. Je veux parler de Mgr Cardyn, aumônier de la J. O. C. La presse nous a, en effet, appris que Mgr Cardyn s'était élevé avec force parce qu'on avait organisé des funérailles civiles à ces victimes. Il a même insinué que nous avions brimé ainsi les croyances religieuses des victimes.

Je me demande vraiment comment il est possible, quand on occupe une position comme celle de Mgr Cardyn...

M. De Sweemer. — Payée par l'Etat!

M. Paque. — ... de proférer sans preuve un tel mensonge. Du haut de cette tribune, je lui donne le démenti le plus formel. Les funérailles civiles ont été faites aux victimes parce que telle était leur volonté et telle était la volonté de leurs familles. (*Très bien! sur plusieurs bancs socialistes.*)

Nous avons, à cet égard, pris toutes nos précautions. Nous sommes allés, avec tous les ménagements possible, trouver les familles pour demander quel était leur désir. Il y a une famille — celle de Vervaeren, dont la mère est croyante — à qui nous avons suggéré des funérailles religieuses. Mais cette maman, respectueuse des volontés de son fils mort à vingt-cinq ans, nous a déclaré qu'il avait toujours dit qu'il désirait être enterré civilement.

Eh bien, mesdames et messieurs, dans les milliers d'hommages rendus à ces victimes, je voudrais en prendre un seul, qui est vraiment une belle réponse à l'allégation tout à fait gratuite du haut dignitaire de l'Eglise qu'est Mgr Cardyn. C'est un homme qui écrit le lendemain de la mort du jeune Thomas, la quatrième victime, à l'épouse de celui-ci. C'est un homme qui n'est pas socialiste :

« Madame,

» Vendredi passé, j'ai eu l'occasion de voir votre mari au dispensaire de l'Espérance. Je savais qu'il avait refusé de parler avec M. l'aumônier, et malgré son refus, je sentais intérieurement cette nécessité de le voir, pour lui exprimer toute la sympathie d'un cœur de prêtre qui voulait communier à sa souffrance.

» En entrant, j'ai été fortement impressionné en voyant votre mari, paralysé sur son lit de souffrances.

» Nos regards se sont rencontrés et j'ai compris immédiatement tout ce qui se passait dans son esprit depuis ces cinq jours de souffrances et de réflexion anxieuse.

» Son cœur a parlé sans détours. Le ton sincère de ses affirmations m'a fait découvrir en quelques minutes que j'avais affaire à un homme droit, honnête, et en même temps idéaliste. Je n'oublierai jamais ce qu'il m'a dit.

» Votre mari doit être de la même trempe que son père, qui a conquis par sa droiture l'estime aussi bien des ingénieurs que des ouvriers des charbonnages.

» Maintenant qu'il est entré dans le mystère de Dieu, je tiens à vous dire que je participe intérieurement à votre souffrance et à celle de ses parents et que je n'oublierai pas vite votre mari défunt, dont l'image m'est constamment devant les yeux, bien que je l'aie vu seulement pendant une dizaine de minutes.

» Je prierai pour vous tous dans ces moments difficiles et je demanderai spécialement la bénédiction de Dieu pour votre enfant, afin qu'il devienne, comme son père, un homme droit, honnête et idéaliste. »

C'est signé : Vanbergen, vicaire à Glain.

Voilà, mesdames, messieurs, l'hommage d'un modeste prêtre de village à ceux que certains dignitaires de l'Eglise ont insultés en les qualifiant de bandits. Pris entre des milliers d'autres, ce simple hommage nous lave de la boue qu'on a voulu déverser sur le parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs socialistes. — Exclamations à droite, finissant en un violent colloque.*)

M. le président. — Ce qu'a dit l'orateur ne peut donner lieu à ces protestations et à ces interruptions.

PROPOSITION DU BUREAU. — VOORSTEL VAN HET BUREAU.

M. le président. — Mesdames, messieurs, plusieurs membres de la commission de la justice ont exprimé le désir que la commission se réunît déjà cette après-midi, afin qu'elle ne dût pas être convoquée demain matin.

Comme il s'agit d'un projet dont l'examen ne demande que quelques minutes, je suppose que la Chambre se ralliera à ce vœu. Je prierai M. Philippart de bien vouloir présider la commission de la justice. (*Assentiment.*)

Verschillende leden van de commissie van justitie hebben gevraagd dat deze commissie onmiddellijk zou bijeenkomen om de kwestie van de bekrachtiging van de wet te onderzoeken. Ik geloof dat er niet het minste bezwaar is om aan die wens gevolg te geven. Ik zou de leden verzoeken, onmiddellijk samen te komen onder voorzitterschap van de heer Philippart. (*Instemming.*)

INDIENING VAN EEN WETSONTWERP. — DÉPOT D'UN PROJET DE LOI.

De heer Van Houtte, minister van financiën. — Vanwege de Koninklijke Prins heb ik de eer ter tafel neer te leggen een wetsontwerp houdende machtiging tot regularisatiën, verhoging en vermindering van sommige voor het dienstjaar 1950 uitgetrokken kredieten zomede toekenning van bijkredieten voor de uitgaven met betrekking tot 1949 en vorige dienstjaren.

Vertaling :

M. Van Houtte, minister des finances, dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1950 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1949 et antérieurs.

— Er wordt de heer minister van financiën akte verleend van de indiening van dit wetsontwerp, dat gedrukt zal worden, rondgedeeld en verzonden naar de commissie van financiën.

Il est donné acte à M. le ministre des finances du dépôt de ce projet de loi, qui sera imprimé et distribué et renvoyé à la commission des finances.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

Reprise de la discussion. — Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Gilson.

M. Gilson (*à la tribune*). — Monsieur le premier ministre, je suis mandaté par le groupe social-chrétien pour vous dire pourquoi et dans quel esprit mon groupe entend vous accorder sa confiance et vous assurer de son appui.

M. De Sweemer. — Les membres de votre groupe sont peu nombreux en ce moment.

M. Gilson. — Si vous voulez me faire confiance, monsieur De Sweemer, je tâcherai tout de même de traduire les sentiments de ceux qui m'ont mandaté à cette tribune.

La constitution de ce gouvernement consacre la modification importante qui a été apportée dans notre vie publique par l'exercice par le Prince royal des pouvoirs du Roi.

L'action de ce gouvernement s'inscrit donc nécessairement dans la ligne des décisions qui ont été prises par le gouvernement précédent, ce gouvernement qui avait soumis aux Chambres un projet de loi portant attribution des pouvoirs royaux au Prince royal et qui avait soumis aux Chambres réunies un projet de décret pour lui attribuer ces pouvoirs.

Le gouvernement assume, en réalité, la responsabilité d'appliquer et d'exécuter ces décisions. Sa première œuvre, et la plus importante, apparaît, en conséquence, être le ralliement du pays tout entier à la solution ainsi apportée à la crise constitutionnelle dont nous sortons.

Le problème étant ainsi posé, le groupe social-chrétien, monsieur le premier ministre, est conscient des difficultés et de l'importance de votre tâche. Je voudrais le souligner en m'attachant un instant à considérer le problème, en l'examinant d'abord sous l'angle monarchique, si je puis dire, et puis sous l'angle politique.

Le considérant sous l'aspect de notre monarchie, je voudrais dire que la solution qui a été adoptée, au sortir de la crise que nous avons connue, a profondément affecté — vous le savez — une partie très importante de l'opinion publique. Cette décision a causé une émotion considérable, qui s'est traduite immédiatement en un mouvement d'indignation indescriptible, et une grande partie de l'opinion publique ressent aujourd'hui cette décision comme une humiliation profonde.

La substitution du Prince royal au Roi a provoqué un véritable drame de conscience dans une grande partie de l'opinion publique, et je vous prie de le considérer comme un fait politique. Pourtant, l'intérêt supérieur du pays commande qu'aujourd'hui nous nous tournions résolument vers l'avenir.

C'est le sens même du message que le Roi adressait à la nation au moment où le Prince royal prêtait le serment constitutionnel.

Je puis encore, en ma qualité de porte-parole du parti social-chrétien, rappeler dans quels termes pressants le Souverain lui-même entendait s'adresser à la nation et plus particulièrement peut-être, et il tenait à le souligner, à ceux qui avaient été ses plus fervents défenseurs : « Mon plus ardent désir », disait-il, « est que tous les Belges, à quelque parti qu'ils appartiennent, se groupent et se réconcilient autour du Prince royal, qui doit incarner l'unité de la patrie, et les institutions traditionnelles, lesquelles depuis cent vingt ans ont sauvegardé l'indépendance et assuré la prospérité de la patrie. »

C'est cet appel du Souverain que votre gouvernement entend renouveler aujourd'hui et qu'il adresse en somme à la nation tout entière.

Mais, nous le disons, votre gouvernement ne guérira pas facilement la plaie qui subsiste dans le cœur de tant d'excellents citoyens.

Nous croyons que ce gouvernement peut avoir l'autorité suffisante, avec le concours de tous et de chacun de ses ministres, avec le concours de ceux qui représentent davantage la population d'expression française et de ceux qui représentent davantage la population d'expression flamande, pour obtenir que le loyalisme de tant de bons Belges ne faiblisse pas.

Nous voudrions et nous attendons de ce gouvernement qu'il use de tout son pouvoir et de toute son influence pour créer autour du Prince l'unanimité indispensable, en faisant preuve de beaucoup de compréhension pour ceux dont le désarroi est si grand aujourd'hui. Nous croyons que votre gouvernement doit faire comprendre à l'opinion publique que la plus grande faute qui puisse encore être commise aujourd'hui contre la monarchie serait de désespérer de son avenir, et que c'est en réalité en se serrant autour du Prince qu'on peut encore faire échec, dans ce pays, aux tendances antinationales et antimonarchiques qui ont su profiter si largement des derniers événements pour se donner libre cours et poursuivre leurs fins.

Mesdames, messieurs, si je m'arrête un instant à l'aspect politique du problème, je voudrais dire que les événements de ces dernières semaines nous apparaissent comme l'expression d'une crise grave de notre régime. Qu'un gouvernement constitué et sorti d'une élection régulière, appuyé sur une majorité parlementaire, ait fait voter par les instances régulières une disposition législative, et qu'il se soit fallu de dix jours à peine pour que la loi fût mise en échec, que l'autorité du gouvernement fût mise en échec, cela donne, quoi qu'on puisse penser au sujet des responsabilités encourues, la mesure de la précarité et de la fragilité de nos institutions. Terrible tentation, mesdames, messieurs, terrible tentation pour ceux qui doutent de l'efficacité des institutions démocratiques de leur passer définitivement condamnation!

Mais pour tous, — et reconnaissons-le avec nous, — les événements que nous avons connus, la situation que nous avons connue créent un sentiment d'insécurité politique, sentiment qui est dangereux pour l'avenir de notre régime, car il peut appeler des réactions extrémistes. Par conséquent, nous croyons tout naturellement, au regard des événements qui viennent de se dérouler, devoir attirer l'attention du gouvernement sur un double devoir.

Le premier, c'est qu'il nous paraît qu'il appartient aujourd'hui au gouvernement de proclamer qu'une démocratie qui veut vivre doit se faire respecter. Par conséquent, le gouvernement a raison de faire appel, dans la déclaration qu'il nous a lue tout à l'heure, à toutes les forces saines de la nation, à tous les groupements politiques et à tous les partis politiques qui désirent, dans l'avenir, sauvegarder nos institutions, afin d'obtenir qu'en toute objectivité on adopte, dans ce pays, les mesures qui paraissent indispensables pour sauvegarder l'ordre intérieur et pour que désormais force reste à la loi.

M. Duret. — Quelles mesures?

M. Gilson. — Je voudrais dire à M. Collard, qui a tenu à cette tribune le langage modéré habituel à ses interventions, que nous croyons que les hommes politiques sortent de leur mission constitutionnelle quand ils provoquent l'insurrection, que les organisations sociales... (*Interruptions sur les bancs socialistes. — M. le président frappe du maillet.*)

M. le président. — Messieurs, je vous en prie!

L'orateur a-t-il dit quelque chose d'exagéré?

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Non! non!

M. Gilson. — J'ajoute, monsieur le président, que je ne demande à aucun membre du parti socialiste de se reconnaître visé par mon affirmation.

Je dis, mesdames, messieurs, que quand des hommes politiques provoquent l'insurrection et qu'ils ont qualité de mandataires publics, ils sortent visiblement de leur mission constitutionnelle.

Je dis que les organisations sociales s'attribuent des pouvoirs qu'elles ne possèdent pas quand elles entreprennent directement des actions politiques. Je dis encore que des citoyens se mettent eux-mêmes hors la loi quand ils s'arment pour faire triompher leurs idées.

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Leurs idées saines.

M. Gilson. — A partir du moment où nous pouvons légitimement voir nos institutions menacées en raison de ce que nous avons connu les semaines dernières, il faut que le gouvernement fasse le nécessaire pour rendre impossible la réédition des événements que nous avons vécu.

M. Spaak. — Qu'il gouverne bien!

M. Gilson. — Le gouvernement, s'il veut sauver le régime, rétablir la confiance, doit prendre les mesures nécessaires.

M. Spaak. — Qu'il commence par gouverner comme il faut.

M. Gilson. — Une des manifestations de la volonté de ce gouvernement de rétablir l'ordre dans ce pays, est de nous indiquer les mesures qu'il compte prendre pour que l'ordre soit respecté. Je veux croire, monsieur Spaak, que vous vous rallierez aux mesures indispensables pour défendre et sauvegarder la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Spaak. — Nous ne les connaissons pas encore.

M. De Sweemer. — Les néo-démocrates applaudissent.

M. Gilson. — Un second devoir de ce gouvernement me paraît, à cet égard, d'être attentif à l'aspect moral de ce problème. Rien ne décourage davantage les bonnes volontés que le spectacle de l'impunité de ceux qui ont pu commettre des fautes graves. Rien ne fait perdre davantage le sens du devoir et la volonté de collaborer à l'ordre public. A côté de manifestations d'opinion licites et légitimes, les manquements graves aux lois et règlements et les violations graves de ceux-ci doivent être sanctionnés conformément aux dispositions régulièrement adoptées et qui restent en vigueur. (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Voilà, monsieur le premier ministre, ce qui nous paraît être la première tâche du gouvernement : la protection et le perfectionnement de notre régime politique.

Si j'en viens maintenant à l'examen de la déclaration gouvernementale et du programme gouvernemental, j'ai évidemment peu de chose à dire. Votre gouvernement a, avec raison, repris le programme du gouvernement précédent, et à cet égard le groupe social-chrétien, par l'organe de M. De Schryver, a dit au cours de la discussion qui remonte à la fin du mois de juin dernier pourquoi il approuvait ce programme. Toutes ces raisons subsistent et je ne vais pas les répéter.

Je rappellerai spécialement au gouvernement l'intérêt que portent les membres du groupe social-chrétien à la solution du problème scolaire.

Si je le dis plus particulièrement à l'occasion de cette discussion de la déclaration gouvernementale, c'est que j'estime qu'il y a dans le domaine scolaire une certain nombre de problèmes qui nous paraissent extrêmement urgents, et vous, messieurs de l'opposition, vous aller en juger : dans peu de jours, l'année scolaire va recommencer...

M. Lahaut. — On vous entend venir.

M. Gilson. — ... et je songe aux parents qui, une fois de plus, seront privés du droit d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Vous savez que dans certains secteurs, entre autres l'enseignement moyen, la liberté du choix n'existe pas pour ceux qui ne disposent pas des ressources financières pour supporter un minerval élevé. Dans ces conditions, s'il en est ainsi, la liberté d'enseignement et d'opinion reconnue théoriquement dans notre Constitution devient un leurre. Je dirai plus : elle devient un luxe.

Aujourd'hui, la liberté de conscience des petites gens, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas à même de faire face aux charges d'inscription de leurs enfants dans l'établissement de leur choix, est violée.

Par conséquent, messieurs, il y a autant de raisons sociales que de raisons morales de remédier à cette situation. (*Très bien! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Dans d'autres secteurs, et je songe un instant au secteur technique, je crois que, sur la base des principes qui ont été adoptés il y a plus de deux ans déjà avec le concours de membres d'autres partis, il est temps d'assurer définitivement, par le système de l'agréation et par la rationalisation, le sort des établissements et du corps enseignant. (*Interruption de M. Piérard.*)

C'est l'intérêt du pays, et vous le reconnaîtrez tous...

M. Piérard. — On s'en expliquera lors de la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Gilson. — ... que le gouvernement consacre le meilleur de lui-même à promouvoir l'essor et le perfectionnement de l'enseignement sous toutes ses formes, que cet enseignement soit donné dans des établissements officiels ou dans des établissements libres.

Messieurs, si l'action du gouvernement peut être appréciée comme la conséquence et la suite de celle qui avait été anoncée et amorcée par le gouvernement précédent, il faut dire aussi au gouvernement que les conditions ont quelque peu changé.

Une première condition qui nous paraît avoir changé, c'est que, tout de même, nous sommes au mois d'août 1950 et la vie politique normale va pouvoir enfin reprendre. Par conséquent, votre gouvernement se trouve devant un passif considérable. Il se trouve sans budgets votés et devant une série de dispositions législatives urgentes qui sont restées en souffrance. Il appartiendra à ce gouvernement de faire le tableau de notre situation financière et de notre situation budgétaire afin que nous fassions le point et que nous mesurions exactement où nous en sommes. C'est une tâche énorme et urgente qui consiste à remettre de l'ordre et à assurer le fonctionnement normal de nos institutions en s'efforçant d'obtenir de l'exécutif et du législatif le meilleur rendement possible.

Une deuxième condition qui a également changé, et elle est importante, concerne les charges très lourdes que le pays doit assumer, charges nouvelles telles qu'elles nous ont été annoncées dans la déclaration du 8 août dernier par M. Duvieusart. Dans cette déclaration, il nous a donné la mesure de l'importance des dispositions de protection indispensables contre la menace extérieure. Il nous a dit que cette charge se chiffrerait par un montant de crédits supplémentaires de 5 milliards jusqu'à la fin de l'année 1951.

Il y a lieu d'apporter une considération égale aux mesures de protection intérieure, tant celles qui visent les éléments subversifs, qui peuvent menacer éventuellement notre sécurité intérieure, que les mesures qui doivent permettre la mise à l'abri de la population contre les risques éventuels de la guerre.

Aujourd'hui, on constate, en considérant la situation internationale, que les yeux s'ouvrent dans ce pays. Nous nous sommes peut-être trop longtemps contentés des garanties qui nous étaient offertes par les pays qui nous entourent et par les Etats-Unis. On a cité, dans cette Chambre, l'exemple de 1914 et celui de 1940 pour nous démontrer que peut-être, à cette époque, l'agresseur eût reculé s'il avait dû connaître quelles forces militaires auraient été entraînées dans le conflit et à quelles forces exactes il aurait eu affaire. Nous croyons qu'aujourd'hui, cette conception est dépassée.

Nous constatons que les grandes puissances font, à l'heure actuelle, un effort énorme pour faire face à l'éventualité d'un conflit, et l'expérience nous a appris que quand les conditions préalables à l'entrée en guerre sont réunies, il faut peu de chose pour déclancher les hostilités.

Nous avons, par conséquent, dans nos frontières un premier devoir, celui de nous prémunir. Les pays européens prennent mieux conscience, à l'heure actuelle, que leur faiblesse augmente en fait les risques de guerre. L'Europe s'offre en quelque sorte à tous les appétits et à toutes les convoitises. Elle est un champ de bataille ouvert aux armées étrangères.

C'est pourquoi les pays européens ont enfin décidé d'entreprendre un gros effort commun pour se garantir contre la menace d'un conflit. Le gouvernement doit tout faire pour hâter la réalisation du programme qui a été arrêté en commun. Nous sommes évidemment devant la nécessité d'adapter en conséquence notre politique économique et financière, et je suis persuadé que le pays le comprend parfaitement.

Le troisième élément, la troisième condition qui s'est modifiée, c'est le rôle même de l'opposition. L'opposition a mené son action sur le terrain politique. Je crois qu'elle doit avoir quelque hâte de quitter le terrain politique pour mener son action à l'avenir sur le terrain social et que la tentation sera grande pour elle de profiter des circonstances pour mener au gouvernement une guerre d'autant plus dure, que le gouvernement devra faire face à des difficultés accrues.

Eh bien, monsieur le premier ministre, le groupe social-chrétien vous demande d'une façon pressante — et nous savons que telles sont vos intentions, mais nous ne voulons pas nous faire faute de le rappeler — de ne rien faire qui puisse aboutir à faire reposer sur les épaules des classes modestes le poids des charges nouvelles que vous allez être obligé de décréter.

M. Van Glabbeke. — Charges nouvelles? L'actuel gouvernement va donc faire voter de nouveaux impôts?

M. Spinoy. — Il y a les réserves quand même!

M. De Keuleneir. — C'est une prière!

M. Gilson. — Un gouvernement social-chrétien, parce qu'il est social-chrétien, se doit de reconnaître dans les revendications sociales tout ce qu'il y a de légitime et de compatible avec l'intérêt du pays dans les graves moments que nous traversons.

Si le gouvernement agit dans cet esprit et s'il indique clairement comment seront réparties les charges nouvelles, l'agitation de l'opposition ne pourra pas ébranler la stabilité du gouvernement, et c'est notre vœu le plus cher. (*Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

Enfin, et j'en aurai fini...

M. Lahaut. — Déjà!

M. Gilson. — ... M. De Schryver disait à l'occasion de la discussion de la déclaration du gouvernement présidé par M. Duvieusart : « Nous souscrivons à la politique générale que le gouvernement se propose de suivre. Mais cela ne signifie pas que mon groupe adoptera toutes les solutions préconisées. Je désire souligner que nous sommes des représentants libres et que, constamment, nous restons le pouvoir législatif, tandis que le gouvernement est exclusivement le pouvoir exécutif. »

Peut-être sera-t-on tenté de dire que les événements récents ont permis de vérifier la nécessité d'une attitude vigilante des mandataires, même à l'égard de leur propre gouvernement.

C'est cette attitude vigilante que le groupe social-chrétien entend adopter à l'égard du gouvernement actuel. Vous connaissez nos préoccupations et vous savez dans qu ' esprit nous formulons nos observations. Vous y êtes attentif, nous le savons. Eh bien, vous pourrez comptez, vous monsieur le premier ministre, vous monsieur van Zeeland, vous monsieur Segers, vous monsieur Behogne, et chacun des ministres, vous pourrez compter sur l'appui résolu du groupe social-chrétien, et nous réaliserons cette parfaite unité d'action qui paralysera pour longtemps toutes les entreprises de l'opposition. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la droite.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan de heer Tielemans.

De heer Tielemans (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heren, bij het slot van zijn rede herinnerde de heer Gilson ons aan de woorden uitgesproken door de heer De Schyver tijdens de bespreking van de regeringsverklaring van de regering Duvieusart.

Wij herinneren ons de geestdrift met dewelke de C. V. P. deze eerste homogene C. V. P.-regering begroette en de hoop die zij koesterde dit homogeen kabinet gedurende vier jaar aan het bewind te zien blijven. Pas twee maanden no haar vorming, pas nadat ze één enkele maand had gewerkt, heeft zij, bij het trachten tot het verwezenlijken van het eerste punt van haar programma, er het bijltje moeten bij neerleggen.

Men had ons toen een zeer lange regeringsverklaring voorgelezen, zeer professoraal en zeer doctoraal opgesteld. Vandaag krijgen wij een resumé van die regeringsverklaring van 1 Augustus. En wij lezen in een katholiek blad : « De 1 Augustus 1950 bezegelt de mislukking van geheel onze politiek in de koningskwestie », schreef de hoofdredacteur van de *Nieuwe Gids* op 2 Augustus jl.

Na aan de krachtproef te hebben herinnerd, die door de C. V. P. werd uitgelokt, herhaalt hij de vraag van graaf de Lichtervelde : « Waarom heeft men een politiek gevoerd die men niet kon doorzetten? »

De socialistische partij kwam uit een zegevierende kiesstrijd : 11 zetels winst, 275,000 stemmen winst; verkiezingen in de ondernemingsraden die het bewijs hadden gelevrd dat de arbeidersklasse vertrouwen stelde in het A. B. V. V.

Eerlijk verwittigen wij u van onze voornemens, en tijdens het debat over de volksraadpleging, en later bij de bespreking voor de Verenigde Kamers van de wet betreffende de machtsoverdracht. Herhaaldelijk stellen én de liberalen én wij zelf bemiddelingsvoorstellen voor. De C. V. P. zwijgt. Haar ministers zwijgen. De eerste-minister zwijgt.

Steller van voormeld artikel zegt verder :

« Er zijn waarschijnlijk mensen die al lang klaar zagen », wij zouden namen kunnen aanstippen, zij liggen op ieders lippen.

« Waarom is de interne toestand in de meeste C. V. P.-milieu's zo dat ze niet konden of mochten spreken?

» Alle opvattingen zijn eerbiedwaardig, maar niemand kan een zaak verdedigen waarin hij niet gelooft. »

« Het eerste vereiste », gaat het artikel verder, « indien wij een gezondere C. V. P. willen, is de oprechtheid! Waar niet vrank en vrij gesproken wordt, voert men geen gezonde politiek. »

Deze woorden doen mij denken aan een andere redevoering, deze van de achtbare heer Scheyven, die, handelend over hetzelfde koningsvraagstuk, woorden gebruikte als « hypocrisie » en « huichelarij ».

En de *Nieuwe Gids* gaat verder : « Er is een tweede vereiste : solidariteit. Het is niet de eerste maal dat we dat zeggen. Er is geen partij, waar men eigen mensen of moeilijke zaken zo gemakkelijk « laat vallen » als in de C. V. P. Hoeveel van onze mensen hebben er de ervaring niet van opgedaan? » Hier ook zou het niet moeilijk zijn namen aan te stippen : de achtbare heer Pierlot vroeger, vandaag de zeven ministers van de eerste homogene regering, die ten prooi werden gegeven aan de heethoofden van de Leopoldistische agitatie.

Ik zou over dit artikel niet gesproken hebben, hadden wij, bij de samenstelling van die tweede homogene C. V. P.-regering, niet kunnen vaststellen dat deze partij uit de laatste gebeurtenissen en de crisis die de C. V. P. heeft doorgemaakt niets schijnt geleerd te hebben. Niet dat wij critiek zouden uitbrengen op het feit van het vormen van een homogene C. V. P.-regering! Wij betwisten niet aan een meerderheidspartij, zelfs wanneer deze meerderheid slechts van enkele stemmen is, het recht een homogene regering te vormen. Maar het weze mij toch toegelaten er u attent op te maken dat het vormen van een strijdregering, zoals deze die zich vandaag aan deze Kamer voorstelt, een uitdaging is tegenover de minderheid, die dan toch niet onbenullig is. Er zou trouwens met reden kunnen beweerd worden dat uw parlementaire meerderheid niet meer overeenkomt met uw politieke macht op dit ogenblik in het land.

De heer De Sweemer. — Zeer juist!

De heer Tielemans. — Talrijke van uw kiezers van 4 Juni ll. hebben het vertrouwen in de C. V. P. verloren. Wij lezen uw bladen, horen uw verklaringen en zien de opschriften in al de straten van Vlaanderen.

De heer F. Lefère. — Aan wie de schuld?

De heer De Sweemer. — Zwijgen is goud!

De heer Tielemans. — Maar het is uw schuld. Herlees het artikel van de *Nieuwe Gids*.

Maar zelfs in de rangen van de C. V. P. heerst ten overstaan van uw regering een kenmerkende terughouding. De *Nation belge* schrijft : « Mais vraiment on peut redouter la faible cohésion parlementaire dont bénéficiera ce cabinet. On peut déplorer aussi le manque de nuance qui a présidé à sa constitution. Enfin, on peut croire que malgré la conjoncture intérieure et extérieure, le souci de ralliement national — à partir du ralliement de la majorité — ne se manifeste pas dans la structure de cette équipe ministérielle. ne se manifeste pas dans la structure de cette équipe ministérielle. »

Wanneer men spreekt over het streven naar bedaring en samenbundeling, wat bedoelt men daarmede? Ons schijnt het dat deze regering voor doel heeft niet de natie maar wel de C. V. P. — en de redevoeringen van de heren Verbist en Gilson zijn daarvan nog een bewijs — dat het niet de samenbundeling van de natie is die men nastreeft, maar wel de bedaring in de rangen en de samenbundeling van de C. V. P. zelf. En dit gebeurt dan nog door de verzoeningsgezinden uit te sluiten en juist diegenen, die zich met de meest hardnekkigheid tijdens de grondwettelijke crisis hebben uitgesproken voor Leopold III, in de schoot van de regering op te nemen.

De geschiedenis van deze regeringscrisis is wel eigenaardig. De heer van Zeeland die altijd een regering op zak heeft, kondigde Mandaag de regeringsploeg van Zeeland-Segers aan.

's Anderendaags komt de verrassing, zoals de bladen het hebben genoemd : hij was slechts formateur en vormde een ploeg voor de heer Pholien. Wat was er gebeurd? Werd er tegen de persoon van de heer van Zeeland een veto gesteld en door wie? Ook de methode is eigenaardig. Gewoonlijk zoekt de « premier » zelf, op eigen verantwoordelijkheid, zijn ploeg uit om ze aan het Staatshoofd voor te stellen. De tussenkomst van een derde persoon komt ons voor als een zeer gevaarlijk precedent.

Is de heer Pholien de eerste-minister die in het land de nodige verzoening kan brengen? Tijdens het debat in de Verenigde Kamers heeft hij blijk gegeven van zeer verouderde opvattingen in zake de monarchie, die dichter bij de vroegere opvatting van de monarchie bij Gods genade dan bij de grondwettelijke zijn. Zijn gedragingen sedertdien zijn niet van aard ons vertrouwen in te boezemen.

Wie is verantwoordelijk voor het uitkiezen van de ploeg, de heer van Zeeland of de heer Pholien? Mag ik in ieder geval volgende, misschien onbescheiden, vraag stellen? Zeven van de vijftien vroegere ministers werden niet terug opgenomen. We begrijpen best dat de heer De Vleeschauwer van de lijst werd geschrapt. Hierover ten minste schijnen meerderheid en minderheid akkoord : de vroegere minister van binnenlandse zaken blijkt geen sympathie te genieten, noch links, noch rechts; hij blijft alleen, verlaten.

Is het waar dat zekere gewezen ministers werden afgewezen wegens lauwheid of antileopoldisme? Waarom werd er een verschil gemaakt tussen de leden van de vorige regering dan wanneer ze toch eensgezind waren in de nacht van 1 Augustus? Alle aanwezigen hadden zich toch solidair verklaard.

De ploeg werd vernieuwd doch zelfs *La Libre Belgique* moet erkennen dat de nieuwe elementen misschien wel niet de nodige ervaring hebben; ze wegen nogal licht. Maar de voornaamste hoedanigheid voor een minister schijnt nu te zijn de halsstarrigheid met welke hij ieder compromis in het koningsvraagstuk heeft verworpen.

Noch uw personaliteit, mijnheer de eerste-minister, noch de keuze van uw medewerkers kunnen ons de waarborg geven dat een ware politiek van verzoening zal worden ingeluid. Uw regering geniet niet eens het vertrouwen van uw eigen troepen. De Vlamingen klagen omdat ze eens te meer de leiding van een C. V. P.-regering aan een Waal moeten zien toevertrouwen : de Walen, omdat ze angstvallig de uitspattingen van de heren Van den Daele en De Boodt vrezen; de christen-democraten, omdat de heer Eyskens wegvalt en dat de regering in haar geheel een reactionair, conservatieve tint heeft gekregen.

Laten we enkele woorden zeggen over het programma. Niets nieuws! Het is het programma van de vroegere regering. Waar blijft haar social programma? Haar samenstelling geeft ons op dit gebied geen waarborgen : zij is resoluut rechts georiënteerd en reeds begint in een zekere pers een campagne tegen de vakbonden, zowel tegen het A. C. V. als tegen de liberale en de socialistische.

De aanwezigheid aan het bewind van de heer Pholien, gekend als reactionair, is een aanduiding.

Het feit dat de heer Segers, die ondanks de beloften van de heer van Zeeland geen vice-premier is geworden, is een ander teken dat de regering conservatief gezind is.

Het land staat vóór dringende taken die moeten vervuld worden.

Door de algemene paritaire raad zouden, bij prioriteit, zekere vraagstukken moeten onderzocht worden. Door deze raad, die bijeengeroepen is, moet een oplossing gegeven worden aan dringende vraagstukken.

En hier stel ik een reeks vragen aan de heer minister van arbeid.

Wat denkt de minister van arbeid over het problema van de verhoging van de pensioenen, inbegrepen de pensioenen voor de vrije beroepen? Wat denkt de heer minister over het verhogen van de minimum lonen, wat, volgens mij, in de bevoegdheid valt van de paritaire raad? Wat denkt de heer minister over de verlenging van het betaald verlof? Wat denkt de heer minister over het behouden van de voordelen van de maatschappelijke zekerheid? Zal de heer minister aandringen voor een snelle behandeling van de ontwerpen en voorstellen die neergelegd werden in de loop van deze sessie? Zal namelijk de wet op de herziening van de arbeidsongevallen behandeld worden? Waar blijft de bespreking en de behandeling van de voorstellen door de vroegere regeringen ingediend over de bedrijfsreviseurs en over de bedrijfsboekhouding? Zou de heer minister ons kunnen zeggen wat hij zinnens is te doen met de herziening van de vergoedingen voor gebrekkigen? Kan hij de belofte doen dat deze vraagstukken, van het hoogste belang, bij prioriteit zullen behandeld en besproken worden onmiddellijk na het verlof?

Wij hopen, mijnheer de minister van arbeid, dat de paritaire raad van Maandag adviezen zal kunnen geven en ook oplossingen voorstellen daar waar de raad bevoegd is.

Ik vraag echter aan de regering er voor te zorgen dat deze conferentie geen mislukking worde, want zulks zou erge gevolgen voor het land kunnen hebben.

Ik kom tot een ander punt van het programma, dat mij van belang schijnt, namelijk de Vlaamse eisen. Zekere elementen uit de christelijke volkspartij voeren op dit ogenblik een zeer gevaarlijke politiek. Agitators trachten de Vlaamse massa tegen de Walen op te hitsen. Men spreekt van de Waalse furie; men spreekt van een kaakslag aan Vlaanderen; men spreekt van tegenmaatregelen; men spreekt van weerwraak. Denkt men alzo én België én Vlaanderen te kunnen helpen en te kunnen dienen?

Dat de taalwetten hoeven te worden toegepast, akkoord. Dat ze dienen verbeterd, indien nodig; dat een grotere bewegingsvrijheid moet worden gegeven aan verschillende gewesten in het land, akkoord. Maar, heren van de christelijke volkspartij en Vlaamse leden van de christelijke volkspartij, zijn het socialistische ministers, die in Vlaanderen, sedert de bevrijding Franssprekende rechters benoemd hebben? Zijn het socialisten, die in Vlaanderen onderwijsinstellingen ondersteunen, die franskiljonse nesten blijven en concurrentie voeren tegenover de officiële scholen door het oprichten van Franse klassen? Zijn het socialisten, die in zekere steden van Vlaanderen schepenen aanstelden, die niet eens de taal van hun volk kunnen spreken?

Men spreekt veel over cultuur. Men spreekt veel over taalregeling, maar er is een dringender vraagstuk voor Vlaanderen. U weet allen wel dat het in Vlaanderen is dat het grootste aantal werklozen voorkomt. Gij weet dat zekere takken van de nijverheid in de toekomst heel wat minder arbeidskrachten zullen kunnen gebruiken. Gij zoudt moeten beseffen dat de oplossing van de economische grondslag van het Vlaamse vraagstuk ligt in het inrichten van nieuwe industriën in zekere gewesten, en daarover spreekt de christelijke Vlaamse pers bitter weinig.

Men heeft ook in zekere middens de slechte gewoonte aangenomen aan de Vlaamse eisen de verdediging van de incivieken te koppelen. Het incivisme is geen Vlaams verschijnsel. Het incivisme bestond zowel in Wallonië, als te Brussel, als in Vlaanderen. Gij weet toch wel dat het aantal Waalse SS-lieden aan het Russische front talrijker was dan het aantal Vlamingen. Men heeft ongelijk het vraagstuk van het incivisme aan het Vlaamse vraagstuk te binden.

Ik wil hier een vraag stellen aan de heer minister van justitie, vraag, die eveneens gesteld is geworden door mijn achtbare vriend de heer Spaak, aan de vorige minister van justitie, namelijk, welke zijn inzichten zijn in zake amnestie. Is hij zinnens een voorstel neer te leggen tot algemene of tot gedeeltelijke amnestie? Hierop vraag ik een stellig antwoord.

Ik kom thans tot de militaire politiek. Denkt u dat het voldoende is aan te kondigen dat 5 milliard zullen moeten gevonden worden, die in het land meer zullen besteed dienen te worden aan oorlogsuitgaven, dan deze, die reeds in de begroting voorzien zijn, om aldus aan de bevolking de indruk te geven dat het land goed verdedigd is? Wij zijn de les van 1939-1940 niet vergeten. Milliarden werden toen weggesmeten; honderdduizenden mannen werden gemobiliseerd, en wat leverde dit alles op? Wij waren toen reeds een oorlog ten achter. Zal het vandaag niet hetzelfde zijn? Is de verhoging van de dienstplicht een noodzakelijkheid? Is het niet de eerste taak van de regering te weten welk leger men nodig zal hebben, van de kaders te vormen van dat nieuwe leger, het materiaal te verschaffen voor het nieuwe leger en dan slechts te spreken over de verlenging van de diensttijd?

Men heeft u de vraag gesteld : wat zijt u zinnens? Wij vragen een antwoord aan de heer minister van landsverdediging en aan de heer eerste-minister.

Maar er is een ander probleem, dat veel belangrijker is : de weerbaarheid van een volk steunt op de samenhorigheid van het volk, het steunt op een hoge levensstandaard van het volk. Men heeft vandaag reeds gesproken van kanunnik Cardijn, vroeger leider van de kajottersbeweging in Vlaanderen, die bij de terugkeer van een reis rond de wereld verleden jaar, geloof ik, aan de journalisten verklaarde : « Het communisme zult gij niet bevechten met een negatief anti-communisme, maar gij zult het communisme bevechten door verbetering van het lot van de nederigen. Uw anticommunisme is volledig verkeerd. Het is niet met dwangmaatregelen of met bajonetten dat gij het communisme zult kunnen overwinnen. Het is door de verbetering van het lot van de kleine man in dit land. »

De heer van Zeeland verklaarde gisteren dat deze regering een regering van hergroepering en nationale verzoening was. In zijn interview aan de pers, verleden Zondag, verklaarde hij dat de regering als richtsnoer zou kiezen de verzoening van alle Belgen rond de Koninklijke Prins in de geest van de jongste boodschap van de Koning. In de Franse tekst, spreekt men van « les messages royaux », in de Vlaamse tekst « de boodschap van de Koning ». Om ieder misverstand te vermijden zou ik dan aan de formateur of aan de eerste-minister — ik weet niet tot wie ik mij moet wenden — een vraag willen stellen of hier wel wordt bedoeld de boodschap van 1 Augustus en de twee daaropvolgende verklaringen van de Koning en of wel duidelijk kan worden gezegd dat hier de verklaringen van April ll. niet worden bedoeld.

Het is de heer De Schryver, indien ik mij niet bedrieg, die na de laatste verkiezingen verklaarde : « Wij zullen het land verbazen door ons gematigd optreden. » De heer De Schryver maakt geen deel uit van de regering. Hij is geen voorzitter meer van de christelijke volkspartij. Hij wordt door zekere leden van die partij uitgescholden als een verrader. Zijn ruiten worden stuk geslagen. Hij is vandaag niet opgetreden, wat een gewoonte was tot heden toe, als woordvoerder van zijn partij. De heer De Schryver wordt overvleugeld door de extremisten uit zijn partij. Het is de heer Verbist die ons een les komt geven in democratie. Wij ook herinneren ons de vooroorlogse toestand, wij herinneren ons dat de heer Verbist, in 1938, een van de spillen was van de antimarxistische concentratie met het V. N. V. Hij is het die ons lessen in democratie wil komen geven. Hij dacht waarschijnlijk dat men de democratie kon verdedigen op de wijze waarop Dolfuss de democratie heeft verdedigd. Past op, heren van de C. V. P.! Gij waart op een zeer slechte baan. Wij hebben geen lessen te ontvangen in anticommunisme.

De heer Bijnens. — Wij van u ook niet.

De heer Tielemans. — Ik ken u niet, maar ik weet niet of gij de moed hebt gehad bij de communisten te gaan tegenspreken. (*Hevig protest rechts.*)

Ja, ik herhaal dat ge een slechte baan waart. Het breken van de weerstand van de arbeidersmassa in België was een herhaling van de fout die begaan werd door Dolfuss in Oostenrijk. (*Zeer wel! op de socialistische banken.*) Hij brak de weerstand der socialisten, maar dan stondt Oostenrijk daar met een arbeidersklasse die misnoegd was en hij stelde zijn land in de onmogelijkheid weerstand te bieden aan de buitenlandse vijand. (*Onderbrekingen rechts.*)

Ja, heren, dit is een historisch feit.

De heer Heyman. — De socialisten hadden dat door hun houding gereed gemaakt.

De heer Geldof. — Dat is vals! (*Protest rechts.*)

De heer voorzitter. — Indien het debat zo voortgaat, dan komt er geen einde aan.

De heer Tielemans. — U moet u niet ophitsen, mijne heren, het is immers met gelatenheid en zonder geestdrift dat ge het vertrouwen in de regering zult stemmen, blijft dus kalm.

Men zegt in zekere bladen dat deze een vacantieregering is; andere bladen spreken van een transactieregering; zekere andere ook spreken van « un ministère de non-valeurs » (*glimlachen*), maar het zijn de kwade tongen natuurlijk.

Het is met hardnekkigheid en met vastberadenheid dat de socialistische fractie deze onbetrouwbare en onbenullige regering, met alle middelen die onze democratische instellingen ons ter beschikking stellen, deze tweede homogene C. V. P.-regering zullen bekampen. (*Zeer wel! en toejuichingen op de socialistische banken.*)

INDIENING VAN EEN VERSLAG. — DÉPOT D'UN RAPPORT.

De heer Fimmers. — Ik heb de eer ter tafel neer te leggen het verslag over het wetsontwerp betreffende de bekrachtiging en de afkondiging der wetten.

Vertaling :

M. Fimmers dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi concernant la sanction et la promulgation des lois.

— Drukken en ronddelen.

Impression et distribution.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

Reprise de la discussion. — Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Van der Schueren.

(*M. Heyman, vice-président, remplace M. Van Cauwelaert, président, au fauteuil de la présidence.*)

(*De heer Heyman, ondervoorziter, vervangt de heer Van Cauwelaert, voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

M. Van der Schueren (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, depuis l'interpellation de notre honorable collègue M. Kronacker et de moi-même, interpellation qui, comme vous vous en souvenez, avait pour objet la mobilisation de la nation et la question de notre défense dans le cadre de nos accords internationaux, deux faits nouveaux et importants sont intervenus : la constitution d'un nouveau gouvernement et la délibération de l'Assemblée de Strasbourg. Des voix plus autorisées que la mienne vous ont dit, au nom de notre groupe, ce que nous pensons de la nouvelle équipe ministérielle et de son programme gouvernemental. Si j'en parle aussi, ce ne sera que pour examiner les répercussions sur la question de notre défense de ce gouvernement, qui a été constitué, me semble-t-il, principalement avec des objectifs essentiellement politiques. Le premier résultat de cela, — je le dis tout de suite et presque avec la certitude de ne pas me tromper, — sera de créer dans le pays, à l'égard de ce gouvernement, un climat de méfiance au moment où vous allez vous trouver devant de graves décisions sociales, économiques et financières à prendre dans le domaine de notre défense nationale, domaine où vous devriez avoir l'unanimité de la nation derrière vous.

M. Van Glabbeke. — Cela peut être vrai à l'étranger également, car on y lit la presse P. S. C.

M. Van der Schueren. — Ces graves difficultés financières, économiques et sociales résultent de la situation internationale et aussi de la récente déclaration de M. Duvieusart, qui nous annonçait une augmentation des dépenses militaires, d'ici fin 1951, de l'ordre de 5 milliards. Je me permets à ce sujet de rappeler la question posée au ministre des finances, question restée sans réponse, à savoir si ces dépenses supplémentaires devront être supportées uniquement par le budget de la Belgique ou, à l'instar des désirs exprimés dans les memorandums français et anglais, si ces dépenses seront supportées par le programme d'aide militaire américain ou par certains crédits du Plan Marshall.

Nous aimerions avoir si possible des éclaircissements à ce sujet. Mais de plus il apparaît certain que ces dépenses supplémentaires de 5 milliards ne seront pas encore suffisantes et que les Etats-Unis vont demander à bref délai de nouveaux et nécessaires efforts militaires de la part de leurs partenaires européens du Pacte Atlantique. Mais que ces dépenses nouvelles soient couvertes par l'impôt ou par l'emprunt, il vous faudra dans tous les cas un climat de confiance pour pouvoir imposer des sacrifices considérables en beaucoup de domaines. Pour le bien de mon pays, je souhaite me tromper. Mais je crois pouvoir vous dire que votre gouvernement ne parviendra pas à créer cette atmosphère de confiance et qu'il ne parviendra pas à expliquer au pays avec suffisamment d'autorité le sens des sacrifices qu'on lui demande. Je vous l'ai dit, monsieur le premier ministre : je souhaite me tromper. Toutefois, je vous avertis que si, dans les graves circonstances actuelles, votre politique devait retarder ne fût-ce que d'un seul jour la préparation militaire et la mobilisation de la nation, je n'hésiterais pas à dire que vous auriez commis envers le pays un acte « hautement coupable ».

Je voudrais dire incidemment à M. Terfve que si certaines de ces questions ressemblent en certains points à celles que je compte poser aussi au gouvernement, nous différons pourtant quant au point de vue de la nécessité d'un effort financier et de défense supplémentaire.

La grande majorité des Belges, voyez-vous, attendent leur salut et la défense de leurs libertés de l'union des nations occidentales. Ils sont d'accord pour consentir un effort supplémentaire, à condition, bien entendu, que cet effort soit réellement destiné à leur défense.

M. Dejace. — En attendant, ça a surtout servi à la gendarmerie.

M. Van der Schueren. — C'est la confirmation de cela que nous attendons du gouvernement.

Il est inévitable, si nous voulons faire un effort sérieux pour notre défense, que nous diminuions notre standard de vie. En clair, cela veut dire, et je le dis franchement, cela veut dire, dis-je, la restriction de certaines dépenses somptuaires, la suspension momentanée de nouvelles charges sociales, la création d'impôts nouveaux et de charges fiscales nouvelles.

Vous savez, messieurs, mieux que moi, que vous n'échapperez pas à cette politique de restrictions et d'austérité.

Vous savez aussi que si vous ne parvenez pas à créer un climat de détente en abandonnant le climat de combat qui a présidé à la formation de votre gouvernement, vous serez incapables d'imposer cette politique indispensable, et ce sera en fin de compte très grave pour le pays et pour « la stabilité de notre franc ».

Il faut reconnaître que les graves décisions qui nous attendent ne peuvent être prises qu'en accord avec les autres partis nationaux. Cela ne nécessite pas absolument la constitution d'un gouvernement d'union nationale, mais cela vous oblige à des contacts fréquents avec les chefs de l'opposition. La question de la sécurité du territoire est affaire de tous les Belges.

Le second point comprend les délibérations de l'assemblée de Strasbourg. Indépendamment de l'espoir de réaliser l'unité européenne, seule planche de salut des démocraties occidentales, l'assemblée de Strasbourg vient de nous donner deux choses importantes : la première, c'est le discours de M. Reynaud, réclamant la désignation d'un ministère de la défense de l'Europe; la seconde, c'est la motion de M. Churchill proposant la création d'une armée européenne unifiée, motion qui a été adoptée par l'assemblée.

J'aimerais que le gouvenrement nous dit clairement quelles sont ses intentions à l'égard de ces deux propositions et aussi qu'en cas d'accord, il fera tout le nécessaire pour que ces vœux entrent sans plus tarder dans le domaine des réalités.

La constitution d'une armée européenne devra nous permettre une coopération plus étroite et une mobilisation plus énergique de nos ressources nationales, c'est-à-dire ce que M. Kronacker et moi avons demandé au cours de notre interpellation de la semaine dernière.

A ce sujet, je me permets de revenir quelques instants sur cette interpellation au cours de laquelle nous avons posé à divers ministres toute une série de questions précises. Des ministres étant actuellement déplacés ou remplacés, qu'il me soit permis de les rappeler brièvement, en les subdivisant dans le domaine international et dans le domaine national.

Dans le domaine international, en dehors de la création d'une armée européenne, nous désirerions recevoir une réponse concernant la question du réarmement de l'Allemagne, de l'admission de nouveaux membres au sein du Pacte Atlantique, de la création d'un pool atlantique, de la production commune des armements, bref, sur toute la question des accords internationaux et des engagements qui nous incombent.

Il y a aussi la question de savoir si nos alliés sont aussi avancés que nous et si leur effort est proportionnellement le même que le nôtre. Il y a enfin la question de savoir si, à la suite du vote de la loi américaine permettant la suppression de l'aide Marshall à certains pays dont l'effort en Corée ne serait pas jugé suffisant, des obligations supplémentaires sont imposées à la Belgique.

Sur le plan national, il y a la question qui a été soulevée par M. Lefebvre et, je crois, par M. Terfve, et qui a trait à la prolongation du service militaire et à l'instruction des réservistes, et les très importantes questions posées par notre collègue M. Kronacker, que l'on peut retrouver dans le *Compte rendu analytique* de la séance du 8 août 1950, aux pages 100 et 101.

Je demande encore si un plan précis pour l'utilisation des dépenses militaires supplémentaires a été prévu ou si le chiffre de 5 milliards a été déterminé au hasard. Jusqu'à présent, seul M. Coppé, à ce moment ministre des travaux publics, nous a donné quelques indications à ce sujet. D'après une interview qu'il a accordée, on compte, je crois, aménager le port de Zeebrugge de façon à en faire un port de vitesse. Un autre effort portera sur les routes et également sur les ports.

Ces explications me semblent insuffisantes. Je voudrais savoir si l'on prévoit, en Belgique, la fabrication accrue d'armes et d'équipements militaires; si l'on va aussi vers la réduction du chômage par des efforts économiques nouveaux.

Il y a, enfin, la question de la protection de nos arrières contre les troupes aéro-portées. Existe-t-il une armée de l'intérieur suffisante et bien équipée? La protection de nos navires de haute mer est-elle assurée et, dans l'affirmative, par qui ou par quoi?

Mesdames, messieurs, je crois sincèrement que pour la plupart des Belges, la question de la sécurité dépasse en importance toutes les autres. Je pense aussi que, s'il est temps encore de nous armer pour nous défendre efficacement, tout nouveau délai serait fatal.

J'ignore si un vote interviendra en conclusion de l'interpellation de la semaine dernière. Notre réponse à celui-ci dépendra de celle que vous donnerez à nos questions. Mais nous vous déclarons immédiatement que nous ne pourrons accepter le silence pour des raisons de secret militaire..

Je vous disais tout à l'heure que des contacts pouvaient avoir lieu avec les chefs de l'opposition. Il y a, d'autre part, la proposition Kronacker tendant à instituer une commission de mobilisation de la nation. Ces idées me paraissent excellentes et leur réalisation souhaitable. Nous attendons, messieurs les ministres, vos décisions à ce sujet. Je conçois que l'ampleur et la nature des questions posées ne vous permettent pas de nous donner toutes les explications demandées. Nous n'admettrons cependant pas que l'on escamote en quelque sorte les réponses à nous faire. Dans le domaine de la défense du territoire, l'opposition a droit à avoir tous les éclaircissements souhaitables, comme il en va d'ailleurs dans tous les pays démocratiques et parlementaires. (*Applaudissements sur les bancs libéraux et sur certains bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Charpentier.

M. Charpentier (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, l'honorable M. Collard a bien voulu apporter une attention particulière à une intervention que j'avais faite la semaine dernière, et je ne veux vraiment pas être en reste de politesse envers lui.

Je crois qu'après ce qu'il nous a dit, nous pouvons arriver à des conclusions qui ne seront peut-être pas les siennes, mais bien celles des sociaux-chrétiens.

Il s'agit de résoudre ce problème de la cohabitation pacifique — vous avez bien voulu reprendre le mot, monsieur Collard — de deux grands courants qui existent dans notre pays : le courant social-chrétien et le courant socialiste. Le problème se pose parce que, précisément, il semble vraiment que les bases morales communes nous manquent. Nous avons une conception différente de la morale, et lorsque je reprends les paroles qui ont été prononcées par M. Collard, je crois vraiment que nous sommes définitivement éclairés.

M. Collard nous a dit notamment que les piquets de grève sont des phénomènes normaux, et sans doute est normal également — cela paraît dans la logique du discours — tout ce qui s'est passé à l'occasion et au-delà des piquets de grève, tout ce qui a été voulu par le parti socialiste à la suite des grèves. Est normal également, le pillage qui se traîne à la suite des piquets de grève, de même que le pillage qui se fait à la suite du passage d'une armée. Ce pillage, toutefois, vous le désavouez, et lui seul.

M. Delattre. — Entendons-nous, il n'y a pas eu de pillage.

M. Charpentier. — S'il n'y a pas eu de pillage, vous le condamnez quand même, a dit M. Collard; mais il n'a cependant pas désavoué la violence.

M. Delattre. — Il n'y a pas eu de pillage, mais il y a eu une bombe, et elle n'était pas des grévistes.

M. Charpentier. — M. Collard a précisé ensuite que chacun est convaincu d'avoir raison, que les socialistes tiennent à leur thèse, que nous aussi nous tenons à notre thèse et que dès lors tout cela doit être laissé au jugement de l'histoire. C'est précisément ce qui nous sépare. Il n'y a pas seulement le jugement des historiens, mais il y a le jugement de la communauté nationale qui pourrait s'établir sur des critères moraux communs si nous appartenions à la même civilisation. (*Protestations et interruptions sur les bancs socialistes.*) Cette affirmation de ma part ne doit pas constituer une injure pour vous; je dis tout simplement que la civilisation à laquelle nous appartenons, nous chrétiens et vous socialistes, est différente. Et c'est ce qui rend impossible notre rencontre sur les paroles par lesquelles M. Spaak avait terminé il y a quelques années un discours remarqué.

M. Demoitelle. — Il n'en fait d'ailleurs jamais d'autres.

M. Charpentier. — Nous ne sommes pas à la veille de la concordance entre la civilisation socialiste et la civilisation chrétienne. Mais du moins serions-nous à la veille d'une cohabitation pacifique entre le courant socialiste et le courant social-chrétien?

M. Demoitelle. — Débarrassez-vous des conservateurs, et alors vous pourrez parler.

M. Charpentier. — Je pense avoir trouvé dans les explications que nous a données l'honorable M. Collard une morale qui est la morale de la réussite, la morale du succès, de l'intérêt d'un parti.

Un parti politique, le parti socialiste, avait subi un échec tellement insupportable qu'il a cru nécessaire de recourir à la violence. (*Exclamations et vives interruptions sur les bancs socialistes. — Les membres s'interpellent dans le bruit. — M. le président frappe du maillet.*)

Je me demande vraiment comment j'ai pu soulever cette tempête au moment où je disais que le parti socialiste, après son échec aux élections, avait eu recours à la violence. C'est la vérité.

M. Hoyaux. — Et ce qui s'est passé au Sénat, cela n'est pas un acte de violence?

M. Charpentier. — Précisément, cette violence-là, je la désapprouve aussi. Mais il y a eu d'autres violences; les bombes sous les voies, par exemple, qui n'ont pas été désapprouvées par vous, parce que la morale que nous avons, vous et nous, n'est pas la même.

On a parlé de la consultation populaire. J'ai suivi cette campagne dans mon arrondissement et j'ai pu constater que tous les orateurs socialistes avaient pu s'exprimer en toute liberté. (*Violentes exclamations sur les bancs socialistes.*) Mais j'ai vu également que des socialistes venaient régulièrement interrompre les meetings des sociaux-chrétiens. (*Nouvelles exclamations sur les bancs socialistes.*) Il n'y a pas eu de bombe fumigène dans mon arrondissement, mais il y a eu des boules puantes au théâtre de Huy; ce sont là des choses qui sont des marques d'intolérance et qui ne concordent pas avec nos sentiments. (*Vives exclamations sur les bancs socialistes. — Les membres s'interpellent dans le bruit. — M. le président frappe du maillet.*)

M. De Sweemer: — Vous n'avez sans doute pas suivi les meetings en Flandre. En Flandre, c'était la terreur léopoldiste.

M. Charpentier. — Il y a dans tout cela un défaut de base morale commune, qui pourrait nous aider à vivre en commun. (*Nouvelles interruptions sur les bancs socialistes.*)

M. Vergels. — Nous n'avons à aucun moment interrompu M. Collard au cours de son long discours et voilà que les socialistes ne laissent pas parler un orateur de la droite. C'est insupportable. (*Les interruptions reprennent.*)

M. Hoyaux. — Comme apaisement, c'est réussi!

M. Charpentier. — Est-ce que vous pouvez trouver d'autres bases morales à cette cohabitation pacifique tant souhaitée? Non.

Mais à défaut de base morale, ne pourrions-nous observer de part et d'autre une règle du jeu qui serait conventionnelle?

Il y a des règles du jeu lorsqu'on joue aux cartes...

UNE VOIX SUR LES BANCS LIBÉRAUX : « Au couillon », par exemple. (*Hilarité.*)

M. Charpentier. — Oui, même « au couillon », il y a des règles du jeu qu'il faut observer.

M. Demoitelle. — Il faut rappeler cet interrupteur à l'ordre, monsieur le président. (*Nouveaux rires.*)

M. Charpentier. — Je me demande s'il est possible de trouver des règles du jeu parlementaire, des règles du jeu démocratique, qui nous seraient communes. Eh bien, une fois de plus, nous avons dû constater que sur cette base il n'était plus possible de nous entendre, car vous avez violé les règles du jeu. (*Violentes interruptions. — Colloques.*)

Le parti socialiste nous dit : « A l'avenir, cela n'arrivera plus. »

Tout à l'heure, l'honorable M. Collard nous a parlé d'une situation unique et il a ajouté que les déclarations qu'il faisait étaient sans équivoque pour l'avenir.

Eh bien, mesdames, messieurs, reprenant ces déclarations, pouvons-nous encore espérer que subsiste cette collaboration, qui doit fatalement exister entre l'opposition et le parti au pouvoir, entre fils d'une même patrie?

Oui, on nous a fait des déclarations, et, si elles sont sincères, nous ne devons donc plus rester dans une attitude d'attente. Mais, tout de même, permettez-moi de vous dire que nous entendons rester dans une attitude de prudence. (*Violentes interruptions à gauche.*)

Et pourquoi? Parce que la base commune que nous pouvons trouver est celle-ci : en face de nos impératifs moraux, je crois trouver chez vous des raisons d'intérêt que vous nous avez données. Vous nous dites : « Nous n'avons pas d'intérêt, pour d'autres questions, à intervenir encore dans des conditions semblables. » (*Violentes interruptions sur les bancs socialistes.*) Et je crois, en effet, non pas à l'alliance dont parla M. Spaak, mais à un intérêt commun de défense entre la civilisation chrétienne, le christianisme et le socialisme dans les pays occidentaux. (*Violents colloques.*)

Sur un terrain comme celui-là, je crois qu'il existe, par l'intérêt commun, une collaboration possible, sur un terrain purement pratique, purement pragmatique. (*Violentes interruptions à gauche.*) Il faut comprendre chez nous ce désir de la liberté, ce désir aussi du maintien de l'ordre. Et lorsque le gouvernement prendra des mesures qui s'imposent (*nouvelles et violentes interruptions sur les bancs socialistes*) pour maintenir l'ordre, nous l'approuverons, parce qu'il faut, pour la liberté de tous, que l'ordre soit maintenu. Il le faut, messieurs, non seulement contre vous, pour le cas où votre intérêt ne cadrerait pas avec celui que nous considérerions comme l'intérêt général du pays... (*nouvelles et violentes interruptions*) ... mais aussi pour le jour où vous seriez débordés, comme vous l'avez été par les éléments communistes. (*Longs et violents colloques.*)

Le gouvernement assurera l'ordre, parce qu'il en aura le devoir. (*Les colloques continuent. — M. le président frappe du maillet.*)

M. Demoitelle. — C'est un mensonge!

A DROITE : Non, c'est la vérité. (*Les colloques continuent.*)

M. Charpentier. — Je suis convaincu, monsieur Demoitelle, qu'un jour, vous serez obligé de faire appel aux gendarmes de M. Brasseur pour protéger le parti socialiste contre les communistes. (*Violents colloques. — Vifs applaudissements sur les bancs du parti social-chrétien.*)

M. Demoitelle. — Jamais!

M. le président. — La parole est à M. Spaak.

M. Spaak (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, il faut être un membre discipliné de son parti pour prendre la parole, à 7 heures du soir, dans ce débat qui a lieu autour de votre déclaration ministérielle, car jamais débat ne fut plus morne et plus décevant que celui-ci. (*Très bien! à gauche.*)

Votre majorité elle-même semble s'ennuyer prodigieusement, car nous avons rarement vu plus du quart du parti social-chrétien en séance, même lorsqu'il s'agissait d'écouter votre déclaration ministérielle.

Je ne suis pas revenu de Strasbourg pour prononcer ici un discours de combat. Je suis même assez heureux que les événements politiques ont évolué de telle façon qu'ils me permettent de reparler, dans cette Chambre, sur le ton qui a ma préférence. Je veux cependant profiter de la présente occasion pour dire, en quelques mots, quelle est notre position au lendemain de ce drame qui a déchiré la Belgique.

Je sais que c'est difficile à dire, spécialement lorsque je m'adresse à la droite. Si nous avons l'air de triompher, vous accuserez notre impudence, et si nous avons l'air d'essayer de nous rapprocher de vous, vous accuserez sans doute notre hypocrisie. Je veux cependant me situer entre ce que vous pouvez considérer comme de l'impudence ou de l'hypocrisie.

Notre position politique, pour le moment, est extrêmement simple. Je la résumerai en trois points. D'abord, après MM. Buset, Collard et Tielemans, je tiens à saisir l'occasion d'affirmer, à mon tour, que nous serons absolument fidèles et loyaux à la promesse que nous avons donnée et que, pour nous, la question royale est finie. Nous ne demandons pas autre chose que de pouvoir nous réconcilier autour du Prince Royal, c'est-à-dire d'être, pour le moment, vis-à-vis de lui, son opposition vigilante, mais tout à fait loyale.

Ensuite, après avoir connu une situation qui a jeté le désordre et le désarroi dans beaucoup d'esprits, — monsieur Gilson, moi, je n'ai pas été insensible à votre appel, — je suis persuadé que dans beaucoup de cerveaux et dans beaucoup de cœurs existent les sentiments que vous avez essayé de nous dépeindre, et je ne les écarte pas. Je tiens à faire ce que je peux pour essayer, par la suite, de supprimer ce qui a été une très grave divergence de vues.

Le pays a besoin de calme. Je crois que le gouvernement doit maintenant s'occuper des grands problèmes sociaux, financiers et militaires qui se posent. La situation s'est considérablement aggravée, et nous sommes une opposition extrêmement modérée quand nous ne vous pressons pas de questions plus précises sur l'état exact des choses, laissant notamment à vos nouveaux collègues la possibilité de se mettre au courant des départements qu'ils ont à gérer. Il est cependant grand temps que le pays soit repris vigoureusement en main.

Enfin, je répète une fois encore ce que j'ai dit au cours du débat, mais que vous n'avez probablement pas écouté avec toute l'attention que cela méritait. Nous ne contestons pas au parti social-chrétien le droit de gouverner le pays, je dois dire le droit d'essayer de gouverner le pays. C'est vous qui, en pleine liberté, prenez la responsabilité politique du moment.

Vous pensez que devant les difficultés intérieures, qui sont nombreuses, et les difficultés extérieures, qui ne le sont pas moins, vous êtes en mesure de gouverner et de gouverner seuls, de trouver en vous la force suffisante pour donner à ce pays sa confiance en lui-même, sa foi dans son avenir? Essayez. Essayez du point de vue démocratique qui, croyez-moi, nous unit tout de même, quoi qu'il soit arrivé : vous en avez le droit et nous ne vous le contestons pas.

Mais ce que nous contestons d'une manière formelle, c'est que le gouvernement, tel qu'il se présente aujourd'hui, soit capable de résoudre les problèmes qui se posent.

Messieurs, je ne me livrerai pas à des plaisanteries concernant les ministres, mais je suis bien forcé de faire une constatation. Le gouvernement qui se présente devant nous déclare : Notre programme, c'est le programme de l'ancien gouvernement. » Une question ne surgit-elle pas, à laquelle il nous faudrait une réponse pour que nous puissions comprendre ce qui s'est passé dans le pays? Puisque votre programme est le programme de l'ancien gouvernement, pourquoi l'ancien gouvernement ne continue-t-il pas sa tâche? Pourquoi ce changement d'équipe? Et je suis bien forcé de personnaliser le débat, puisque c'est la seule chose neuve que nous ayons devant nous. La question qui se pose au pays est celle-ci : « Que représente cette nouvelle équipe; pourquoi n'a-t-on pas permis à l'ancien gouvernement d'exécuter le programme que les nouveaux ministres ont repris à leur compte?

Première question : « Que signifie le changement d'équipe par rapport à la question royale? » Peut-être me direz-vous qu'après tout je me mêle de choses qui ne me regardent pas et que ce sont des explications réservées au comité directeur du P. S. C. Je crois cette réponse insuffisante, car j'estime que le pays a le droit de savoir clairement pourquoi des ministres, en qui le parlement avait confiance il y a quelques semaines, et qui n'ont pas été renversés ni renvoyés par un vote de ce même parlement, sont partis et ont été remplacés par d'autres. Par conséquent, ma question est pertinente.

Nous cherchons naturellement nous-mêmes notre propre explication. Celle que nous avons trouvée dans la plupart des journaux est la suivante : « Le parti social-chrétien s'est séparé des « mous » et a gardé les « durs ».

Je ne sais pas si c'est vrai. C'est d'ailleurs une explication qui ne nous donne pas toute satisfaction, car nous avons cru comprendre que tous les membres du cabinet de M. Duvieusart, sauf M. De Vleeschauwer, s'étaient déclarés solidaires. Par conséquent, nous ne comprenons pas, nous qui ne sommes pas du P. S. C., quel est le critère d'après lequel on détermine qui est « mou » et qui est « dur », quand tous ont fait la même chose au moment décisif. Voilà la première question.

Deuxième question. Que représentent dans cette affaire M. le premier ministre et M. van Zeeland (car ce sont maintenant deux hommes politiques qu'on ne peut plus mentionner l'un sans l'autre)?

Sont-ils des « mous » ou sont-ils des « durs »? Nous avons toujours pensé, d'après ce que nous savons d'eux, qu'ils sont plutôt des « durs ». M. van Zeeland, dans l'affaire royale, a pris pendant de nombreux mois une position en flèche — et personnellement je l'ai beaucoup regretté — et M. Pholien nous a tenu des discours qui ne nous permettent pas de douter de la fermeté de sa conviction et de la conception singulièrement erronée qu'il a du droit constitutionnel.

Ce que je ne comprends pas, c'est que l'affaire royale s'étant terminée par un acte de conciliation entre les trois partis, et tout le monde parlant à l'heure actuelle — et je pense que c'est sincère — de réconciliation et d'apaisement, on a confié la direction du gouvernement à deux hommes — car ils sont bien deux à la tête du gouvernement — qui, dans cette affaire, ont vu leur politique échouer.

C'étaient des durs : ils s'étaient prononcés pour la résistance à outrance, pour faire face à l'émeute, prêts à laisser la révolution déferler sur ce pays. C'est une autre solution qui est heureusement intervenue, parce qu'un certain nombre d'hommes dans le P. S. C. ont fait preuve de courage et de sagesse. Et voilà qu'au lieu de confier à ceux qui ont été les auteurs de la réconciliation ou de la possibilité de cette réconciliation le soin de gouverner, on fait appel à deux hommes dont la politique est désavouée par les faits. Cela, monsieur le premier ministre, je voudrais que vous nous l'expliquiez.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la formation et la composition du gouvernement nous ont un peu surpris. Pour moi, c'est le gouvernement des punitions et des récompenses. Sept ministres parfaitement honorables, sept ministres — les nouveaux venus ne m'en voudront pas de le dire — qui représentaient tout de même, semble-t-il, à peu près ce qu'il y avait de meilleur dans le P. S. C., par leurs connaissances, par leur expérience gouvernementale, ont été remplacés par des hommes nouveaux, dont nous souhaitons pour le bien de la Belgique — et du P. S. C. — qu'ils soient eux aussi dans quinze ou vingt ans de grands ministres. Mais en attendant, il est certain qu'aux yeux du public, vous avez renvoyé les chefs pour les remplacer par des élèves. Les punitions ont été données à certains hommes qui, à mes yeux, ne semblaient pas avoir démérité; je songe à MM. Carton de Wiart, Eyskens, Duvieusart, Moreau de Melen, Orban, Wigny. Ils sont remplacés dans des conditions qui sont assez curieuses. M. Lefebvre a amélioré la fameuse formule de n'importe qui, n'importe où et n'importe quoi pour faire un bon ministre, en y ajoutant le n'importe quand. Voilà M. Dequae, qui était fort bien où il était, que l'on bombarde ministre des colonies, privant M. Wigny d'un portefeuille où j'ose dire qu'il s'était distingué. L'homme qui a conçu le plan décennal, qui a commencé à le réaliser, qui était en train d'attacher son nom à une des choses les plus importantes qu'on ait faites à la colonies, cet hommes est renvoyé du jour au lendemain, sans que le parlement ait critiqué sa gestion. Il est remplacé par M. Dequae, fort sympathique, mais qui ne semble pas avoir de compétence particulière en matières coloniales.

M. Merlot. — Une interpellation sur des fournitures de couvertures pour la colonie!

M. Spaak. — Si la vie politique vous en laisse le temps, vous serez peut-être un bon ministre des colonies. Mais vous-même, vous devez être assez surpris de remplacer M. Wigny...

M. Deconinck. — Lui-même en est surpris.

M. Spaak. — ... brusquement arraché de la tâche à laquelle il s'était donné.

Messieurs, le groupe socialiste ne voit pas d'inconvénients à ce que M. De Vleeschauwer ne soit plus ministre de l'intérieur. Nous pensons que c'est plutôt une bonne mesure. Mais nous avouons ne pas comprendre, lorsque l'un des points principaux du gouvernement est de s'appuyer sur une gendarmerie encore mieux organisée, pourquoi M. De Vleeschauwer a été remplacé par un homme que personnellement je ne connaissais pas encore bien.

Il est tout de même un peu bizarre de voir remplacer M. De Vleeschauwer, qui au cours du débat avait eu sans doute une attitude mauvaise à nos yeux, mais ferme. Le nouveau ministre devrait être un homme extraordinaire pour être plus énergique que M. De Vleeschauwer lui-même.

Je laisse de côté d'autres explications, espérant que tout ira bien et que les autres ministres seront à la hauteur de leur tâche.

Je veux faire une deuxième remarque. Il me paraît que le nouveau gouverenment constitue un recul terrible — car j'appelle cela un recul — vers la droite.

Permettez-moi de rappeler qu'à moins d'un an d'ici, il y avait un gouvernement Spaak-Eyskens. Aujourd'hui, il y a un gouvernement Pholien-van Zeeland. Et M. van Zeeland a beaucoup changé depuis 1935. Entre un gouvernement Spaak-Eyskens et un gouvernement van Zeeland-Pholien, personne ne peut contester que le virage à droite est sensible.

Il m'est difficile de relever dans la liste des ministres sociaux-chrétiens ceux qui sont démocrates-chrétiens, car je ne les connais pas. Mais on me dit qu'il y a cinq démocrates-chrétiens sur seize ministres. Si c'est vrai, permettez-moi de vous dire que c'est fort peu. Il y a un an à peine, le gouvernement était franchement oreinté à gauche par l'accord existant entre socialistes et démocrates-chrétiens. Aujourd'hui, un ministère van Zeeland-Segers ne peut même plus se constituer pour des raisons que j'ignore

Messieurs, vous nous avez dit dans votre déclaration que vous vous montreriez soucieux du sort des ouvriers. Nous vous jugerons aux actes. Je voudrais beaucoup, dans la réplique qu'il va nous donner, que l'honorable premier ministre nous dit comment il va diriger la commission paritaire qui se réunit lundi prochain et quelles seront les instructions et les conseils qui seront donnés à M. Van den Daele pour essayer de régler les problèmes extrêmement difficiles et graves qui se posent.

Il est probable que vous vous mettrez en vacances demain ou après-demain et ainsi nous n'aurons plus l'occasion de nous revoir avant quelques semaines.

Il me semble que ce ne serait pas trop vous demander de bien vouloir faire en sorte que la commission générale qui va se réunir lundi soit une chose sérieuse et non une dérision.

M. Deconinck. — Les ouvriers attendent.

M. Spaak. — Ceux à qui je m'adresse ne m'interrompent point.

J'ai tout de même le droit de demander au gouvernement, qui se déclare plein de sollicitude pour les revendications ouvrières, de ne pas se contenter de cette phrase un peu belliqueuse.

Que fera-t-on des projets, considérés par une bonne partie de la Chambre, non seulement par les socialistes, mais par bon nombre de démocrates-chrétiens P. S. C., relatifs à l'enregistrement comptable, aux reviseurs d'entreprises, aux congés payés, à la durée du travail? Que fera-t-on des projets de loi qui sont déposés et qui sont actuellement en discussion devant les commissions? Il faudra tout de même, avant de nous séparer et peut-être avant le vote, que le nouveau gouvernement nous dise un peu ce qu'il pense de ces questions.

J'ai peur, messieurs, que vous ne soyez un gouvernement de droite, parce que, dans votre déclaration, la seule chose qui ait suscité des applaudissements sur les bancs de la majorité, c'est votre affirmation relative au respect des institutions et au maintien de l'ordre. Peut-être, dans ce langage, se trouve l'explication des différences qui existent entre les sociaux-chrétiens et nous-mêmes. Mais je vais vous donner une autre explication.

Vous croyez être arrivés au summum de la sagesse gouvernementale quand vous affirmez que vous allez maintenir l'ordre. Croyez-moi, la vraie sagesse, ce n'est pas de réprimer l'émeute, c'est d'empêcher qu'elle n'éclate.

M. A. Vanden Berghe. — Vous avez voulu l'émeute!

M. Spaak. — Sans doute est-il trop tôt encore pour que nous puissions nous mettre d'accord sur ce qui s'est passé. Ce que je vous demande, c'est de profiter des vacances pour réfléchir à ce qui est arrivé dans ce pays depuis un an, et, si vous voulez me combler d'aise, de relire peut-être un certain nombre de discours qui ont été prononcés avant la consultation populaire par certains d'entre nous. Nous n'avons malheureusement jamais pu être entendus et écoutés de vous. Je vous assure qu'on est injuste aujourd'hui de nous faire supporter toutes les fautes politiques que vous avez commises depuis un an.

M. Buset et moi-même l'avons dit à cette tribune; c'est sans aucun plaisir que nous avons vu se dérouler les événements. Mais ceux qui ont conduit à cela, par leur inconscience et leur entêtement, feront bien de réfléchir.

Croyez-vous que votre gendarmerie ne soit pas encore assez forte? Vous avez fait la preuve de sa force, d'une manière un peu ridicule le 21 juillet dernier, en faisant défiler des effectifs de gendarmerie beaucoup plus considérables que ceux de l'armée. Eussiez-vous eu deux fois plus de gendarmes, que vous n'eussiez pas pu éviter ce qui menaçait de se produire et que le gouvernement d'alors a su éviter par sa sagesse. Détrompez-vous : le maintien de l'ordre ne se fait pas uniquement avec des gendarmes et des soldats. Il exige un gouvernement qui comprenne ce qui se passe dans le pays. La majorité, surtout la majorité, ne peut chercher la solution de cette façon. Ce n'est pas avec la gendarmerie qu'on règle les questions sociales et les questions politiques. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et libéraux.*)

Enfin, il y a une troisième remarque à faire. Elle concerne les rapports entre Flamands et Wallons. Je ne crois pas à cet égard que votre gouvernement soit bien composé. Je ne m'élève en aucune façon contre l'entrée au gouvernement de M. Van den Daele et de M. De Boodt. Ce sont des Flamands extrémistes, mais c'est le droit certain des Flamands extrémistes de faire partie de nos gouvernements. Mais ce que je crois être une erreur, c'est qu'au moment où vous faites place à des Flamands de ce genre-là, vous prenez une représentation wallonne qui n'a pas, pour la défense des intérêts de la Wallonie, la passion de M. Van den Daele et de M. De Boodt.

Quant à vous, monsieur Moyersoen, croyez bien que je ne vous oublie pas tout à fait. (*Sourires.*)

En un moment comme celui-ci, se séparer de M. Duvieusart, de M. Moreau de Melen, de M. Wigny, et les remplacer par les personnalités nouvelles mais pas très connues, c'est rompre l'équilibre. Au moment où la question des revendications wallonnes prend tellement d'importance, c'est véritablement une faute que d'agir de la sorte.

Voilà pour les remarques d'ensemble. J'espère cependant pouvoir faire quelques remarques supplémentaires sur l'un ou l'autre ministre.

Tout d'abord, monsieur le premier ministre, — à tout seigneur tout honneur, — malgré tout votre talent, malgré tous vos mérites comme avocat, je me permets de croire que vous n'étiez pas l'homme politique bien choisi pour présider le gouvernement en ce moment.

je vous fais deux reproches. D'abord de ne pas être un homme assez progressiste, parce que vos conceptions en matière de collaboration, et spécialement de collaboration économique, ne peuvent pas nous donner toute garantie. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Deuxièmement, je crois qu'au point de vue constitutionnel, vous étiez le dernier homme à choisir. Nous voulons — je le dis et le répète — aider le Prince royal de toutes nos forces. Mais nous pensons que ce nouveau règne qui commence n'a qu'une seule chance d'être un succès : c'est d'être un règne strictement constitutionnel. Or, vous êtes l'homme qui a développé cette théorie, désavouée quelques jours plus tard par M. De Schryver lui-même, que le Roi continuait à être inviolable, même quand il était sorti de la règle de la responsabilité ministérielle.

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : C'est abominable!

M. Spaak. — C'est la pire des théories qui pourrait être enseignée au jeune Prince royal. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Je l'ai dit et je le redis : rien ne serait arrivé si en 1940 la Constitution avait été scrupuleusement observée. La responsabilité ministérielle et l'inviolabilité dont le Roi ou le Prince royal jouit ont une conséquence essentielle et primordiale dans la monarchie en Belgique. Le respect strict de cette règle seul peut rendre un règne heureux.

Or, on a choisi aujourd'hui, pour être le premier conseiller du Prince royal, pour être celui qui va avoir l'immense et redoutable honneur de le guider dans ses premiers pas et peut-être d'avoir sur son esprit une influence déterminante, un homme qui n'a pas de la Constitution — et il l'a montré par ses discours — les vues démocratiques et saines qui devraient être celles d'un premier ministre.

C'est pourquoi je pense, monsieur le premier ministre, que votre désignation est une erreur.

De M. van Zeeland, je ne dirai pas grand-chose. Il a été tellement attaqué que je ne voudrais pas me joindre à ceux qui ont dit du mal de lui. Toutefois, je le dis pour la seconde fois, mais avec autant de fermeté que la première : je lui demande de remettre de l'ordre dans son cabinet. Et je l'interpellerai à la rentrée parlementaire s'il continue à faire donner par son administration le déplorable exemple administratif que nous connaissons. Je n'en dis pas plus à ce sujet aujourd'hui; mais le jour où nous en découdrons à fond devant la Chambre, il ne pourra pas se plaindre de ne pas avoir été averti.

Je voudrais, en outre, savoir si M. Meurice est ministre du commerce extérieur ou s'il est ministre des affaires européennes.

M. van Zeeland, ministre des affaires étrangères. — Il est ministre du commerce extérieur.

M. Spaak. — Au moins une faute a été épargnée au gouvernement. (*Rires sur les bancs socialistes.*)

A M. le ministre de la défense nationale, je veux simplement dire ceci : Vous rendez-vous bien compte que vous êtes probablement, à l'heure actuelle, le ministre le plus important du cabinet? Vous êtes placé devant les problèmes les plus urgents, les plus difficiles à régler et les plus vitaux pour notre pays.

Je souhaite donc que vous réussissiez. Mais je dirai que le choix est hardi, car, à mon avis, il aurait fallu désigner aujourd'hui, pour ce département-là, l'un des hommes les plus importants de la Belgique, l'un de ceux qui auraient pu avoir, et sur le parlement et sur l'opinion publique, le plus d'influence et le plus de rayonnement.

En effet, ce que vous allez devoir demander au pays, c'est quelque chose qu'il est toujours difficile de demander à une nation, c'est-à-dire à la fois beaucoup d'argent et probablement une organisation militaire qui n'aura rien de populaire.

Comme je ne vous connais pas du tout, je suis disposé, en ce qui me concerne, à faire le crédit du préjugé le plus favorable. J'espère que vous réussirez dans votre tâche.

Naturellement, mes amis et moi, j'en suis convaincu, nous serons prêts à faire ce qu'il faut pour la défense de ce pays, mais, entendez-moi bien, il y a un certain nombre de conditions qui doivent être remplies.

Celles que je vais vous énumérer ne constituent pas une liste exhaustive, mais exemplative.

1° Il ne faut pas croire que la défense nationale d'un pays, c'est uniquement l'armée. La défense nationale d'un pays, c'est le pays tout entier, ce sont ses sentiments, c'est sa confiance et c'est, permettez-moi de l'ajouter parce qu'elle est le nombre, en grande partie, la classe ouvrière. C'est pourquoi il n'y a pas de politique de défense nationale en dehors d'une politique qui conduit à la justice sociale. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Ce que nous ne pourrons jamais accepter, c'est, quel que soit l'effort militaire que vous nous demandiez, que vous nous disiez en même temps : « La politique de progrès social que les différents gouvernements se sont honorés de faire en Belgique depuis la libération est arrêtée. » Je vous livre cette réflexion, sur laquelle je crois que nous serons d'accord : « Savez-vous pourquoi le communisme rencontre des succès en Asie? » Parce qu'il apporte, en Asie, aux peuples qu'il attaque, plus que ce que les gouvernements de ces peuples ont pu leur donner. Ne commettons pas chez nous la même erreur. Ne laissons jamais croire à la classe ouvrière qu'une invasion étrangère et l'établissement d'un autre régime, qui serait le fruit de cette invasion, pourraient lui donner davantage que ce que notre démocratie peut lui accorder.

Par conséquent, il ne faut pas qu'à aucun moment l'effort militaire que nous serons appelés à faire soit accompagné d'un effort de régression sociale.

Deuxième condition. Je voudrais que vous me disiez que vous êtes d'accord avec moi pour déclarer que la défense de la Belgique en tant qu'unité est un problème insoluble et que vous allez faire, vous, ministre de la défense nationale, et vous, ministre des affaires étrangères, tout ce que vous pouvez pour faire comprendre à nos alliés qu'il n'y a aujourd'hui qu'une seule défense nationale possible : c'est la défense européenne. Vous avez pris connaissance de la motion de Strasbourg. C'est une motion qui du point de vue technique peut sans doute être discutée et déclarée insuffisante, mais elle est, messieurs du gouvernement, le cri d'inquiétude et le cri de révolte contre une situation de fait qui existe.

Je ne dévoile rien en disant à cette tribune ce qui a été dit au parlement anglais et ce qui a été dit en France, c'est-à-dire que l'U. R. S. S. a à sa disposition, à l'heure actuelle, 175 divisions, dont plus de 20 divisions blindées, et 20.000 avions de combat.

En face de ces forces, l'Occident ne peut opposer pratiquement rien. Cela, c'est le cri d'inquiétude. Le cri de révolte, c'est que nous avons le sentiment que nous nous sommes engagés dans une bonne voie, lorsque nous avons signé le Pacte de Bruxelles et le Pacte Atlantique. C'était bien. Mais ceux qui sont au courant de la situation sont tout de même effrayés et déçus de la terrible lenteur des réalisations. Je crois qu'après deux ans et demi, les états-majors n'ont pas pu encore résoudre un problème qui, pour un civil et un incompétent comme moi, paraît simple : le problème de la standardisation de nos armements. Je crois qu'on n'a pas encore pu résoudre le problème n° 1 : quelle sorte, quel type d'armée faut-il? Je suis ahuri quand je vois que la Grande-Bretagne décrète le service de deux ans et que les autres pays font autre chose. Les chefs militaires de l'Occident n'ont pas encore pu dire aux différents pays du Pacte de Bruxelles : Voilà le type d'armée qu'il faut créer. Nous constatons là une lenteur épouvantable et je prends un peu de responsabilité pour une partie de la période que je dénonce. Nous voyons le système de commissions se multiplier à l'infini. (*Marques d'assentiment de M. le ministre de la défense nationale.*) Il existe aux Etats-Unis un mot cruel. On dit : « Le problème de la défense de l'Occident est résolu. On n'a qu'à envoyer au front tous les gens qui font partie des commissions et des sous-commissions et l'on aura une armée tellement nombreuse, qu'elle sera à l'abri de toute agression. »

Nous nous trouvons en face de commissions et de sous-commissions qui ne prennent pas de responsabilités et qui se renvoyent la balle, à tel point que nous sommes aujourd'hui dans la situation

que j'ai décrite. Aujourd'hui, la défense nationale n'est plus concevable que dans le cadre d'une Europe organisée, et si nous ne donnons pas une forme pratique à ce principe, nous n'aboutirons à rien.

Je voudrais, monsieur le ministre, qu'à la première occasion vous nous disiez que vous êtes d'accord avec nous. (*Marques d'assentiment de M. le ministre de la défense nationale.*)

Je suis sûr que je parle au nom de vous tous en disant que si nous sommes prêts à faire demain un effort supplémentaire, il faut que ce soit un effort commun avec nos alliés. Après tant de gens, je proclame que l'Europe ne veut plus être délivrée, mais qu'elle veut être défendue. Cela implique un effort, et vous n'aurez seulement les crédits que vous demandez et l'organisation que vous voulez que si, sous votre responsabilité et celle de vos collègues, vous parvenez à démontrer que cet effort commun est réalisé.

Enfin, ma dernière observation est celle-ci : Je ne sais pas ce que vous pensez, monsieur le ministre de la défense nationale, des parlementaires et des hommes politiques. Quelquefois, dans vos milieux, on n'a pas toujours pour eux l'estime et la déférence qu'il convient. Mais, voyez-vous, ceux qui ont vécu la vie politique de la Belgique avant la guerre savent ce que vous devez savoir, — je ne sais ce que vous faisiez alors, — c'est-à-dire que le parlement d'avant 1940 n'a jamais refusé au gouvernement et au ministre de la défense nationale les crédits qu'ils demandaient quand cela était destiné à la défense du pays. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Mais nous avons eu une terrible déception. Après avoir englouti des milliards dans notre défense, ce n'est faire injure ni à l'armée ni à son commandement de dire qu'en 1940, nous n'avions pas l'armée qu'il fallait pour résister aux Allemands. Alors, si vous demandez un effort, monsieur le premier ministre et monsieur le ministre de la défense nationale, vous devez en même temps nous apporter un moyen de contrôle qui donnera au parlement pleine et entière sécurité et l'assurance que l'argent que nous vous donnerons sera bien dépensé.

Qu'on ne nous dise pas : « Une erreur a été commise. L'organisation de la défense nationale ne concerne que les militaires, les civils n'y connaissent rien. » Cela n'est pas exact. Dans l'organisation de demain, les militaires doivent être les techniciens vigilants dont nous avons besoin, mais les vraies responsabilités pèsent sur le gouvernement tout entier et, au-delà du gouvernement, sur le parlement tout entier. Il faut donc nous donner les moyens d'assumer cette responsabilité en nous donnant les moyens de contrôle et d'information nécessaires.

Je vous donne un conseil. Ne parlez pas trop des secrets militaires! Ce sont généralement des secrets pour l'intérieur. Tous les gouvernements étrangers, même ennemis, en sont parfaitement au courant. Faites-nous confiance! Montrez-nous que vous êtes un homme jeune, que vous avez des conceptions nouvelles, que vous ne vous défiez pas de la représentation nationale! Je crois alors pouvoir vous dire que, dans ce domaine si important, nous vous aiderons.

Naturellement, tout cela est assez douloureux et assez grave, bien que je sois très loin de désespérer de la situation internationale. Je ne suis pas un pessimiste. Je ne crois pas que nous soyons menacés d'une guerre prochaine. Il y a la possibilité d'éviter la guerre. Bien entendu, l'organisation européenne et l'organisation d'une armée européenne défensive sont des choses essentielles. Si nous y arrivons, nous aurons créé dans le monde un élément tellement nouveau et tellement important que toutes les données de la politique étrangère devront être revues.

Nous avons assez de ressources et de richesses en hommes et en argent pour créer cette armée. Quand on pense aux avertissements qui nous ont été donnés, le jugement de l'histoire sera terrible pour chacun et pour tous, si nous ne sommes pas prêts à parer à toute éventualité.

Au-delà d'une politique militaire, il faut une politique étrangère. Ne disons pas : « Nous sommes trop petits pour influencer les autres pays! »

Cette distinction entre les grands et les petits pays, la guerre l'a balayée, parce que, au point de vue de la défense, les plus grands pays de l'Europe seuls ne peuvent pratiquement faire plus que nous. C'est seulement dans notre union à tous que nous pouvons trouver notre sécurité.

Prêts à faire tout ce qui est possible pour notre défense, nous ne renoncerons pas à l'idée de la paix, bien que le monde communiste vive suivant d'autres principes et d'autres traditions. Mais il faut, malgré toutes les déceptions que nous avons eues, malgré toutes les craintes légitimes que nous pouvons avoir, travailler, au-delà de la politique de réarmement, à la politique de l'instauration d'une paix véritable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Je crois profondément que l'équilibre et la cohabitation entre le monde communiste et le monde occidental est possible et que c'est la tâche du ministre des affaires étrangères d'y travailler.

Messieurs, je me rends compte que j'ai tracé pour le gouvernement, pour l'intérieur et pour l'extérieur, un programme formidable. Etes-vous bien certains qu'en vous étant séparés d'une opposition nombreuse, en ayant rendu à la vie privée un certain nombre des meilleurs d'entre vous, vous êtes constitués pour remplir cette tâche? Franchement, je ne le crois pas, et je suis persuadé que, prochainement, vous partagerez cette conviction! (*Applaudissements sur les bancs socialistes et libéraux.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, le bureau a reçu les deux ordres du jour suivants :

Het bureel heeft twee moties ontvangen waarvan ik lezing geef aan de Kamer :

« La Chambre, constatant que la composition du gouvernement Pholien-van Zeeland n'est pas de nature à favoriser la reconciliation nationale;

» Estimant que la répartition des portefeuilles ministériels et leschangements d'attributions s'inspirent exclusivement de considérations de parti et témoignent d'un scandaleux mépris de l'opinion publique.

» Considérant que le gouvernement n'a pas l'autorité morale pour résoudre les importants problèmes qui se posent à l'attention du pays, lui refuse la confiance et passe à l'ordre du jour. »

« De Kamer, vaststellende dat de samenstelling van de regering Pholien-van Zeeland niet van aard is om de nationale verzoening te begunstigen;

» Van oordeel zijnde dat de verdeling der ministerportefeuilles en de veranderingen van bevoegdheid uitsluitend door partijoverwegingen werden ingegeven en blijk geven van een schandelijk misprijzen voor de openbare mening;

» Overwegende dat de regering niet het moreel gezag bezit om een oplossing te geven aan de belangrijke vraagstukken waarop 's lands aandacht is gevestigd;

» Weigert haar vertrouwen aan deze regering en gaat over tot de orde van de dag. »

« La Chambre, ayant entendu la déclaration ministérielle, fait confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

« De Kamer, na de ministeriële verklaring te hebben gehoord, stelt vertrouwen in de regering en gaat over tot de orde van de dag. »

Er zal in de loop van deze zitting over deze dagorden gestemd worden.

Il sera voté sur ces ordres du jour au cours de la présente séance.

(*M. Van Cauwelaert, président, reprend la présidence.*)

(*De heer Van Cauwelaert, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Pholien, premier ministre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le dernier orateur vous a dit qu'il y avait quelque péril à prendre la parole à 18 h. 50 m. Je pense qu'il est plus dangereux de parler à 18 h. 45 m. ou 18 h. 40 m. (*Sourires.*)

Puisque des questions m'ont été posées, il est indispensable que je fournisse les réponses aux différents orateurs qui ont pris la parole au cours de ce débat. Quelques mots d'abord de la déclaration ministérielle elle-même. Il n'est que partiellement exact que la déclaration de M. Duvieusart équivalait à la politique du gouvernement actuel. Mais il est vrai de dire que le gouvernement actuel reprend la politique de M. Duvieusart, mais se trouve dans l'obligation d'instaurer une politique nouvelle sur différents points,

Le dernier point que nous avons indiqué, c'est le problème royal. A partir du jour où nous avons eu la déclaration de S. M. Léopold III, déclaration empreinte d'un admirable esprit d'abnégation et d'un profond souci de la chose publique, reconnue par les chefs des trois partis; à partir du moment où dans cette Chambre et au Sénat fut votée la loi sur la délégation des pouvoirs; à partir du moment où Son Altesse Royale a prêté serment et à partir du moment où tout le monde a marqué son accord sur l'appel du Roi d'avoir à faire l'union pour seconder le trône et se regrouper autour du Prince royal, il est évident que le gouvernement est qualifié pour déclarer sans restriction aucune qu'il a la volonté de provoquer en toute chose le ralliement de tous les Belges autour du Prince royal. Voilà une question que le gouvernement Duvieusart n'avait pas à mettre au point.

Une autre question devait être envisagée : c'était la défense des institutions démocratiques, qui sont les vôtres et les nôtres. Il est un fait — je ne veux pas me livrer à cette heure à des considérations juridiques — qu'il n'est pas un homme d'ordre soucieux du respect de nos institutions qui ne dise qu'il y a là une lacune.

Le troisième point que la déclaration comporte est la politique nouvelle à suivre en présence du péril international. Il est indispensable — et il serait criminel pour le gouvernement de ne pas y penser — d'organiser la défense de l'Europe, qui est la défense de notre civilisation. Et ici je partage le sentiment de M. Spaak, qui disait que la Belgique doit s'incorporer dans un système de défense commune.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet de la déclaration ministérielle elle-même. Nous disons également ceci : La majorité, dans un régime démocratique, a incontestablement des droits. Les personnalités les plus importantes de l'opposition, tels M. Buset et M. Collard, ont reconnu que l'opposition ne posait pas sa candidature au gouvernement du pays.

M. Buset. — Reconnu? Nous l'avons affirmé avec énergie!

M. Pholien, premier ministre. — Nous sommes d'accord. Vous allez plus fort que moi.

Donc, le gouvernement majoritaire a le droit de gouverner, mais je vous déclare nettement que nous ne considérons pas qu'en Belgique, la minorité n'a pas de droits. Je vous assure au contraire que le gouvernement a la volonté formelle de prendre contact avec des personnalités de gauche au moment opportun et chaque fois qu'il s'avérera possible de marcher la main dans la main. Mais il n'est que juste que nous exigions les garanties indispensables.

M. Buset. — Tant mieux. Vous pourrez nous en donner la preuve dans les huit jours qui viennent.

M. Pholien, premier ministre. — Maintenant, le résumé de tous les discours que nous avons entendus, — j'excepte les discours de M. Verbist, de M. Gilson et de M. Charpentier, qui nous ont apporté leur bienveillant appui, ce dont je les remercie, — c'est que vous nous dites : « Vous êtes reçus ici sans enthousiasme. » Ne croyez pas que je vienne vous répondre avec impertinence : « Tant mieux. »

Vous connaissez le mot presque héroïque de Tristan Bernard au moment où il a été arrêté avec sa femme pendant l'occupation. Sa femme trouvait la situation affreuse, mais Tristan Bernard de répondre : « Mais non, jusqu'à présent, nous avons vécu dans la crainte. Maintenant, nous allons vivre dans l'espérance. »

Messieurs, si le pays nous avait reçu avec un immense enthousiasme, nous serions en crainte de le perdre. Maintenant, nous sommes dans l'espérance de le gagner. (*Applaudissements à droite. — Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. Buset. — Quel est ce camp de concentration où vous êtes?

M. Pholien, premier ministre. — Les critiques qui ont été faites sur les personnes et sur le programme ne sont vraiment pas très graves. A ce sujet, un mot d'abord à M. Collard. Ce qu'il a dit me paraît paradoxal. Il paraît que le P. S. B. reste dans l'opposition pour fournir la preuve que le P. S. C. est incapable de gouverner. (*Rires sur les bancs de la droite.*)

Logiquement, M. Collard aurait dû nous dire : Vous êtes capables, ou vous ne l'êtes pas. Au lieu de cela il nous dit : Vous serez surveillés, contrôlés, combattus. Ce n'est pas en prenant cette attitude que l'on peut montrer que le P. S. C. n'est pas à même de gouverner. (*Interruptions.*)

Mesdames, messieurs, je voudrais également dégonfler quelques baudruches. M. Collard a dit que je n'étais pas le véritable chef du gouvernement. Je me réserve de vous prouver le contraire. Mais il a ajouté que j'avais très mal lu ma déclaration ministérielle. Je vous avoue que j'ai été un peu vexé. C'est une petite blessure qui est déjà oubliée. Mais j'avais cru avoir lu couramment la déclaration ministérielle. (*Interruptions à gauche.*) Une chose, en tout cas, est certaine : j'ai peut-être mal lu, mais la déclaration ministérielle, c'est moi qui l'ai rédigée.

M. Collard. — Je ne vous félicite pas.

M. Pholien, premier ministre. — J'en ai évidemment délibéré avec mes autres collègues du gouvernement. Mais je vous répète que j'en suis effectivement l'auteur.

M. De Sweemer. — C'est une fausse couche.

M. Pholien, premier ministre. — L'honorable M. Collard a également lancé quelques banderilles dans la direction de M. van Zeeland. Il a dit : M. van Zeeland a été énigmatique lorsqu'il a déclaré à la presse que l'élimination de certains ministres était le fait du hasard. (*Nouvelles interruptions sur les bancs socialistes.*)

Eh bien, messieurs, puisqu'il est nécessaire de vous expliquer l'expression « hasard », je vais le faire. Nous avons la volonté de nous tourner vers l'avenir. Nous avons la volonté d'oublier le passé. Nous avons la volonté d'être un gouvernement d'apaisement, un gouvernement de concorde. Et ce que M. van Zeeland, lorsqu'il a été interviewé, a voulu dire, c'est que s'il était exact que certains ministres du gouvernement Duvieusart avaient disparus, n'étaient pas repris dans la liste, c'était là l'effet du hasard. (*Rires ironiques sur les bancs socialistes et interruptions.*)

Vous réclamez des explications et lorsque je vous en donne, vous protestez.

Je m'adresse maintenant à l'honorable M. Lefebvre. Je m'excuse de ne pas rencontrer toute son argumentation.

M. Lefebvre parle du discours de combat que j'ai prononcé le 14 juillet et qu'il me reproche. Il en déduit que je ne serais pas l'homme de la conciliation. Mon cher collègue, c'est bien mal me connaître. Je voudrais, en effet, vous dire que si j'avais à qualifier le premier ministre actuel, étant de l'autre côté, je me dirais : Voilà un homme qui est fidèle à ses promesses et quand il promet quelque chose et quand il s'attache à une chose, il la défend jusqu'au bout. Dès lors, lorsque je vous donne aujourd'hui la parole du gouvernement que, profondément attaché au Prince royal, il a la volonté absolue de faire régner la sympathie et la concorde entre les Belges, vous n'avez pas non plus le droit d'en douter.

M. Lefebvre. — Nous en prenons acte.

M. Pholien, premier ministre. — Je vous en remercie. Vous pouvez avoir en ma parole la confiance la plus complète, je le proclame solennellement.

Je ne crois pas qu'il faut répondre longuement à ce qu'a dit M. Terfve. (*Colloque entre M. Behogne et M. Van Glabbeke.*)

M. Terfve, dont j'apprécie beaucoup l'humour, a parlé de notre gouvernement comme d'un gouvernement de transition et subsidiairement de combat. Je crois que tous les gouvernements sont des gouvernements de transition entre celui qui précède et celui qui suit (*Rires.*)

UNE VOIX A GAUCHE : Le tout est question de durée.

M. Pholien, premier ministre. — Quant au gouvernement de combat, je réponds à M. Terfve qu'il se trompe, parce que pour combattre, il faut être deux, et parce que nous ne voulons pas être un gouvernement de combat. Nous voulons être, au contraire, un gouvernement de pacification, un gouvernement d'ordre, un gouvernement d'union. Je ne vois pas comment je pourrais le dire avec plus de clarté.

M. De Sweemer. — Alors, plus de gendarmes.

M. Pholien, premier ministre. — Je voudrais dire à M. Paque...

M. Buset. — Alors, vous ne dites rien à M. Gilson?

M. Pholien, premier ministre. — Mais si, j'ai remercié M. Gilson ainsi que M. Charpentier.

M. Buset. — Je suis sûr que M. Gilson ne voterait plus pour vous après le discours qu'il vient de faire.

M. Gilson. — Vous vous trompez.

M. Pholien, premier ministre. — M. Paque nous a parlé des incidents de Grâce-Berleur. Je ne les connais que par la presse. C'est une chose toujours douloureuse de se trouver, directement ou indirectement, mêlé à une question où il y a des morts. Je lui demande, — mais s'il en décide autrement, je me mettrai en rapport avec le président du groupe socialiste afin de prendre date, — je lui demande si, compte tenu de cette affirmation que je viens de faire, que nous voulons l'apaisement dans ce pays qui vient d'être terriblement meurtri, s'il croit vraiment indispensable de persister dans sa décision d'interpeller le gouvernement? Ce sera une interpellation douloureuse, pénible, dans laquelle on va revivre des souvenirs qui sont précisément à l'encontre de ce que je souhaite du fond de mon cœur, c'est-à-dire la réconciliation.

M. Lahaut. — Vous avez des comptes à rendre.

M. Buset. — Si à cette occasion vous commenciez à gagner un peu de la confiance que vous nous demandez.

M. Demoitelle. — Il faut quand même que les responsabilités soient établies.

M. le président. — Les droits des interpellateurs sont réservés. Attendez les événements, messieurs, vous jugerez alors vous-même s'il est indispensable de faire cette interpellation.

M. Pholien, premier ministre. — Je voudrais aussi répondre à M. Tielemans, qui a dit que je lui suis suspect comme premier ministre, parce que j'aurais défendu une théorie de la monarchie de droit divin. Je vous avoue que je ne sais pas où M. Tielemans a pris cela. Et mon honorable collègue M. Tielemans, qui est mon confrère au barreau de Louvain, voudra tout de même reconnaître que si un élève de la candidature en droit avait soutenu devant n'importe quel jury d'université une théorie de cette nature, il aurait été refusé impitoyablement. Or, je me permets de vous faire remarquer qu'il y a pas mal d'années déjà que j'ai réussi mon examen de droit. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Je me tourne maintenant vers M. Van der Schueren. Il nous a dit qu'il ne croyait pas que le gouvernement jouirait d'une confiance suffisante. Quoi qu'il dise, je souhaite que le parti libéral, auquel appartient M. Van der Schueren, me l'accorde, parce que, ainsi que M. Van der Schueren s'en rend compte, et je l'en remercie, ce parti estime que la question de la défense nationale est de la plus haute importance.

Alors je voudrais lui demander pourquoi vraiment il ne nous aiderait pas, comme nous le demandons d'ailleurs à tous ici dans cette Chambre, à résoudre les problèmes qui intéressent la liberté de la nation et la sauvegarde du pays.

M. Van der Schueren a posé des questions fort pertinentes et d'une importance énorme concernant les affaires étrangères et la défense nationale, mais il serait impossible de les débattre à l'occasion de cette déclaration. Il faudrait tenir pour cela une ou deux séances de jour et de nuit. Il a cependant suggéré que lorsque des questions présentent un caractère d'intérêt national, le gouvernement prenne contact avec les personnalités autorisées de l'opposition. Cette suggestion est sage et, comme je l'ai déjà dit, si nous devons faire un effort commun vis-à-vis de l'extérieur, une suite favorable y sera donnée.

J'en arrive au discours de mon honorable adversaire M. Spaak. (*Ah! ah! à gauche.*) Il a reconnu que ce gouvernement avait le droit de gouverner, mais il prétend que nous ne sommes pas qualifiés pour le faire. Tout le monde se croyant des aptitudes pour gouverner, il est évidemment toujours un peu blessant pour un ministre de s'entendre dire qu'il ne possède pas les qualités requises. Le moins que l'on puisse me permettre, c'est de présenter la défense du gouvernement pour répondre à l'attaque que M. Spaak a dirigée contre lui. Il est bizarre, a-t-il dit que les hommes du gouvernement Duvieusart n'aient pas continué, puisqu'il s'agissait d'exécuter le même programme. Je dois répondre très simplement que le gouvernement Duvieusart n'a pas continué tout d'abord parce que le gouvernement Duvieusart a donné sa démission (*exclamations sur divers bancs*), ensuite, parce que le Prince royal a accepté cette démission, et enfin, parce qu'il est dès lors logique qu'il y ait un gouvernement autre. C'est la règle du jeu parlementaire.

M. Spaak a aussi demandé si l'on a fait une distinction entre les durs et les mous. J'avoue que la définition de cette expression est quelque chose qui échappe un peu à la conception du droit public. Si le mot dur signifie dans la pensée de l'honorable M. Spaak la volonté absolue de faire régner la paix et la concorde, alors le gouvernement de MM. Pholien-van Zeeland est un gouvernement de durs. Cela, je vous l'assure, car j'ai cette volonté dans le fond du cœur.

M. Spaak a dit également qu'il y a des jeunes dans l'équipe. Me permet-il de lui rappeler un souvenir? A quel âge étiez-vous premier ministre, monsieur Spaak, et à quel âge étiez-vous destiné à le devenir? (*Exclamations.*) Je ne vous en dis pas davantage. Je crois aussi que M. Spaak fait une faute de droit public, car mon honorable adversaire a l'air de considérer qu'être ministre est une récompense, et le rester, un droit. Ce n'est pas exact. Le Roi nomme et révoque ses ministres *ad libitum* sans avoir à demander des conseils...

M. Buset. — Ne dites pas cela à des hommes qui ont été mêlés à trente-six...

M. Pholien, premier ministre. — Etre ministre, c'est une charge et un souci. Viendriez-vous prétendre que si quelqu'un a été ministre pendant un certain temps, il doit nécessairement le rester? Je vous prends d'ailleurs au mot, car vous avez spécialement parlé du cas de M. Wigny et de son plan décennal. Imaginez-vous véritablement que si M. Wigny avait établi un plan centenaire... (*Longues exclamations sur tous les bancs.*) Je ne continue pas ma pensée, vous m'avez compris à demi-mot. Et puisque M. Spaak m'a attaqué personnellement, qu'il me permette de lui rendre la monnaie de sa pièce. M. Spaak me dit : M. Pholien est aussi peu qualifié que possible pour être premier ministre, parce qu'il n'est pas assez progressiste.

Monsieur Spaak, si vous le permettez, je vous ferai un aveu. (*Ah! ah! et exclamations sur les bancs socialistes.*)

Lorsque vous m'avez fait le grand honneur de me demander d'entrer dans votre gouvernement, des amis politiques, parmi les plus sûrs, — et il se trompaient, — m'ont dit : Entrer dans un gouvernement Spaak? Mais c'est un homme redoutable! Vous n'ignorez pas son action sociale et ses tendances? Je leur ai répondu : « Cela n'a pas d'importance, j'ai confiance », et j'ai accepté le poste que vous m'offriez. Je pense alors avoir bien agi. Me considériez-vous alors comme trop peu progressiste?

M. Spaak a donné des conseils au gouvernement, notamment sur la manière dont le cabinet ministériel aurait dû être constitué. Vraiment, n'est-ce pas là une chose qui regarde le formateur du gouvernement, qui assume seul les responsabilités?

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire. (*Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. Demoitelle. — Et c'est tout? C'est cela le premier ministre d'aujourd'hui?

M. Pholien, premier ministre. — Je m'excuse de ne pouvoir répondre à toutes les questions qui ont été soulevées par les honorables membres qui sont intervenus dans la discussion de la déclaration gouvernementale...

Mme Blume-Grégoire. — Et la Conférence du travail?

M. Behogne, ministre des travaux publics. — Il n'y a pas de Conférence du travail. (*Bruit. — Interruptions. — M. le président frappe du maillet.*)

M. Pholien, premier ministre. — On a mis en cause la personne de différents ministres. Je ne vais pas vous exposer leur *curriculum vitæ*, mais en ce qui concerne M. Behogne, par exemple, je puis cependant souligner que M. Behogne, dans les gouvernements précédents, a représenté le gouvernement à la Commission paritaire générale, qu'il a déclaré au nom de ces gouvernements qu'il était décidé à réaliser tout le programme social qui avait été défini tant au point de vue des pensions de vieillesse qu'au point de vue des allocations familiales ou du problème des estropiés, du contrat de travail, du contrat d'apprentissage et des conseils professionnels. Cette déclaration de M. Behogne garde toujours sa valeur et nous nous en déclarons solidaires.

Mesdames et messieurs, je pourrais évidemment m'étendre davantage sur ces questions, mais je crois la chose inutile et inopportune maintenant. Ne dites pas à priori : Un tel ministre est insuffisant parce qu'il aurait adopté telle attitude ou dit ceci ou cela. Nous avons tous pu nous tromper aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.

La volonté du gouvernement est de régler toutes les questions devant lesquelles il se trouve placé au mieux de l'intérêt général en ayant en vue l'adhésion de tous autour d'un programme de concorde dont la patrie a tant besoin.

Je demande à mes amis de nous soutenir et je demande à l'opposition de tenir compte de la situation actuelle, des graves problèmes intérieurs et extérieurs que nous aurons à résoudre, ainsi que des responsabilités qui pèsent sur nos épaules. Nous vous demandons de ne pas nous déforcer, mais au contraire de marcher avec nous la main dans la main. (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Merlot. — L'affichage! (*Rires sur les bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Dejace.

M. Dejace (1). — Nous avons demandé la parole pour faire quelques rappels et pour souligner un point particulier de la déclaration ministérielle. On y lit que « le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue de maintenir en toutes circonstances l'ordre public ».

La phrase relevée par nous est une lourde menace contre la classe ouvrière.

---

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique.* (Décision de la Ch. d. rep. du 11 mars 1896.)

La note dominante des discours P. S. C., c'est l'appel à une répression plus dure encore que par le passé. Or, dans la seule région de Liège, le bilan de l'action de la gendarmerie se solde par quatre assassinats, des dizaines de blessés et des centaines d'emprisonnés.

La phrase que j'ai relevée signifie-t-elle que Grâce-Berleur fut un champ d'expériences pour les gendarmes, qui ont été, comme nous le démontrerons, les provocateurs de désordres?

Nous ne comprenons donc pas que le gouvernement puisse vouloir entamer son action sans entendre notre interpellation sur les faits de Grâce-Berleur et sans y répondre. Nous demandons donc formellement et nous insisterons pour que cette interpellation vienne demain matin.

Si le gouvernement veut être clair dans sa conception de la défense de l'ordre, qu'il nous dise que pas un seul emprisonné pour faits de grève ne restera vingt-quatre heures de plus en prison et qu'il sera mis fin aux instructions qui ont été ouvertes.

Nous demandons qu'il nous fasse connaître la réponse qu'il fera à la proposition communiste de réduire de 50 p. c. les forces de gendarmerie (*rires sur les bancs sociaux-chrétiens*) et de les ramener à de simples forces de police, qui ne seront plus chargées de troubler l'ordre démocratique.

Déjà M. Terve a dit que nous n'avions aucune raison de vous faire confiance. Mais nous avons le droit de vous demander des précisions sur la façon dont vous avez l'intention de défendre l'ordre, qui n'a d'ailleurs jamais été troublé que par vous. Si vous répondez à nos demandes, vous en aurez la démonstration dès demain. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — M. Carton de Wiart avait demandé la parole pour une courte déclaration, mais je ne le vois pas à son banc.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits.

Messieurs, vous avez eu connaissance des deux ordres du jour qui ont été déposés et dont lecture vous a été donnée.

M. Merget demande la priorité pour l'ordre du jour qu'il a déposé. Il faut constater pratiquement que par le vote auquel nous procéderions ainsi, toutes les opinions pourront se faire connaître. Sommes-nous d'accord? (*Assentiment.*)

Nous procéderons au vote par appel nominal dans un instant.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.

M. le président. — Avant de passer au vote, je vous rappelle que la Chambre se réunira demain à 14 heures, pour examiner deux projets de loi, et qu'il y aura donc vote par appel nominal. Je prie tous les membres d'être présents à la séance.

Alvorens tot de stemming bij naamafroeping over te gaan, herinner ik dat de Kamer morgen te 14 uur zal vergaderen om twee wetsontwerpen te bespreken. Daarna zal bij naamafroeping gestemd worden en ik verzoek dus al de leden aanwezig te zijn.

M. Dejace. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Dejace.

M. Dejace. — Monsieur le président, vous venez de déclarer que la Chambre se réunira demain à 14 heures, pour examen de projets de loi. Or, des interpellations sont inscrites à l'ordre du jour, notamment sur les événements de Grâce-Berleur.

Je vous propose donc de nous réunir demain matin pour entendre ces interpellations.

M. le président. — Nous reparlerons de cela demain, après avoir discuté les deux projets dont j'ai fait mention.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Pholien, premier ministre. — Monsieur le président, demain matin nous devons assister, à 10 h. 30 m., au Sénat, à la discussion de la déclaration du gouvernement.

M. le président. — C'est vrai, mais je ne puis pas refuser de mettre au voix la demande de M. Dejace.

Les membres qui désirent entendre demain matin l'interpellation de M. Dejace sont priés de se lever.

De leden die morgen ochtend de interpellatie van de heer Dejace wensen te horen bespreken, worden verzocht op te staan.

— La proposition de M. Dejace, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée.

Het voorstel van de heer Dejace, bij zitten en rechtstaan ter stemming gelegd, wordt niet aangenomen.

M. le président. — Nous allons donc passer au vote par appel nominal sur l'ordre du jour de MM. Merget et Gilson.

Wij gaan over tot de stemming bij naamafroeping over de dagorde van de heren Merget en Gilson.

— Il est procédé au vote par appel nominal.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming.

185 membres y prennent part.

185 leden nemen er deel aan.

107 répondent oui.

107 antwoorden ja.

78 répondent non.

78 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte.

Bijgevolg wordt de dagorde door de Kamer aangenomen.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. Scheere, Scheyven, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Van Acker (Benoît), Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe (Albert), Vandenberghe (Omer), Vanden Boeynants, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Van Elslande, Van Goey, Van Hamme (Emile), Van Royen, Verbaanderd, Verbist, Verboven, Vergels, Verhamme (Camille), Verlackt, Verroken, Wigny, Willot, Behogne, Berghmans, Bertrand, Bijnens, Brasseur, Bruynincx, Carton de Wiart, Challe, Charloteaux, Charpentier, Clerckx, Coppé (Albert), Couplet, De Clerck (Albert), De Gryse, Dehandschutter, Delwaide, Mme de Moor-Van Sina, MM. De Nolf, De Paepe, De Peuter, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Saeger, Deschepper, De Schryver, De Taeye, Develter, Devilers, De Vleeschauwer, Dexters, du Bus de Warnaffe, Dujardin (Henri), Dupont, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Fransman, Gaspar, Gilles de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Goffings (Lambert), Harmel, Héger, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Heyman, Humblet, Jacques (Mathieu), Jaminet, Junion, Kiebooms, Kofferschläger, Lamalle, Lambotte, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Loos, Maes, Marck, Mellaerts, Merget, Mertens, Meyers, Moriau, Moyersoen, Oblin, Parisis, Peeters (Lode), Philippart, Piers, Robyns, Roppe, Saint-Remy et Van Cauwelaert.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. Sercu, Spaak, Spinoy, Terfve, Tielemans, Van Acker (Achille), Van Belle, Van der Schueren, Van Doorne, Van Glabbeke, Vangraefschepe, Van Winghe, Vercauteren, Wostyn, Anseele, Baccus, Mme Blume-Grégoire, MM. Bonenfant, Bracops, Brunfaut, Buset, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Craeybeckx, De Bruyn, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, Dejace, Dejardin (Georges), De Keuleneir, Delattre, Deltenre, Demets, Demoitelle, De Pauw, Deruelles, De Sweemer, Detiège, Dieudonné, Diriken, Duret, Eekelers, Embise, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gelders, Geldof, Glineur, Mme Groesser-Schroyens, MM. Hens, Hicguet, Hoen, Hossey, Hoyaux, Huysmans, Janssens, Juste, Lahaut, Lalmand, Larock, Leburton, Leclercq, Lefebvre (René), Martel, Merlot, Meysmans, Mundeleer, Namèche, Paque, Peereboom, Peeters (Justin), Piérard, Rey, Rongvaux et Sainte.

M. le président. — Nous poursuivrons donc nos travaux demain après-midi.

Wij zullen dus onze werkzaamheden morgen namiddag voortzetten.

— La séance est levée à 20 h. 30 m.

De zitting wordt geheven te 20 u. 30 m.

Demain, séance publique à 14 heures.

Morgen, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. De Paepe, Dieudonné, Eneman, F. Hermans, Mellaerts, Parasis, Philippart, Roppe, Vanden Boeynants** et **Verroken.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heren De Paepe, Dieudonné, Eneman, F. Hermans, Mellaerts, Parisis, Philippart, Roppe, Vanden Boeynants** en **Verroken.**

Moniteur belge, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — *Belgisch Staatsblad,* Leuvense weg, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard (L.-A.-J.).